SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION DE KAOLACK

2020/2021

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

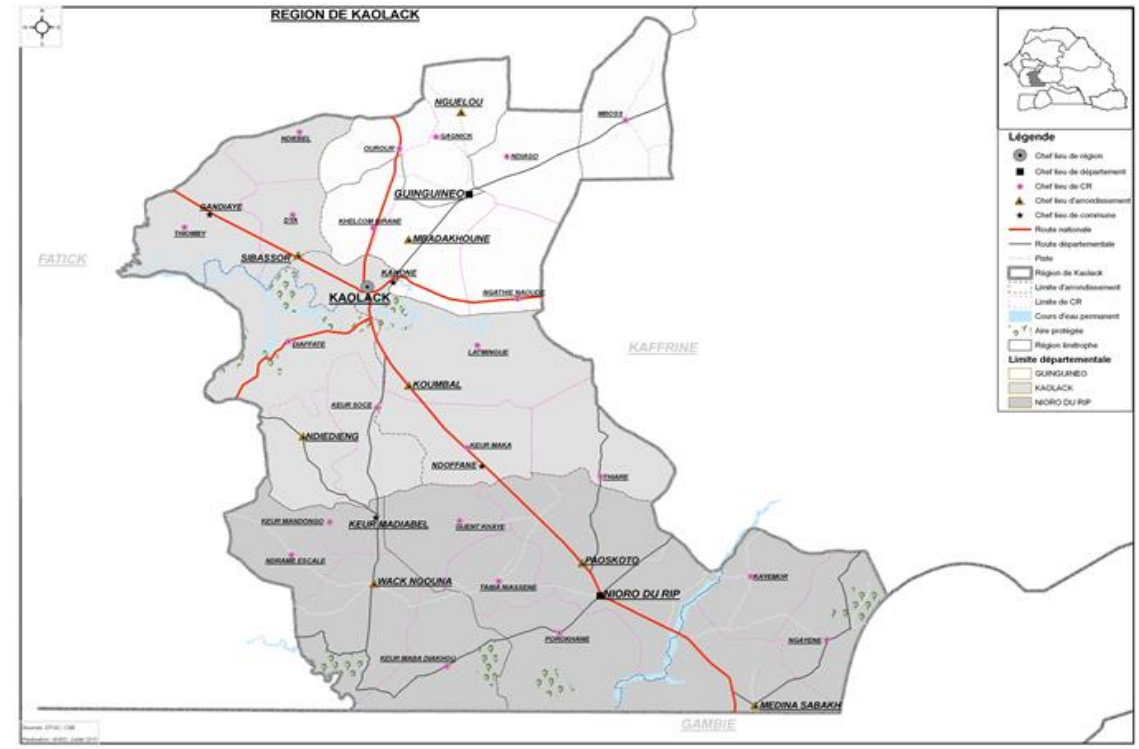

Décembre 2023

COMITE DE DIRECTION	
Directeur général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Conseiller à l'Action Régionale	Jean Rodrigue MALOU
Président du Comité de Lecture et de Validation	Elhadji Omar SENGHOR

COMITE DE REDACTION	
Chef du service régional	Ndiassé WADE
Adjoint	Abdourahmane DEME

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Rodrigue MALOU
	Papa Ibrahima Sylmang SENE
	Mbaye FAYE
	Insa SADIO
	Birane CISSE
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Elhadji Malick GUEYE……
	Alain François DIATTA
	Fodé DIEDHIOU
	Augustin Ndiangue NDIAYE
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Djiby DIOP
	Mamadou SIDIBE
Direction de l'Administration générale et des Ressources humaines	N'Deye Binta Diémé COLY
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des Ménages	Macoumba DIOUF
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodi FALL
	Manga NDIAYE
	Iphygénie SARR
	Bintou DIACK
	Khady BA
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Oumy DIOP
	Awa CISSOKHO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann Bel-Air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
ISSN 0850-1491

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS 10

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION 15

CHAPITRE I : TERRITOIRE 16

CHAPITRE II : POPULATION 21

CHAPITRE III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT 28

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL 35

CHAPITRE IV : EMPLOI 36

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE 43

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES 48

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES 49

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE 54

CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLE 61

SECTION D. SERVICES SOCIAUX 68

CHAPITRE IX : ASSISTANCE SOCIALE 69

CHAPITRE X : JUSTICE 74

CHAPITRE XI : SANTE 79

CHAPITRE XII : EDUCATION 86

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS 100

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES 105

CHAPITRE XIV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE 106

CHAPITRE XV : FINANCES PUBLIQUES LOCALES 112

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF 117

CHAPITRE XVI : ENTREPRISES 118

CHAPITRE XVII : AGRICULTURE 123

CHAPITRE XVIII : ÉLEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE 128

CHAPITRE XIX : ÉNERGIE - MINES - CARRIERES 133

CHAPITRE XX : COMMERCE - SERVICES 138

SECTION G. ANNEXES 145

CHAPITRE XXI : GLOSSAIRES 146

CHAPITRE XXII : INDEX MOTS CLES 152

TABLE DES MATIERES 153

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I-1: Superficies, Densités et effectifs de la population de la région de Kaolack selon le département en 2019, 2020 et 2021 18
Tableau I-2 : Densités de population de la région de Kaolack selon le département entre 2019 et 2021 20
Tableau I-3: Répartition des circonscriptions territoriales de la région de Kaolack 20
Tableau II-1: Répartition de la population par grand groupe d'âge en 2021 23
Tableau II-2: Répartition de la population de la région de Kaolack par département et milieu de résidence en 2019, 2020 et 2021 24
Tableau II-3 : Évolution de la population de la région de Kaolack de 1976 à 2021 25
Tableau II-4: Évolution de la fécondité et de la mortalité infanto-juvénile 27
Tableau III-1: Évolution des indicateurs du secteur de l'urbanisme et de l'habitat dans la région de Kaolack entre 2020 et 2021 30
Tableau III-2: Évolution du traitement des demandes d'autorisation de construire de 2018 à 2020 30
Tableau III-3: Situations du nombre de pépinières et de plants produits par département 32
Tableau III-4: Situation du domaine classé, par circonscription administrative en 2021 32
Tableau III-5: Répartition des zones amodiées en 2021 32
Tableau III-6: Évolution de la pluviométrie par poste de 2015 à 2021 (mm) 34
Tableau III-7: Évolution mensuelle des températures de 2019 à 2021 (En °C) 34
Tableau IV-1: Répartition de la population en âge de travailler selon les caractéristiques sociodémographiques 38
Tableau IV-2: Répartition de la population de la région de Kaolack en emploi selon les caractéristiques sociodémographiques 40
Tableau IV-3: Situation des établissements ouverts/fermés et des emplois générés/perdus dans la région en 2020 et 2021 42
Tableau IV-4: Situation des conflits et de l'immatriculation des travailleurs dans la région en 2020 et 2021 42
Tableau IV-5: Répartition des contrats de travail enregistré par l'IRTSS de Kaolack en 2021 par type et par sexe 42
Tableau V-1 : Part des aides familiaux et de leur répartition selon le milieu de résidence et le sexe 45
Tableau V-2: Répartition des aides familiaux selon le Groupe d'âge, le niveau d'instruction et le secteur d'activité 45
Tableau V-3: Répartition des chômeurs par tranches d'âge, milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction 47
Tableau VI-1:Répartition des ménages sénégalais par Type de logement actuel selon la région de résidence 51
Tableau VI-2 : Répartition des ménages de la région de Kaolack par Type de logement actuel selon le milieu de résidence 51
Tableau VII-1 : Évolution de la situation hydraulique urbaine selon divers indicateurs par circonscription administrative en 2020 et 2021 56
Tableau VII-2 : Évolution de la situation hydraulique urbaine selon divers indicateurs par circonscription administrative en 2020 et 2021 56
Tableau VII-3: Situation des infrastructures d'assainissement dans la région en 2021 58

Tableau VII-4: Évolution des principaux indicateurs d'assainissement selon la circonscription administrative entre 2019 et 2020 58
Tableau VII-5: Source d'éclairage des ménages selon le milieu de résidence 60
Tableau VII-6: Combustibles utilisés par les ménages de la région 60
Tableau VIII-1: Résultats du programme d'enseignement préscolaire et élémentaire dans la région de Kaolack en 2021 63
Tableau VIII-2: Répartition des mineurs en danger, victimes de maltraitance selon le sexe et statut juridique en 2021 63
Tableau VIII-3: Effectif global par catégorie et par sexe des mineurs pris en charge au niveau de l'AEMO en 2021 63
Tableau VIII-4: Évolution des violences physiques, sexuelles et émotionnelles infligées aux femmes âgées de 15-49 ans 65
Tableau VIII-5: Répartition des bénéficiaires victimes de violence selon l'âge en 2020 et 2021 suivis à l'APPROFES de Kaolack 65
Tableau VIII-6: Prévalence et typologies des VBG en 2020 et 2021 enregistrées à l'APPROFES de Kaolack en 2020 et 2021 65
Tableau VIII-7: Prévalence à l'insécurité alimentaire aigüe par département en 2020 et 2021 67
Tableau IX-1: Répartition des sorties effectuées par BRSP selon les types d'intervention et département en 2020 et en 2021 71
Tableau IX-2: Répartition du nombre de victimes dénombrées par types d'intervention en 2020 et en 2021 71
Tableau IX-3 : Nombre de ménages inscrits dans le Registre national Unique dans la région de Kaolack par département en 2020 et 2021 73
Tableau IX-4: Répartition du nombre de BSF payés en 2021 par département par rapport au nombre total de bénéficiaires 73
Tableau X-1: Répartition des établissements pénitentiaires par département en 2020 et 2021 ... 76
Tableau X-2: Surpopulation carcérale et capacité d'accueil réelle des établissements pénitentiaires 76
Tableau X-3: Répartition de l'effectif carcéral par département au 31 décembre 2020 et u 31 décembre 2021 78
Tableau X-4: Répartition des étrangers écroués selon les établissements pénitentiaires en 2021 78
Tableau XI-1: Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative en 2021 81
Tableau XI-2: Indicateurs de couverture sanitaire des populations 81
Tableau XI-3/ Couverture vaccinale des enfants dans la région de Kaolack en 2021 83
Tableau XI-4: Situation du paludisme dans les départements en 2021 83
Tableau XI-5: Résultats du programme de lutte contre la tuberculose dans les différents districts de la région de Kaolack en 2021 83
Tableau XI-6: Résultats du programme de lutte contre le VIH/SIDA dans les différents districts de la région de Kaolack en 2021 83
Tableau XI-7: Part du budget des collectivités locales allouée à la santé selon le département et le type de dépense 85
Tableau XII-1: Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative en 2021 88
Tableau XII-2: Indicateurs de performance du préscolaire 88
Tableau XII-3 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut en 2020/2021 et 2021-2022 90
Tableau XII-4 : Évolution de quelques indicateurs de performance dans l'élémentaire 2020 /2021 90

Tableau XII-5: Évolution des indicateurs de performance dans l'élémentaire de 2018 à 2021 90
Tableau XII-6: : Évolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative en 2018/2019 et 2019/2020 92
Tableau XII-7: Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative en 2019/2020 ... 92
Tableau XII-8: Évolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative2019/2020 92
Tableau XII-9: Évolution des indicateurs de performance dans le moyen/Secondaire 92
Tableau XII-10 : Nombre d'étudiants inscrits en université par discipline à la rentrée et par niveau 95
Tableau XII-11 : Nombre de diplômes délivrés par type de diplôme..... 95
Tableau XII-12: Évolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative en 2018/2019 et 2019/2020 97
Tableau XII-13: Répartition et évolution des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative en 2020/2021 97
Tableau XII-14/ Évolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel au cours des trois dernières années selon le diplôme 97
Tableau XII-15: Les Sources de financement de l'éducation dans la région de Kaolack..... 99
Tableau XII-16: Situation d'exécution budgétaire par programme dans la région de Kaolack..... 99
Tableau XII-17 : Budget des collectivités locales alloué à l'éducation 99
Tableau XIII-1: Évolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative 2020/2021 102
Tableau XIII-2: Liste des sites historiques de la région, par département 102
Tableau XIII-3: Répartition des infrastructures sportives de la région de Kaolack selon le département en 2021 104
Tableau XIII-4: Répartition des associations sportives de la région de Kaolack selon le département en 2021..... 104
Tableau XIII-5 : Nombre de licenciés par discipline sportive et par département en 2020 et 2021 104
Tableau XIV-1: Indicateurs clés du secteur de la microfinance dans la région de Kaolack..... 108
Tableau XIV-2: Évolution du nombre de sociétaires dans la région..... 108
Tableau XIV-3: répartition des encours de crédit et d'épargne par département en 2020 et 2021 108
Tableau XIV-4/ Évolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (montant en million de FCFA) 110
Tableau XIV-5/ Évolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (Montant en million de FCFA) 110
Tableau XIV-6/ Évolution du montant des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative en Millions de FCFA 111
Tableau XV-1: évolution des recettes de collectivités territoriales 114
Tableau XV-2: Situation des dépenses des collectivités territoriales de la région par département 116
Tableau XVI-1: Répartition des immatriculations au NINEA selon le département 120
Tableau XVI-2: Répartition des unités immatriculées au NINEA selon le secteur d'activités 120
Tableau XVI-3: Répartition des unités immatriculées au NINEA selon l'âge et le sexe des propriétaires/ dirigeants 120
Tableau XVI-4: Répartition des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2020 et 2021 dans la région de Kaolack..... 122
Tableau XVI-5: Taux de valeur ajoutée en 2020 et 2021 dans la région de Kaolack..... 122

Tableau XVI-6: Evolution du chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel en 2020 et 2021 dans la région de Kaolack 122
Tableau XVI-7: Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2020 t 2021 dans la région de Kaolack (montants en millions de FCFA) 122
Tableau XVII-1: Caractéristiques des ménages agricoles de la région de Kaolack 125
Tableau XVII-2: Caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages agricoles de la région de Kaolack 125
Tableau XVII-4: Évolution des superficies emblavées de céréales dans la région 127
Tableau XVII-5: Évolution des superficies emblavées de cultures industrielles dans la région 127
Tableau XVII-6: Évolution des quantités produites par spéculations 127
Tableau XVIII-1 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par département en 2020 et 2021 130
Tableau XVIII-2: Caractéristiques de ménage pratiquant l'élevage dans la région 130
Tableau XVIII-3: Indicateurs de performance du secteur de l'élevage et de la production animale 130
Tableau XVIII-4: Évolution des débarquements de la pêche artisanale maritime dans les départements de Kaolack et Nioro 132
Tableau XVIII-5: Évolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par .. 132
Tableau XVIII-6: Évolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative 132
Tableau XIX-1: Indicateurs de performance du secteur des infrastructures et services énergétiques 135
Tableau XIX-2: Évolution de la Production de latérite par département 137
Tableau XIX-3: Évolution de la Production de sable par département 137
Tableau XIX-4: Évolution de la Production totale des carrières (sable et latérite) par département 137
Tableau XX-1: Évolution du nombre de marchés selon le type, par département 140
Tableau XX-2: Evolution du chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel entre 2020 et 2021 dans la région de Kaolack 140
Tableau XX-3: Caractéristiques des entreprises formelles du secteur du commerce en 2020 et 2021 dans la région de Kaolack 140
Tableau XX-4 : Répartition du réseau routier selon la qualité des routes 142
Tableau XX-5 : Répartition du parc par type de véhicule, par département 142
Tableau XX-6: Évolution des linéaires de routes de 2018 à 2021 142
Tableau XX-7: Évolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative en 2020 et 2021 144
Tableau XX-8: Évolution de l'occupation des réceptifs par circonscription administrative 144
Tableau XX-9: Évolution du nombre d'arrivées de touristes dans la région de Kaolack 144

LISTE DES FIGURES

Graphique I-1: La région de Kaolack dans le Sénégal 18
Graphique I-2: Poids démographiques des régions (en %) 18
Graphique I-3 : Evolution de la densité (hbts/Km²) 20
Graphique II-1: Pyramide des âges de la région de Kaolack en 2021 et 2020 23
Graphique II-2: Evolution des rapports de masculinité selon les groupes d'âge dans la région de Kaolack de 2019 à 2021 23
Graphique III-1: Évolution mensuelle des températures de 2019 à 2021 (En °C) 34
Graphique IV-1: Taux d'emploi selon le milieu de résidence et le sexe 40
Graphique V-1: part des aides familiaux dans la main-d'œuvre selon l'âge, le sexe et le niveau d'instruction 45
Graphique V-2: Taux de chômage et répartition de chômeurs selon le milieu de résidence et le sexe, 2021 47
Graphique VI-1: Répartition des ménages de la région de Kaolack selon le statut d'occupation du logement 51
Graphique VI-2: Taux d'accès à l'internet selon la région 53
Graphique VIII-1 : Situation alimentaire des départements de la région de Kaolack en 2020 et 2021 67
Graphique X-1 : Répartition des personnes écrouées selon la nature de l'Infraction en 2021 78
Graphique XI-1: Part du budget des collectivités locales réservée au secteur de la santé 85
Graphique XV-1: évolution des recettes des collectivités locales par rubriques 114
Graphique XV-2: Dépenses des collectivités territoriales de la région 116
Graphique XVI-1: Répartition des unités immatriculées au NINEA selon la forme juridique 120
Graphique XIX-1: Évolutions du nombre d'abonnés en moyenne et basse tension 135

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
ANACIM	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
ANPEJ	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APROFES	Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASUFOR	Associations des Usagers de Forages
BAC	Baccalauréat
BCG	Bacille de Calmette et Guérin
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BRSP	Brigade Régionale des Sapeurs-Pompiers
BSF	Bourses de Sécurité Familiales
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCIA	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CMU	Couverture Maladie Universelle
CS	Centre de Santé
CTB	Coopération Technique Belge
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DDM	Dictionnaire Démographique Multilingue
DGPSN	Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
DHS	Programme des Enquêtes Démographique et de Santé

DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DRS-SFD	Direction de la Réglementation et de la Supervision des SFD
DRU	Division Régionale de l'Urbanisme
DS	District Sanitaire
DSTE	Direction des Statistiques du Travail et des Etudes
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ENES	Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECL	Fonds d'Equipement des Collectivités Locales
FI	Fonds d'Investissement
FME	Forum Mondial de l'Eau
GE	Générateur Electrique
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
IA	Instituteur Adjoint
IDA	Association Internationale de Développement
IDE	Infirmier d'Etat
IEF	Inspection de l'Enseignement et de la Formation
IMCEC	Institutions Mutualistes Communautaires d'Epargne et de Crédit
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRTSS	Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ISM	Institut Supérieur de Management
IST	Infection Sexuellement Transmissible
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MC	Maître Contractuel
MIS	Enquête à Indicateurs Multiples
ODD	Objectifs de Développement Durable

OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PC	Professeur Contractuel
PC	Pêche Continentale
PM	Pêche Maritime
PNBSF	Programme Nationale des Bourses de Sécurité Familiale
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PNDSS	Plan National de Développement Sanitaire et Sociale
PPR	Peste des Petits Ruminants
PR	Privé
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PS	Poste de Santé
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
PU	Public
PUDC	Programme d'urgence de Développement Communautaire
PUMA	Programme d'Urgence de modernisation des Axes et Territoires Frontaliers
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RD	Route Départementale
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
RM	Rapport de Masculinité
RM	Région Médicale
RN	Route Nationale
RNU	Registre National Unique
RR	Route Régionale
SCA	Score de Consommation Alimentaire
SCN	Système de Comptabilité Nationale

SDE	Sénégalaise Des Eaux
SECNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SEN'EAU	Eau du Sénégal
SESR	Situation Economique et Sociale Régionale
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIDA	Syndrome d'Immuno – Déficience Acquise
SREPA	Service Régional de l'Elevage et des Productions Animales
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFR	Unité de Formation et de Recherche
USSEIN	Université Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niass
UTC	Temps Universel Coordonnée
VAC	Vacataire
VE	Volontaire de l'Education
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale régionale (SESR) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs tâches quotidiennes.

La SESR essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESR constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs du développement de notre pays.

Exceptionnellement, la présente édition traite de la situation économique et sociale des années 2020 et 2021 pour résorber, en partie, le retard de publication accusé.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Je les en remercie vivement.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce précieux document.

Aboubacar Sadikh Beye

Directeur général

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Chapitre I : TERRITOIRE

I.1 La région de Kaolack dans le Sénégal

La région de Kaolack est localisée entre 14°30 mn et 16°30 mn de longitude ouest et 13°30 mn et 14°30 mn de latitude nord. Avant 2008, son territoire s'étendait sur une superficie de 16 010 km^2, soit 14% du territoire national. Elle a été créée en 1984 à partir de la division de l'ancienne région du Sine-Saloum, mais sa configuration résulte des réformes de 2008 après l'érection de l'ancien département de Kaffrine en région et celle de 2010 et 2011. Avec ces réformes, son organisation territoriale a évolué avec la création du département de Guinguinéo et l'arrondissement de Nguélou par le décret n°2008-747 du 10 juillet 2008, la création de nouvelles communes et communautés rurales par les décrets n°2010-1542 et n°2010-1543 du 29 novembre 2010 et en 2011 avec le rattachement de l'arrondissement de Mbadakhoune au département de Guinguinéo (décret n°2011-431 du 29 mars 2011) qui faisait partie de la région de Fatick, département de Gossas. À la suite de ces réformes, elle est actuellement subdivisée en 3 départements et 8 arrondissements. Le nombre de collectivités territoriales s'élève à 44 (3 départements 41 communes). Elle couvre une superficie de 5 289 km² soit environ 2,8 % du territoire national. Elle se situe entre la zone sahélienne sud et la zone soudanienne nord en constituant avec les régions de Kaffrine, Fatick et Diourbel le cœur du bassin arachidier. Cette position géographique lui confère des conditions climatiques assez favorables permettant une variété d'écosystèmes naturels. La région de Kaolack est un carrefour qui abrite d'importantes activités économiques telles que le transport et le commerce avec l'entrée en force des clients maliens et l'écoulement des produits qui viennent des autres régions. Le commerce constitue le poumon de l'économie régionale, c'est le secteur le plus dynamique. À cela, s'ajoutent la production et la vente de sel et les activités agricoles qui y sont très développées (65% de la population active). Concernant l'occupation de l'espace, il faut noter que les projections issues du Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage réalisé en 2013, font état d'une population résidente de 1228746 individus en 2021 contre 1191566 individus en 2020 au niveau de la région de Kaolack. Ainsi, en termes de poids démographique, Kaolack (7,1%) vient en quatrième position après les régions de Dakar (23%), Thiés (12,9%) et Diourbel (11,1%). Cette population est inégalement répartie dans les différentes entités administratives de la région. La densité de population de Kaolack est passée de 222 habitants par km^2 en 2020 à 229 habitants par km^2 en 2021. Hormis la région de Dakar qui est la région la plus densément peuplée (6386 hbts /Km²), Kaolack occupe la quatrième position après Thiés (319 hts/Km2) et Diourbel (371 hbts/Km²) et est de loin devant les régions de Matam (24 hts/Km²), Tambacounda (20 hbts/Km²) et Kédougou (11 hts/Km²)

Définitions :

- **Le territoire** constitue l'étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe d'humains. En d'autres termes, c'est un espace délimité, approprié par un individu ou une communauté, sur lequel s'exerce un pouvoir.

Graphique I-1: La région de Kaolack dans le Sénégal

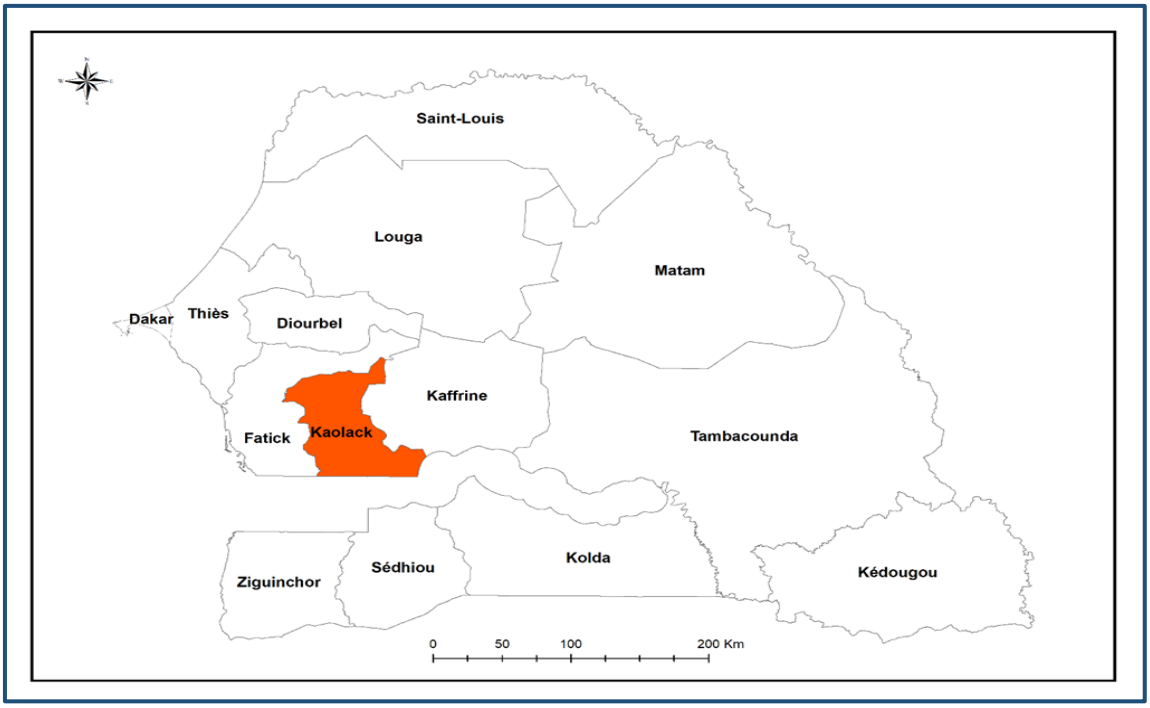

Source : Service Régional de l'Aménagement du Territoire

Tableau I-1: Superficies, Densités et effectifs de la population de la région de Kaolack selon le département en 2019, 2020 et 2021

Département	Superficie (km^2)	Population (hbts)				Densité (hbts/km^2)			
		2019	2020	2021	Var 2021/2020 (%)	2019	2020	2021	Var 2021/2020 (%)
Kaolack	1 889	587 730	606110	625022	3,12	311	321	331	3,12
Nioro	2 302	429 197	442620	456430	3,12	186	192	198	3,13
Guinguinéo	1 166	138 506	142838	147295	3,12	119	123	126	2,44
Région	**5357**	**1 155 433**	**1191568**	**1228747**	**3,12**	**216**	**222**	**229**	**3,15**

Source : ANSD, Projections démographiques 2021

Graphique I-2: Poids démographiques des régions (en %)

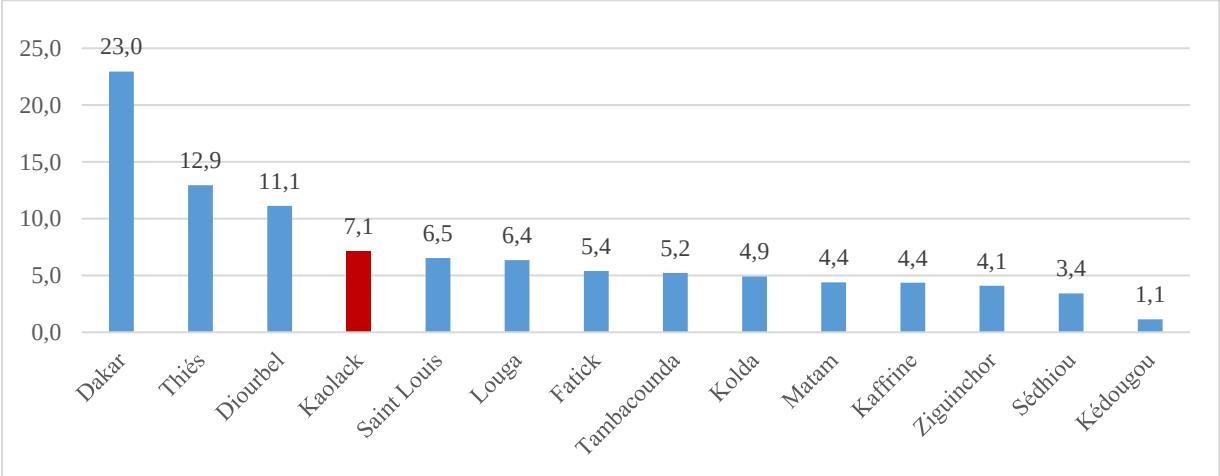

Source : ANSD, Projections démographiques 2021

I.2 Organisation administrative et territoriale

La loi n°2008-14 du 18 mars 2008 modifiant la loi n° 72-02 du 1 février 1972 portant création de la région, divise Kaolack en deux entités autonomes : la région de Kaolack et celle de Kaffrine. En outre, en 2010 et en 2011, la région a connu de nouveaux découpages portant création de nouvelles collectivités locales selon les décrets ci-après :

- N° 2011 429 du 29 mars 2011 portant création de la commune de Fass ;
- N° 2011 431 du 29 mars 2011 portant création des communautés rurales de Panel et de Dara Mboss ;
- N° 2010-1542 du 29 novembre 2010 portant création des communautés rurales de Paoskoto, Dabali, et Darou Salam ;
- N°2010-1543 du 29 Novembre 2010 portant création de la commune de Sibassor ;
- N°2011-1638 du 28 Septembre 2011 portant création des arrondissements de Bambilor, Ngothie et Ndiob.

En 2014, avec l'application de l'Acte 3 de la Décentralisation, les communautés rurales sont supprimées pour laisser place à l'aire de la communalisation intégrale avec l'égalité de chance de toutes les communes. Ainsi, la région de Kaolack compte : 3 départements ; 41 communes (dont 10 anciennes et 31 nouvelles communes) ; 8 arrondissements. Le département le plus vaste est celui de Nioro qui couvre une superficie de 2 302 km², soit 43% de la superficie régionale. La richesse de ses terres fait de ce département le grenier de la région. Ensuite, il y a le département de Kaolack qui vient en seconde position (35,3% de la superficie régionale). Il se distingue des autres du fait qu'il abrite la capitale régionale et représente le poumon de l'économie de la région. De ce fait, il constitue une zone d'attraction de la région entrainant une forte concentration de personnes avec une densité très élevée de 331 hts/Km² en 2021 contre 321 en 2020 et 311 en 2019. Enfin vient Guinguinéo, le troisième département de la région, créé en 2008 avec la nouvelle création de la région de Kaolack après l'amputation de Kaffrine, Il a la plus faible population, la plus faible superficie et aussi la plus faible densité.

Définitions :

Circonscription administrative : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales. Les circonscriptions administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement.

En savoir plus :

https://interieur.sec.gouv.sn/administration-territoriale/decoupage-administratif

https://www.anat.sn/

Tableau I-2 : Densités de population de la région de Kaolack selon le département entre 2019 et 2021

Département	Superficie (km^2)	Poids superficie département. (%)	Population (hbts)			Densité (hbts/km^2)		
			2019	2020	2021	2019	2020	2021
Kaolack	1 889	35,3	587 730	606 110	625022	311	321	331
Nioro	2 302	43	429 197	442 620	456 430	186	192	198
Guingunéo	1 166	21,8	138 506	142 838	147295	119	123	126
Région	**5357**	100	**1 155 433**	**1191568**	**1228747**	216	**222**	229

Source : *ANSD, Projection de la population*

Tableau I-3: Répartition des circonscriptions territoriales de la région de Kaolack

Départements	Arrondissements
Kaolack	Koumbal, Ndiédieng, Sibassor
Guinguinéo	Mbadakhoune, Nguélou
Nioro du Rip	Médina Sabakh, Paoskoto, Wack Ngouna

Source : *SRSD Kaolack*

Graphique I-3 : Evolution de la densité (hbts/Km²)

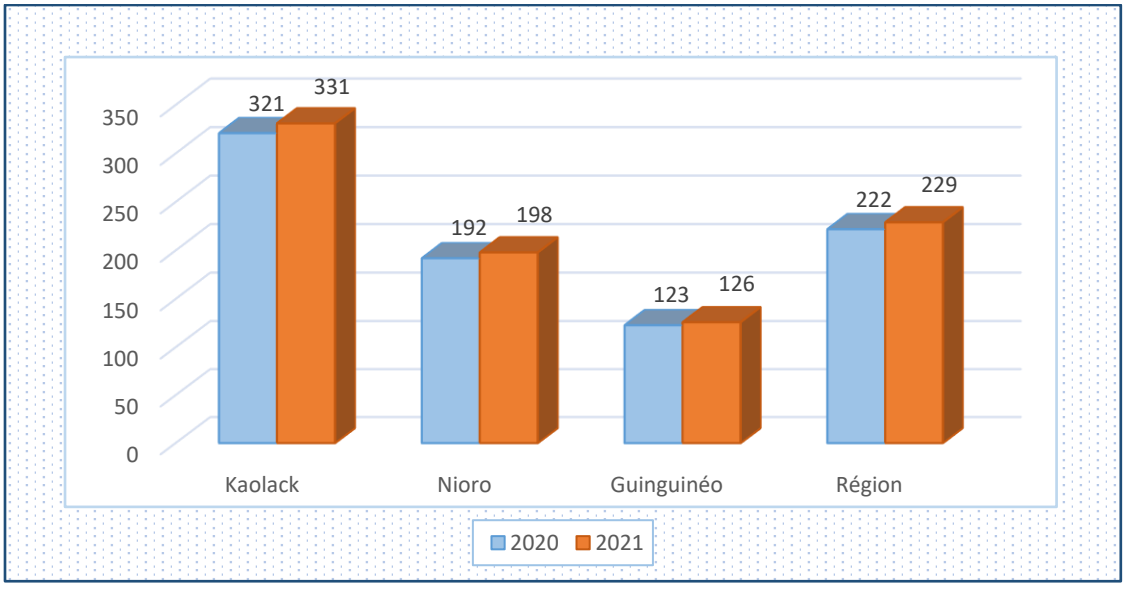

Source : *ANSD, 2021*

Chapitre II : POPULATION

II.1 Structure globale de la Population

La population de la région de Kaolack est extrêmement jeune. La pyramide des âges présente une base large un sommet rétrécit caractéristique des populations à forte natalité et à mortalité élevée. Cette jeunesse de la population s'aperçoit beaucoup plus si on analyse la structure de la population de la région selon les grands groupes d'âge. En effet, la proportion des individus âgés de moins de 15 ans dans la population totale s'élève à 43,4% et est légèrement plus importante dans la population masculine (44,6%) comparée à celle féminine (42,3%). Les personnes âgées (65 ans et plus) sont faiblement représentées dans la population de la région (moins de 4% quelque soit le sexe). Par conséquent, on note un ratio de dépendance démographique relativement élevé et essentiellement tiré par la population jeune. Au niveau de la région de Kaolack, 100 individus potentiellement actifs prennent en charge, en moyenne, 88 individus inactifs. Ce ratio de dépendance démographique est plus élevé chez les hommes (91,3) que chez les femmes (85,1). Une analyse du poids numérique des hommes par rapport aux femmes permet de mettre en évidence des rapports de masculinité supérieurs à 100 à la naissance jusqu'à l'âge de 24 ans. À partir de 25 ans et plus, on note qu'il y a plus de femmes que d'hommes dans la population de la région. Cette supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes peut s'expliquer par une surmortalité masculine à partir de cet âge, mais aussi par l'effet de la migration différentielle qui reste en faveur des hommes.

Définitions :

Population : le mot **population** peut désigner toute collection d'unités distinctes, il est alors synonyme d'**univers**. On emploie plus communément le mot **population** pour désigner l'ensemble des **habitants** d'un certain territoire, parfois même une fraction seulement de cet ensemble (ex. : *population d'âge scolaire*, *population mariable)*, auquel cas il s'agit, à proprement parler, d'une **sous-population.**

Ratio de dépendance démographique : le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.

Rapport de masculinité : Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âge est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Projection de population : fournit une image de ce que pourraient être la taille et la structure à venir de la population par sexe et âge. Elle s'appuie sur la connaissance du passé, et, pour le futur, sur des hypothèses pour trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Différentes hypothèses d'évolution sont faites pour chaque composante, constituant différents scénarios. Les projections servent de base à la réflexion de long terme, notamment en termes d'aménagements collectifs. Elles permettent d'analyser l'évolution de la population si les hypothèses se vérifiaient, mais ne sont pas des prévisions. Les projections démographiques sont réalisées à partir des résultats du recensement de la population et des données d'état civil. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes. Il peut s'agir de département, pays, aire urbaine, grandes agglomérations… ou de tout territoire ad hoc.

Pyramide des âges : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.

Graphique II-1: Pyramide des âges de la région de Kaolack en 2021 et 2020

2021

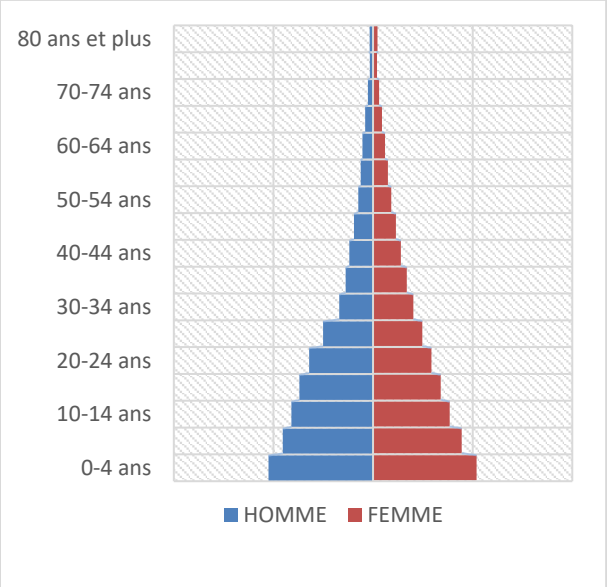

2020

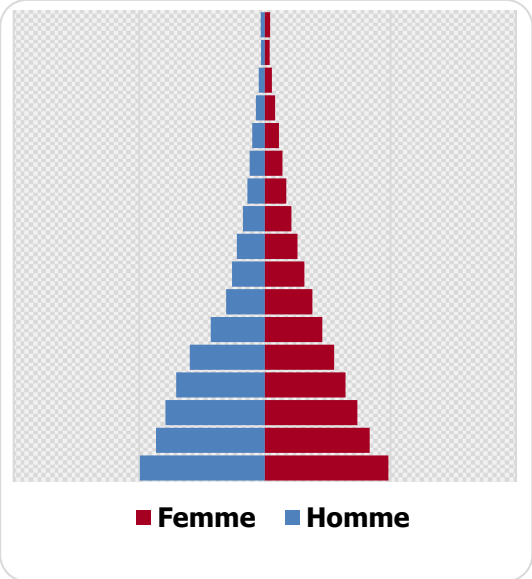

Source : *ANSD, Projection de la population*

Source : *ANSD, Projection de la population*

Graphique II-2: Evolution des rapports de masculinité selon les groupes d'âge dans la région de Kaolack de 2019 à 2021.

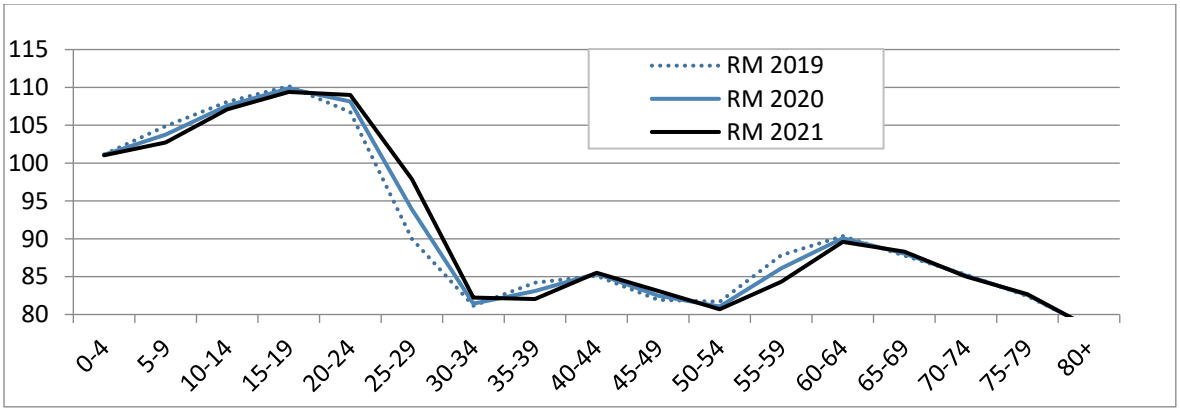

Source : *ANSD, Projection de la population*

Tableau II-1: Répartition de la population par grand groupe d'âge en 2021

Groupes d'âge quinquennaux	2020			2021		
	HOMME	FEMME	ENSEMBLE	HOMME	FEMME	ENSEMBLE
Moins de 15 ans	265 307	255 526	520 833	271280	262538	533818
15-64 ans	306 163	324305	630 468	318133	335143	653276
65 ans et plus	18442	21834	40 276	19087	22565	41652
Ensemble	**589 912**	**601 665**	**1 191 577**	**608500**	**620246**	**1228746**
Proportion des moins de 15 ans (%)	45,0	42,5	43,7	44,6	42,3	43,4
Proportion des 15-64 ans (%)	51,9	53,9	52,9	52,3	54	53,2
proportion des 65 ans et plus (%)	3,1	3,6	3,4	3,1	3,6	3,4
Ratio de dépendance démographique	92,7	85,5	89,0	91,3	85,1	88,1

Source : ANSD, Projections demographiques 2021

II.2 Répartition de la population par département et milieu de résidence

Les projections issues du Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage réalisé en 2013, font état d'une population résidente de 1 191 566 individus en 2020 contre 1 228 747 individus en 2021, soit une hausse de 3,1% au niveau de la région de Kaolack. Toutefois, il convient de signaler que beaucoup de mutations administratives auxquelles la région de Kaolack n'a pas échappé ont eu lieu. En effet, la population du Sine Saloum qui regroupait les régions actuelles de Kaolack, Fatick et Kaffrine en 1976 était de 1 006 158 habitants. Entre les recensements de 1976 et 1988, la région de Fatick est amputée de la région du Sine Saloum qui devient la région de Kaolack. Entre ceux de 2002 (date du troisième recensement) et 2013 (date du quatrième recensement), la région de Kaolack est encore scindée en deux avec la création de la nouvelle région de Kaffrine en 2008. En rétrospective, la population issue des différents recensements de la région de Kaolack est estimée à 387 546 habitants en 1976, 540 388 habitants en 1988, 716 574 habitants en 2002 et 960 875 habitants en 2013.

Cette population est inégalement répartie entre les milieux urbain et rural, mais aussi entre les départements de la région. On note une forte ruralité de la région de Kaolack, puisque 61,7% des résidents vivent en milieu rural. Autrement dit un taux d'urbanisation en dessous de la moyenne nationale. La région de Kaolack est composée de 3 départements: Guinguinéo, Kaolack et Nioro du rip. Le département de Kaolack, abritant la capitale régionale, est le plus peuplé avec 606 110 habitants en 2020 contre 625 022 en 2021, soit 50,9% de la population totale de la région. Il est suivi du département de Nioro avec 442 620 habitants en 2020 contre 456 430 en 2021, soit un peu plus du tiers de la population régionale (37%). La population du département de Guinguinéo, le moins peuplé de la région, est estimée à 142 838 habitants en 2020 contre 147 295 en 2021, soit 12% de la population totale. La répartition de la population selon le sexe épouse la structure notée au niveau national. La proportion de femmes (50,49%) dépasse légèrement celle des hommes 49,51%.

Définitions :

Taux d'urbanisation : C'est le pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de la population). Cet indicateur montre la concentration des populations dans les villes. Indirectement, il décrit les modes de vie, l'équilibre des populations dans le territoire et le pouvoir attractif des villes. La délimitation des zones urbaines est généralement définie par les pays dans leur procédure de recensement, et est habituellement basée sur la taille des localités, la classification des zones en centres administratifs ou selon des critères spéciaux comme la densité de population ou le type d'activité économique des résidents.

En savoir plus :

- https://habitat-worldmap.org/mots-cles/taux-durbanisation/
- https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS

Tableau II-2: Répartition de la population de la région de Kaolack par département et milieu de résidence en 2019, 2020 et 2021

Milieu	2019		2020		2021	
	Population	Pourcentage	Population	Pourcentage	Population	Pourcentage
Urbain	437 909	37,90	456372	38,30	475 526	38,30
Rural	717 524	62,10	735196	61,70	753 221	61,70
Département						
Nioro du Rip	429 198	37,15	442620	37,1	456 430	37,1
Kaolack	587 730	50,87	606110	50,9	625 022	50,9
Guinguinéo	138 506	11,99	142838	12,0	147 295	12,0
TOTAL	**1 155 433**	**100,00**	**1191568**	**100,0**	**1228747**	**100,0**

Source : ANSD, Projections démographiques 2021

Tableau II-3 : Évolution de la population de la région de Kaolack de 1976 à 2021

Désignation \ Année	1976	1988	2002	2017	2018	2019	2020	2021
Population résidente	38746	540388	716574	1086464	1120402	1155433	1191566	1228747
Taux d'accroissement en %		3,3	2,0	3,1	3,1	3,1	3,1	

Source : *ANSD, 2021*

II.3 Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

L'indice synthétique de fécondité (ISF) dans la zone centre du pays auquel appartient la région de Kaolack s'établit à 4,9 enfants par femme en 2020/2021 contre une moyenne de 3,9 au niveau national. Ainsi la zone centre (qui regroupe Diourbel, Fatick, Kaolack et Kaffrine) enregistre l'ISF le plus élevé et dépasse de loin les zones Ouest (3,1 enfants en moyenne par femme), Nord (3,9) et Sud (4). La même tendance a été notée aussi en 2019, année durant laquelle l'ISF dans la zone centre s'élevait à 5,4 enfants , très proche de celui enregistré dans la zone Sud (5,3), mais de loin devant ceux notés dans les zones Ouest (4) et Nord (4,7). Si on se base sur les résultats de l'EDS 2017 qui était représentative jusqu'au niveau région, on note que l'ISF dans la région de Kaolack s'établissait à 5,2 contre une moyenne nationale de 4,6 enfants. Ainsi, en 2017 la région enregistrait le sixième ISF le plus élevé , à égalité avec Fatick, et devançant les régions de Dakar (3), Thiés (4,6), Ziguinchor (4,6) Saint Louis (4,7) et Louga (5,1), mais venait derrière les régions de Kédougou (6,4), Sédhiou (6,4), Kaffrine (6,2), Tambacounda (5,8), Diourbel (5,8), Kolda (5,5) et Matam (5,3). Ainsi Kaolack occupait une position médiane dans le schéma de fécondité noté au niveau des régions administratives du Sénégal. Il convient de noter que la fécondité est en baisse au niveau national, mais aussi au niveau des régions.

Le quotient de mortalité infanto-juvénile reflète la probabilité de décéder entre la naissance et le cinquième anniversaire. Une analyse de ce quotient d'une région à une autre met en évidence que le niveau de mortalité des enfants varie selon la circonscription administrative. En effet, en 2019, dans la zone centre à laquelle appartient la région de Kaoalck, le quotient de mortalité infanto-juvénile était estimé à 48‰, soit au même niveau que la moyenne nationale. En d'autres termes, dans la zone centre du Sénégal pour la période des dix années ayant précédé l'enquête, sur 1000 naissances vivantes, 48 décèdent avant leur cinquième anniversaire. Le niveau de mortalité des enfants de moins de cinq ans était plus faible dans la zone Ouest du pays (31‰) et etait largement plus élevé dans la zone Sud (71‰). En se référant aux résultats de l'EDS 2017, il a été constaté que la région de Kaolack avait le sixième quotient de mortalité infanto-juvénile le plus faible (60‰) après les régions de Dakar (34‰), Saint Louis (51‰), Fatick (51‰), Ziguinchor (55‰) et Thiés (55‰). Les régions de Kolda, Sédhiou, Tambacounda et Kédougou sont les plus touchées par la mortalité des enfants de moins de cinq avec des niveaux qui varient entre 74‰ et un peu moins de 90‰. Il faut noter que tout de même la mortalité est en baisse au Sénégal, dans toutes ses composantes et à tous les niveaux administratifs grâce aux différentes politiques sanitaires mises en œuvre ces dernières décennies.

Définitions :

Fécondité : elle exprime la fréquence des naissances au sein d'ensembles en âge de procréer (DDM).
Indice Synthétique de Fécondité: C'est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si elle avait des enfants aux taux de fécondité par âge actuels. Lors des EDS, les taux de fécondité par âge sont calculés pour la période des trois années qui précèdent l'enquête, basés sur l'historique détaillé des naissances fourni par les femmes. L'échantillon concerne les femmes âgées de 15 à 49 ans.
Mortalité : on étudie sous le nom de **mortalité** l'action de la mort sur les populations (DDM). C'est l'occurrence des décès dans une population donnée. Le taux de mortalité est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année**.**
Migration : ou le mouvement migratoire, est définie comme un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des individus d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée (DDM).

En savoir plus :

- https://www.ined.fr/
- Dictionnaire démographique multilingue (DDM)
- Rapports EDS 2017, 2019/ https://www.statcompiler.com/fr/

Tableau II-4: Évolution de la fécondité et de la mortalité infanto-juvénile

Évolution de l'ISF			Évolution du quotient de mortalité infanto-juvénile (dix années avant l'enquête)		
Année Enquête	Caractéristiques	Indice synthétique de fécondité 15-49 ans	Année Enquête	Caractéristiques	Quotient de mortalité infanto-juvénile
2020-21 MIS	**Total**	**3,9**	**2019 DHS**	**Total**	**48 (CI: 42 – 55)**
2020-21 MIS	Ouest	3,1	2019 DHS	Ouest	31 (CI: 23 – 40)
2020-21 MIS	Centre (>2010)	4,9	2019 DHS	Centre (>2010)	48 (CI: 41 – 56)
2020-21 MIS	Nord (>2010)	3,9	2019 DHS	Nord (>2010)	53 (CI: 41 – 65)
2020-21 MIS	Sud (>2010)	4	2019 DHS	Sud (>2010)	71 (CI: 49 – 93)
2019 DHS	**Total**	**4,7**	**2018 DHS**	**Total**	**58 (CI: 51 – 65)**
2019 DHS	Ouest	4	2018 DHS	Ouest	39 (CI: 25 – 53)
2019 DHS	Centre (>2010)	5,4	2018 DHS	Centre (>2010)	62 (CI: 51 – 73)
2019 DHS	Nord (>2010)	4,7	2018 DHS	Nord (>2010)	54 (CI: 41 – 66)
2019 DHS	Sud (>2010)	5,3	2018 DHS	Sud (>2010)	89 (CI: 77 – 101)
2017 DHS	**Total**	**4,6**	**2017 DHS**	**Total**	**60 (CI: 55 – 64)**
2017 DHS	Dakar	3	2017 DHS	Dakar	34 (CI: 24 – 45)
2017 DHS	Thiès	4,6	2017 DHS	Thiès	55 (CI: 44 – 65)
2017 DHS	Diourbel	5,8	2017 DHS	Diourbel	73 (CI: 60 – 86)
2017 DHS	Kaffrine	6,2	2017 DHS	Kaffrine	64 (CI: 51 – 77)
2017 DHS	Kaolack (2010)	5,2	2017 DHS	Kaolack (2010)	60 (CI: 47 – 73)
2017 DHS	Louga	5,1	2017 DHS	Louga	64 (CI: 49 – 79)
2017 DHS	Fatick	5,2	2017 DHS	Fatick	51 (CI: 41 – 61)
2017 DHS	Ziguinchor	4,6	2017 DHS	Ziguinchor	55 (CI: 36 – 75)
2017 DHS	Sédhiou	6,4	2017 DHS	Sédhiou	78 (CI: 62 – 93)
2017 DHS	Kolda (2010)	5,5	2017 DHS	Kolda (2010)	89 (CI: 72 – 107)
2017 DHS	Matam	5,3	2017 DHS	Matam	71 (CI: 49 – 93)
2017 DHS	Saint Louis	4,7	2017 DHS	Saint Louis	51 (CI: 37 – 65)
2017 DHS	Kédougou	6,4	2017 DHS	Kédougou	74 (CI: 46 – 103)
2017 DHS	Tambacounda (2010)	5,8	2017 DHS	Tambacounda (2010)	80 (CI: 64 – 96)

Source : EDS, MIS, DHS Programme, 2021

Chapitre III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

III.1 Occupation physique du territoire

L'État du Sénégal, dans le cadre de la réorganisation territoriale et, dans le souci de mettre en œuvre la politique nationale en matière d'urbanisme, d'habitat et du cadre de vie, par le biais du Ministère de l'Urbanisme du Logement et de l'Hygiène publique a mis en place de vastes programmes nationaux de promotion de l'habitat social à travers les pôles de développement urbain, les Zones d'aménagement concerté et le projet des 100 000 logements. Ce programme, dans sa première phase a permis de réaliser à hauteur de 50% les travaux de 261 parcelles au niveau de Sing Sing Kabatoki et Nimzatt extension. Concernant le nombre de parcelles viabilisées (loties), en 2020 il n'y avait aucune réalisation contrairement à 2021 ; ceci est dû au le fait que toutes les demandes d'autorisation de lotir déposées en 2020 ont été autorisées en 2021. S'agissant des demandes d'autorisations de construire, il faut surtout signaler que le nombre de dépôts est largement supérieur aux dossiers autorisés, par exemple en 2021 il a été enregistré 56 dossiers autorisés sur 389 demandes. Cela s'explique par la non-reconnaissance des actes administratifs tenant lieu de titre d'occupation joint aux dossiers (attestation d'attribution de parcelle, attestation de dépôt de bail, acte de notification) par certaines autorités locales et administratives.

D'après les chiffres de la Division régionale de l'Urbanisme de Kaolack (DRU), organisme chargé du traitement des demandes d'autorisations de construire, en 2020, 331 demandes de construire ont été enregistrées dans toute la région, soit 29 dossiers de plus par rapport à 2018 et 49 de plus par rapport à 2019. Ces demandes sont inégalement réparties selon le département. En effet, le département de Kaolack totalise à lui seul plus de 70% des demandes en 2020 soient respectivement 22% et 29% de moins par rapport à 2019 et 2018. Par ailleurs, la plupart des demandes de construire reçues se sont vues déclinées. En effet, sur les 331 demandes reçues en 2020, 63 autorisations ont été délivrées soit un pourcentage de 20%. Au niveau départemental, les pourcentages des demandes déclinées sont plus élevés dans le département de Kaolack où ils ont dépassé les 90% alors qu'au niveau de Nioro, ils atteignent un peu moins les 40%. Dans le département de Guinguinéo, les pourcentages des demandes déclinées ont été de 52% et 57 % en 2018 et 2020.

Définitions :

- **L'autorisation de construire** : C'est un acte administratif délivré par une autorité administrative. Sur le territoire des communes, quiconque désire entreprendre une construction à usage d'habitation ou d'un tout autre type d'usage, doit au préalable obtenir une autorisation de construire. Elle vise à garantir le respect des normes urbanistiques et architecturales dans l'acte de bâtir. Elle s'impose aux administrations, aux services publics de l'Etat, aux communes comme aux personnes physiques. Elle est exigée non seulement pour les travaux neufs de construction, mais aussi pour la réalisation des clôtures, les modifications extérieures apportées aux constructions existantes, les reprises de gros œuvres, les surélévations, ainsi que pour les travaux entrainant une modification importante de la distribution intérieure des bâtiments existants.

En savoir plus :

- https://www.urbanisme.gouv.sn/services-aux-usagers/

Tableau III-1: Évolution des indicateurs du secteur de l'urbanisme et de l'habitat dans la région de Kaolack entre 2020 et 2021

	RÉALISATIONS		Cible	Taux de réalisation (Réalisation/Cible)	Écart en % entre 2020 et 2021
	2020	2021			
Nombre de logements sociaux construits	00	261	1500	0,174	17,4%
Nombre de parcelles viabilisées (loties)	00	8122	100000	0,081	8 ,122%
Nombre d'autorisations de construire	60	56	389	0,14	-1028%

Source : Division régionale de l'Urbanisme de Kaolack

Tableau III-2: Évolution du traitement des demandes d'autorisation de construire de 2018 à 2020

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées	Variation %
Kaolack	**2018**	279	109	-61,30
	2019	274	66	-77,00
	2020	244	22	90,98
	Variation %	**-12,29**	**-200**	
Nioro	**2018**	6	3	50,00
	2019	8	3	62,50
	2020	15	10	-33,33
	Variation %	**46,66**	**233,33**	
Guinguineo	**2018**	17	8	52,94
	2019	66	0	00,00
	2020	72	31	-56,94
	Variation %	**8,33**	**100**	**-**
Région	**2018**	**302**	**120**	**-60,90**
	2019	**282**	**69**	**76,90**
	2020	**331**	**63**	**-80,96**
	Variation %	**14,80**	**-9,52**	

Source : Division régionale de l'Urbanisme de Kaolack

III.2 Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux

On note que dans la région de Kaolack, en 2021, le nombre de plants produits est beaucoup plus important qu'en 2020 (respectivement 424 202 plants et 162.994 plants produits). Cette même situation est observée dans les départements de Nioro et de Guinguinéo excepté celui de Kaolack où 2020 constitue l'année où il y a plus de plants produits comparativement à 2021. Ces phénomènes peuvent être expliqués par le nombre de pépinières beaucoup plus élevé à Guinguinéo et Nioro en 2021 par rapport à 2020.

De manière générale, la tendance du nombre de plants produits suit celle du nombre de pépinières. En effet, l'année durant laquelle plus de pépinières sont accordées engendre plus de plants produits.

Par ailleurs, une analyse selon le type de plantation montre une prédominance des plants produits en régie (57,52%) en 2021, comparés à ceux produits dans les plantations villageoises/communautaires (32,77%) ou individuelles/privées (9,71%). Une tendance similaire a été notée aussi en 2020. Ainsi, en 2020, 44% des plants ont été produits dans le département de Nioro du Rip, suivie du département de Kaolack qui enregistre 39% de la production et enfin 17% de la production vient du département de Guinguinéo.

Le domaine classé de la région est composé de 09 forêts classées. Il couvre une superficie de 13.390 ha soit environ 2,51% du territoire régional. Le taux de classement est de l'ordre de 2,8% dans le département de Kaolack et de 3,8 % à Nioro du Rip. Le département de Guinguinéo referme une partie de la forêt classée de Mbirkilane sur une superficie de 3 075 ha, soit un de classement de 3,9 %.

S'agissant du domaine protégé, il est constitué de formations forestières naturelles situées dans les zones de terroir. Il existe 114 mises en défens sous forme de forets communautaires pour une superficie de 16.406,3 ha et 13 formations non délimitées.

La région de Kaolack compte sept zones amodiées fonctionnelles qui occupent une superficie de 266.282 ha. Deux zones sur les sept sont d'intérêt cynégétique (ZIC du Baobolong et de Niombato). En outre, six ont fonctionné durant la campagne 2021. La zone de Thiaré est laissée en repos cynégétique.

Définitions :

Risques environnementaux : Le risque environnemental peut se matérialiser par une pollution de l'eau, de l'air ou encore des sols, des sous-sols ou des eaux souterraines.
Ressources forestières : les ressources forestières sont les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisées pour satisfaire certains besoins humains. Elles peuvent être consommées directement (comme dans le cas des fruits) ou elles peuvent passer par un processus de production pour obtenir un dérivé, comme c'est le cas avec le bois.
Ressources fauniques : les ressources fauniques sont divisées en quatre groupes : la grande faune, la petite faune, les animaux à fourrure et les oiseaux forestiers. La grande faune, ou gros gibier, est composée des grands mammifères chassés par l'homme ; la petite faune, ou petit gibier, se compose principalement des petits mammifères et des oiseaux.

En savoir plus :

- https://www.denv.gouv.sn/
- https://www.environnement.gouv.sn/direction-des-eaux-for%C3%AAts-chasse-et-de-la-conservation-des-sols-defccs
- http://cafn.info/documents/Partie%2004%20-%20Les%20ressources%20fauniques.pdf

Tableau III-3: Situations du nombre de pépinières et de plants produits par département

Production	je	Kaolack			Nioro			Guinguinéo			Région		
		2020	2021	Var %	2020	2021	Var %	2020	2021	Var %	2020	2021	Var %
Nombre de pépinières	Régie	4	4	0,0	5	4	-20,0	1	1	0,0	10	9	-10,0
	Villageoise /Communautaire	1	1	0,0	0	15		6	13	116,7	7	29	314,3
	Individuelle/Privée	11	6	-45,5	16	12	-25,0	7	8	14,3	34	26	-23,5
	Total	16	11	-31,3	21	31	47,6	14	22	57,1	51	64	25,5
Nombre de plants produits	Régie	41471	44922	8,3	55637	170140	205,8	21144	28950	36,9	118252	244012	106,3
	Villageoise /Communautaire	10526	1300	-87,6	0	125080		2925	12642	332,2	13451	139022	933,5
	Individuelle /Privée	12310	10800	-12,3	15283	20143	31,8	3698	10225	176,5	31291	41168	31,6
	Total	**64307**	**57022**	**-11,3**	**70920**	**315363**	**344,7**	**27767**	**51817**	**86,6**	**162994**	**424202**	**160,3**

Source : IREF. Kaolack

Tableau III-4: Situation du domaine classé, par circonscription administrative en 2021

Nom	Références du classement	Superficie (ha)	Observations
Département de Kaolack			
Ile de Kousmar	889 du 27.04.36	1 950	Savane sur tannes
Koutal	2471 du 25.04.50	1890	Savane sur tannes
KeurMatar	4676 du 22.08.50	850	Savane sur tannes
Velor	572 du 03.03.37	200	Savane
Ile de Kouyon	2050 du 04.09.33	600	Savane arbustive
Département de Nioro			
Saboya	749 du 04.05.36	2 350	Savane arborée
Mamby	828 du 15.02.50	1 500	Savane arbustive
Ngayenne	4677 du 02.08.50	1 900	Savane arborée
Pane AblayeDiop	4676 du 22.08.50	2 150	Savane arbustive

Source : IREF. Kaolack

Tableau III-5: Répartition des zones amodiées en 2021

Départements	Zones	Superficies amodiées (ha)	Amodiataires
Nioro	ZIC Baobolong	60 000	Didier Marc
	Kabacoto	25 000	Amadou Bâ
	Niombato II	45 000	MariameFall
Total dép. Nioro	130 000		
Kaolack	KeurSocé	16 834	FamaraBadji
	Thiaré	19 448	FamaraBadji
	Latmingué	50 000	Emile Wardini
	Niombato III	50 000	MariameFall
Total dép. Kaolack	136 282		
Total région Kaolack	**266 282**		

Source : IREF. Kaolack

III.3 Conditions climatiques

La région de Kaolack connait les précipitations les plus fortes durant les mois d'août et septembre (environ 230 mm en moyenne). L'analyse des données pluviométriques qui nous proviennent de l'ANACIM montre que la région a enregistré 4164,3 mm de pluie en 2021 contre 5187,6 mm en 2020, soit une baisse de 1023 mm en valeur absolue et 20% en valeur relative. On enregistre plus de précipitations dans les zones polarisées par le poste de Wack Ngouna (860,3 mm) et Paoskoto (840,3 mm), toutes deux situées dans le département de Nioro. Les postes de Guinguinéo (644,9 mm) et Gandiaye (493,6 mm) enregistrent les volumes les plus faibles. Il faut noter aussi que des baissent de précipitations entre 2020 et 2021 ont été constatées dans tous les postes avec des proportions plus importantes à Gandiaye (42%), Nioro du Rip (31%) et Kaolack (21%) et très faibles à Paoskoto (1%) et Guinguinéo (5%).

Le climat de Kaolack est tropical semi-aride, avec une longue saison sèche de novembre à mai, et une saison humide et pluvieuse qui s'étend approximativement de mi-juin à mi-octobre. La quantité totale de précipitations n'est pas faible, mais le climat peut être défini comme semi-aride car la saison sèche est très longue. Pendant la journée, il fait chaud toute l'année, mais de novembre à mars, les nuits sont un peu plus fraîches et l'humidité est plus faible. Toute l'année, le vent chaud et sec peut souffler de l'intérieur, pendant environ un jour ou deux. La température moyenne enregistrée en 2021 (30,1 °C) est légèrement en dessous de celle de l'année 2020 (30,3 °C). Si nous nous intéressons à l'évolution mensuelle des températures, on peut noter que les températures enregistrées en 2020 sont légèrement plus élevées en 2021 à l'exception des mois de juillet, septembre, novembre et décembre, mois durant lesquels on note l'inverse. Toujours, par rapport à l'évolution mensuelle des températures, comme partout ailleurs, décembre (environ 29°C) et janvier (environ 27°) sont les mois les moins chauds de l'année avec des différences notables entre la nuit et le jour. Il faut signaler tout de même que ces températures sont relativement élevées si on les compare à d'autres localités comme Dakar. Les températures les plus élevées sont notées au mois de mai, le mois le plus chaud de l'année, en 2020 (32,3°) et en 2021 (31,75°) avec une température maximale qui dépasse les 40°C.

Définitions :

- **Température minimale** : la température minimale est la plus basse observée au cours d'une journée de 24 heures, plus exactement entre 18 heures U.T.C. la veille et 18 heures le jour même. Elle se produit le plus souvent vers le lever du jour ou dans l'heure qui suit.
- **Température maximale** : la température maximale est la plus élevée observée au cours de la journée, plus exactement entre 6 heures U.T.C. et le lendemain 6 heures. Elle se produit le plus souvent en cours d'après-midi.

- **En savoir plus :**

-
- https://www.climatsetvoyages.com/climat/senegal/kaolack#janvier
- https://alertes-meteo.com/vague_de_froid/mini_maxi.htm

Tableau III-6: Évolution de la pluviométrie par poste de 2015 à 2021 (mm)

Postes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Guinguénéo	781	745,3	455,2	534,7	595,5	681	644,9
Kaolack	596,7	668,1	660,4	599	751,6	887	702
Nioro du Rip	1025,2	910,8	692,8	683,9	722	901,9	623,2
Paoskoto	939,6	792,9	579,4	724,1	663,3	848,8	840,3
Wack Ngouna	661,7	741,8	616,8	654,6	630,1	1016,1	860,3
Gandiaye	X	X	477,8	513,7	840,4	852,8	493,6
TOTAL	4004,2	3858,9	3482,4	3710	4202,9	5187,6	4164,3

Source : ANACIM, Kaolack, 2021

Tableau III-7: Évolution mensuelle des températures de 2019 à 2021 (En °C)

Mois	2019			2020			2021		
	Mini moy	Maxi moy	Moyenne	Mini moy	Maxi moy	Moyenne	Mini moy	Maxi moy	Moyenne
Janvier	18,6	35,7	27,2	19,3	35	27,2	19,1	34,9	27
Février	20,7	37,6	29,2	22,7	39,6	31,2	20,5	37,2	28,85
Mars	19,8	37,2	28,5	22	40,7	31,4	21,6	39,6	30,6
Avril	22,8	41,6	32,2	23,4	41,8	32,6	22,2	40,8	31,5
Mai	22,2	40,5	31,4	23,3	41,3	32,3	23,4	40,1	31,75
Juin	24	38	31	26	37,4	31,7	25,1	36,8	30,9
Juillet	25,6	35,9	30,8	25,6	34,3	29,9	25,6	35,1	30,3
Août	25,5	34,3	29,9	25,6	33,7	29,7	24,7	32,8	28,8
Septembre	24,7	33,3	29	24,3	33	28,7	25,1	34	29,5
Octobre	24,4	35	29,7	25,3	36,8	31,1	25,5	35,8	30,6
Novembre	22,2	38,1	30,2	21,4	37,7	29,6	25,5	37,5	31,5
Décembre	19	36,5	27,8	19,9	37	28,5	21,9	36,8	29,4
Moyenne	19	36,5	27,8	23,2	37,4	30,3	23,4	36,8	30,1

Source : ANACIM, Kaolack, 2021

Graphique III-1: Évolution mensuelle des températures de 2019 à 2021 (En °C)

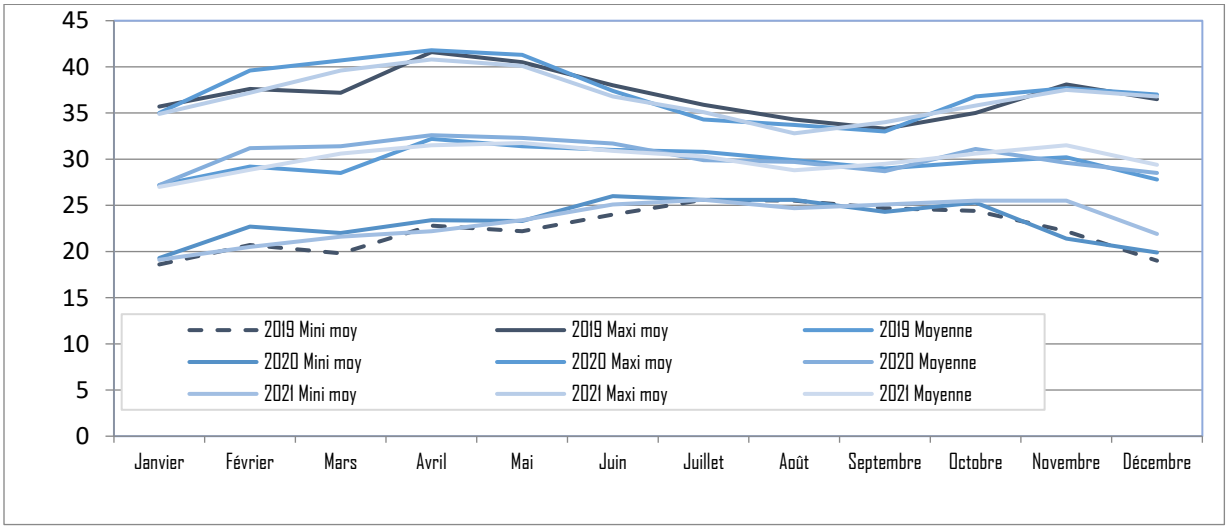

Source : ANACIM, Kaolack, 2021

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL

CHAPITRE IV : EMPLOI

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHÔMAGE

Chapitre IV : EMPLOI

IV.1 Population en âge de travailler

L'analyse de la répartition de la population en âge de travailler dans l'espace et selon les caractéristiques sociodémographiques, au niveau de la région de Kaolack, révèle des disparités. En effet, six (06) individus sur dix (10) , en âge de travailler (61,1%), résident en milieu rural. Cette répartition de la population en âge de travailler selon le milieu de résidence épouse celle de la population de la région en générale dans l'espace, laquelle se localise majoritairement dans le milieu rural aussi (61,70%). Une analyse selon le sexe indique que la population en âge de travailler est composée plus de femmes (55,8%) que d'hommes (44,2%). Une répartition de cette catégorie de population dans les différentes tranches d'âge montre que les jeunes (moins de 36 ans) représentent plus de la moitié des individus en âge de travailler dans la région (62,9%). Les individus des tranches d'âge 36-45 ans et 46 et plus représent respectivement 15,4% et 21,7% de cette population. Cette situation résulte sans nul doute de jeunesse de la population de la région. Par ailleurs, la population en âge de travailler de la région est caractérisée par des niveaux d'instruction faible. En effet, un peu plus de six (06) individus sur dix (10) qui figurent dans cette catégorie de population (62,2) n' ont aucun niveau d'instruction. Les individus qui ont le niveau secondaire représentent près du quart (23,3%) et ceux de niveau primaire tournent autour de 10%. On note une faible proportion d'individus en âge de travailler dans la région qui ont le niveau supérieur (3,1%

Définitions :

- **La population en âge de travailler** comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le Système de Comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

En savoir plus :

- Enquête Nationale sur l'Emploi, ANSD, 2015

Tableau IV-1: Répartition de la population en âge de travailler selon les caractéristiques sociodémographiques

Milieu de résidence	Pourcentage (%)
Urbain	38,9
Rural	61,1
Total	**100**
Sexe	
Masculin	44,2
Féminin	55,8
Total	**100**
Groupe d'Age	
[15-24ans]	37
[25-35ans]	25,9
[36-45ans]	15,4
[46 ans et plus [	21,7
Total	**100**
Niveau d'instruction	
Aucun niveau	62,2
Préscolaire/Primaire	11,3
Secondaire	23,3
Supérieur	3,1
Total	**100**

Source : ANSD, ENES 2021

IV.2 Population en emploi rémunéré

En 2021, un peu moins du quart (23,4%) des personnes en âge de travailler dans la région de Kaolack avait un emploi rémunéré contre une moyenne nationale de 43,2%. Ainsi, Kaolalack avait le troisième taux le plus faible après les régions de Matam (19,7%) et Kolda (23,3%) et est de loin derrière les régions de Dakar (54,6%), Thiés (47,9%) et Louga (43,7%). Une analyse du taux d'emploi selon les caractéristiques sociodémographiques met en évidence des disparités. Le taux d'emploi noté en milieu urbain (30,5%) dépasse de 12 points de pourcentage celui enregistré en milieu rural (18,6%). Selon le sexe, le taux d'emploi chez les hommes (37,7%) est le triple du taux chez les femmes (11,9%).

La répartition de la population en emploi dans les différentes caractéristiques sociodémographiques indique des différences importantes. Un peu plus de la moitié de la population en emploi est établie en milieu urbain (52,8%), contre 47,2% en milieu rural. Un peu plus de sept (07) personnes sur dix (10) en emploi soit (72,1%) sont de sexe masculin.

Il ressort de l'analyse de la répartition de la population en emploi selon l'âge que les jeunes (moins de 36 ans), malgré leur poids démographique important, représentent 44% de cette population. Les individus des tranches d'âge 36-45 ans et 46 ans et plus représentent respectivement 25,1% et 30,9% de la population en emploi dans la région.

On note une prédominance des individus de niveau d'instruction faible dans la population en emploi remunéré dans la région. En effet, plus de la moitié de cette catégorie de population (63,5%) n'a aucun niveau d'instruction et une très faible proportion a le niveau supérieur (4,4%). Les individus qui sont dans les niveaux intermédiaires (primaire et secondaire) représentent respectivement 14,8% et 17,3% de la population en emploi.

Par ailleurs, selon le statut occupé dans l'emploi, il a été constaté que les individus qui sont considérés comme des indépendants non agricoles sont majoritaires dans la population en emploi, suivis des salariés (23,5%) et des indépendants agricoles (20,1%), de loin devant les patrons ou employeurs (4,4%) et les apprentis ou stagiaires (10,4%).

Selon le secteur d'activités, prés du tiers des personnes en emploi dans la région évoluent dans le commerce et la réparation (32,1%) et un peu plus du quart (27,1%) exercent dans les services. Les secteurs agricole et industriel absorbent resptivement 21,% et 19,5% de la population en emploi remunéré dans la région de Kaolack.

Définitions :

- **La population en emploi :** elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précédent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail.
- **Le taux d'emploi :** il mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré, parmi les personnes en âge de travailler. Il constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale.

En savoir plus :

- Enquête Nationale sur l'Emploi, ANSD, 2015

Graphique IV-1: Taux d'emploi selon le milieu de résidence et le sexe

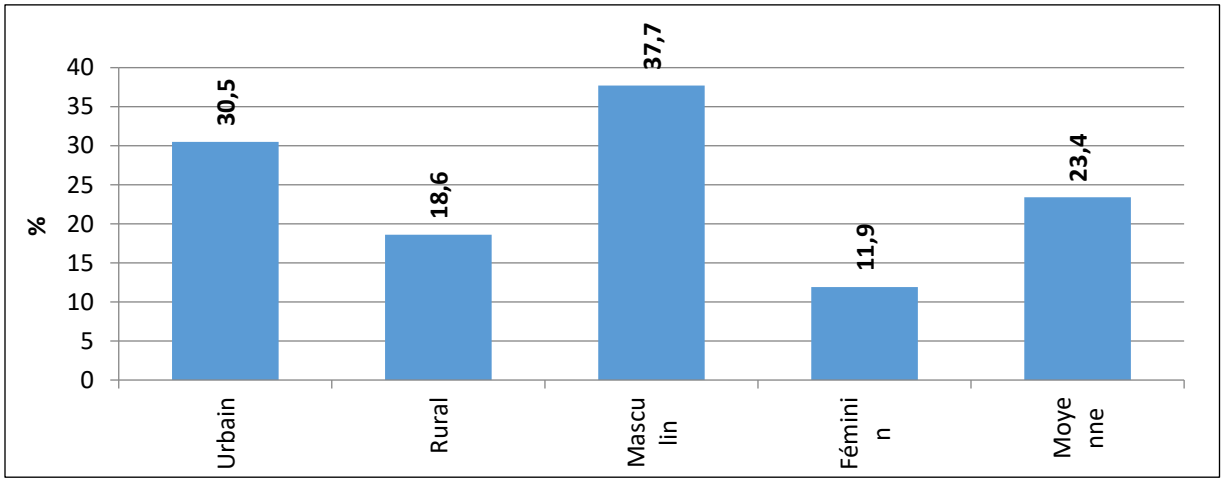

Source : ANSD, ENES 2021

Tableau IV-2: Répartition de la population de la région de Kaolack en emploi selon les caractéristiques sociodémographiques

Milieu de résidence		Sexe	
Urbain	52,8	Masculin	72,1
Rural	47,2	Féminin	27,9
Total	**100**	**Total**	**100**
Groupe d'Age		**Niveau d'instruction**	
[15-24ans]	14,1	Aucun niveau	63,5
[25-35ans]	29,9	Préscolaire/Primaire	14,8
[36-45ans]	25,1	Secondaire	17,3
[46 ans et plus[	30,9	Supérieur	4,4
Total	**100**	**Total**	**100**
Statut emploi		**Secteur d'Activités**	
Salariés	23,5	Agriculture	21,2
Apprentis/Stagiaires	10,4	Industrie	19,5
Patrons/Employeurs	4,4	Commerce et Réparation	32,1
Indépendant non agricole	41,7	Services	27,1
Indépendant agricole	20,1	**Total**	**100**
Aides familiaux	0		
Total	**100**		

Source : ANSD, ENES 2021

IV.3 Établissements ouverts, conflits et contrats de travail

La région de Kaolack concentre 2,81% du volume des déclarations d'établissements et reste loin derrière les régions de Dakar (43,46%), Thiés (13,86%) et Diourbel (10,11%) selon le rapport annuel sur les statistiques du travail (DSTE, 2021). Le nombre d'établissements ouverts dans la région de Kaoalck et comptabilisés par l'Inspection régionale du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS) en 2020 (56 unités) dépasse de 12 unités celui enregistré en 2021 (44 unités), soit une baisse de 21,42%. Ainsi, la région de Kaolack concentre 2,46% des établissements ouverts en 2021 sur l'étendue du territoire national et 1,52% des emplois générés dépassant seulement les régions de Sédhiou, Kolda, Tambacounda, Matam et Kaffrine (qui occupent chacune moins de 2%).

Sur ces établissements ouverts, huit (08) ont fermé aussi bien en 2020 qu'en 2021. Par ailleurs, ces établissements ouverts ont permis la création d'emplois alors que ceux fermés ont occasionné des pertes d'emplois. En 2020, les 56 établissements ouverts dans la région ont contribué à générer 285 emplois, soit en moyenne 5 emplois par établissement alors qu'en 2021, les 44 établissements ouverts ont contribué à générer 125 emplois correspondant environ à une moyenne de 3 emplois par établissement ouvert. D'un autre côté, près de 16,0% des emplois créés en 2020 ont été perdus par la suite. Ce pourcentage égalise près de la moitié de celui enregistré en 2021 (32,8%). Dans la région de Kaoalck, on note une hausse du nombre de conflits individuels déclarés à l'IRTSS en 2021, comparé à l'année 2020. En effet, le nombre de conflits individuels noté dans le cadre du travail en 2021 (55 unités) dépasse de 16 unités celui enregistré en 2020, soit une hausse relative de 41 points de pourcentage. Concernant les conflits collectifs, aucun, dans le cadre du travail, n'a été déclaré à l'IRTSS en 2020 contrairement en 2021 où ce nombre s'élevait à 2.

Aux termes des dispositions du Code du Travail et de ses textes d'application, tout travailleur embauché doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services de l'inspection du travail. Le nombre de travailleurs immatriculés en 2020 (260) dépasse de 14 unités celui noté en 2021 (246), soit une légère hausse relative de 5,38%. Une analyse des contrats de travail enregistré par l'IRTSS en 2021 révèle que la région de Kaoalck a contribué seulement à hauteur de 2,13% au nombre total de contrats de travail enregistré au Sénégal en 2021, soit à peu près au même niveau que les régions de Louga, Diourbel, Thiés et dans une moindre mesure Matam qui sont toutes de loin derrière Dakar qui occupe 62,64% des contrats enregistrés (Rapport annuel DSTE, 2021). Prés de neuf contrats enregistrés sur dix (soit 89,43%) sont des Contrats à Durée Déterminée (CDD), répartis entre les hommes (67,22%) et les femmes (22,21%). Les Contrats à Durée indéterminée enregistrés auprès de l'IRTSS représentent 7,56% dont 6,15% chez les hommes et 1,4% chez les femmes.

Définitions :

- **Immatriculation à la sécurité sociale**: l'immatriculation est obligatoire pour chaque travailleur salarié qui dispose d'un numéro de Sécurité sociale, élément indispensable pour permettre à l'entreprise de procéder aux déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles. Concrètement, la Sécurité sociale attribue à chaque personne un numéro unique, individuel qui permettra l'identification de la personne dans les différents organismes.

En savoir plus :

- https://www.editions-tissot.fr/guide/definition/immatriculation-a-la-securite-sociale
- https://www.dgtss.gouv.sn/
- https://dgtss.gouv.sn/sites/default/files/rapport_annuel_statistiques_du_travail_2021.pdf

Tableau IV-3: Situation des établissements ouverts/fermés et des emplois générés/perdus dans la région en 2020 et 2021

Année	Indicateurs	Nombre	Indicateurs	Nombre
2020	Nombre d'établissements ouverts	56	Nombre d'emplois générés	285
	Nombre d'établissements fermés	8	Nombre d'emplois perdus	45
2021	Nombre d'établissements ouverts	44	Nombre d'emplois générés	125
	Nombre d'établissements fermés	8	Nombre d'emplois perdus	41

Source : IRTSS, 2021

Tableau IV-4: Situation des conflits et de l'immatriculation des travailleurs dans la région en 2020 et 2021

Année	Types de conflits	Région
2020	Conflit Individuel	39
	conflit collectif	0
2021	conflit individuel	55
	conflit collectif	2
2020	Nombre de travailleurs immatriculés en 2020	260
2021	Nombre de travailleurs immatriculés en 2021	246

Source : IRTSS, 2021

Tableau IV-5: Répartition des contrats de travail enregistré par l'IRTSS de Kaolack en 2021 par type et par sexe

	CDD		CDI		Stage		Saisonnier		Ensemble
Sexe	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Nombre	1005	332	92	21	32	10	3		1495
Pourcentage	67,22%	22,21%	6,15%	1,40%	2,14%	0,67%	0,20%	0,00%	100,00%

Source : DSTE, 2021

Chapitre V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

V.1 Travail familial

Les aides familiaux constituent une composante non négligeable du marché de l'emploi Kaolackois. En 2021, ils représentent 7,5% de la main-d'œuvre au niveau de la région. Ils sont faiblement représentés dans la main-d'oeuvre du milieu urbain (0,3%) comparé au milieu rural (12%). En termes de répartition spatiale, la quasi-totalité des aides familiaux réside dans le milieu rural (98,5%). Une analyse selon le sexe indique que la proportion d'aides familiaux dans la main-d'oeuvre féminine (10%) est presque le double de celle notée dans la main-d'oeuvre masculine. Par ailleurs, on note une supériorité numérique de cette catégorie d'acteurs chez les femmes. En effet, prés de six aides familiaux sur dix (60,7%) sont de sexe féminin. L'âge semble être lié avec le fait d'être un aide familial. Leur répartition suivant les catégories d'âge révèle que près de 80% des aides familiaux sont des jeunes moins de 36 ans). Le pourcentage le plus élevé (44,10%) est enregistré chez les individus de la tranche d'âge 15-24 ans, suivi de ceux âgés de 25 à 35 ans, comparé aux individus plus âgés (7,4%). La pratique de l'activité d'aide familiale semble être corrélée au niveau d'instruction. Prés de huit aides familiaux sur dix (84%) qui résident dans la région de Kaolack n'ont aucun niveau d'instruction et aucun n'a le niveau supérieur.

La quasi-totalité des aides familiaux (98,9%) travaille dans le secteur agricole, qui fait partie des secteurs d'activité qui emploient plus d'individus dans la région. Ainsi, il a été constaté que les aides familiaux de la région de Kaolack sont principalement dans le milieu rural de la région, n'ont aucun niveau d'instruction et s'exercent dans l'agriculture.

Définitions :

- **Les aides familiaux** sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.
- **Travailleur familial :** Personnes qui occupent un «emploi indépendant» dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport_Enquete%20Nationale%20Emploi%20au%20Senegal%20ENES-2015.pdf
- http://uis.unesco.org/fr/glossary-term/travailleur-familial-collaborant-lentreprise-familiale
- OIT 1993 - Résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession.

Tableau V-1 : Part des aides familiaux et de leur répartition selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence	Part des aides familiaux	Répartition des aides familiaux
Urbain	0,30%	1,50%
Rural	12,00%	98,50%
Total	7,50%	100,00%
Masculin	5,40%	39,30%
Féminin	10,00%	60,70%
Total	**7,50%**	**100,00%**

Source : ANSD, ENES 2021

Tableau V-2: Répartition des aides familiaux selon le Groupe d'âge, le niveau d'instruction et le secteur d'activité

Groupes d'âge	
[15-24ans]	44,10%
[25-35ans]	35,80%
[36-45ans]	12,80%
[46 ans et plus[	7,40%
Total	**100,00%**
Niveau d'instruction	
Aucun niveau	84,10%
Préscolaire/Primaire	7,70%
Secondaire	8,20%
Supérieur	0,00%
Total	**100,00%**
Secteur Activité	
Agriculture	98,90%
Industrie	0,00%
Commerce et Réparation	0,00%
Services	1,10%
Total	**100,00%**

Source : ANSD, ENES 2021

Graphique V-1: part des aides familiaux dans la main-d'œuvre selon l'âge, le sexe et le niveau d'instruction

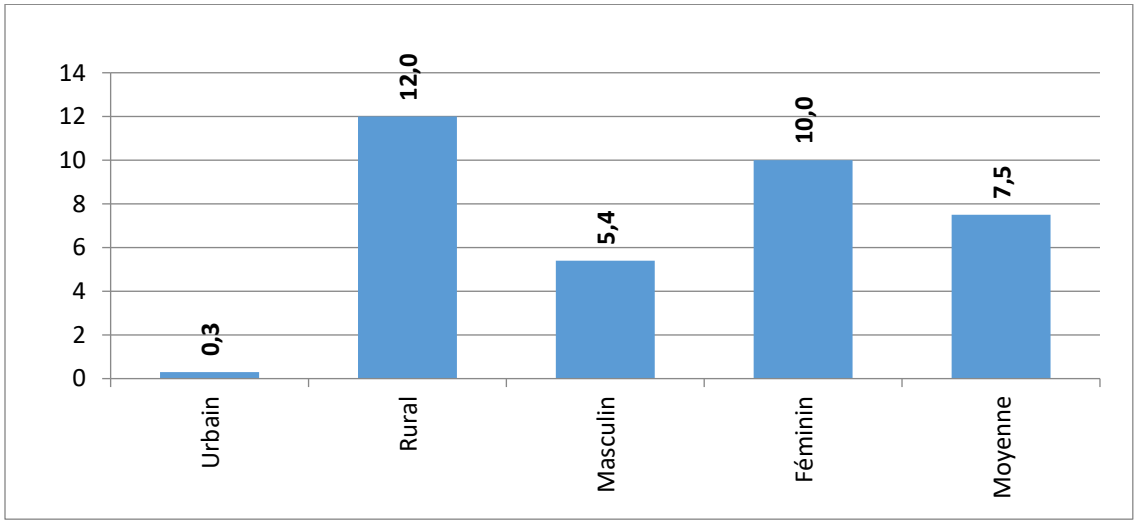

Source : ANSD, ENES 2021

V.2 Chômage

Le taux de chômage des personnes agées de 10 ans et plus, enregistré dans la région de Kaolack en 2021 (43,6%), d'après les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi (ENES, 2021) est le troisième taux le plus élevé après ceux de Matam (50,1%) et ceux Kolda (46,4%). Toutefois, il convient de noter que le chômage touche différemment les hommes et les femmes, les citadins et les ruraux, mais varie aussi en fonction du niveau d'instruction. En effet, le chômage est largement plus important chez les femmes (59,80%) que chez les hommes (30,30%). Une analyse selon le milieu de résidence révèle que le taux de chômage est plus élevé en milieu rural (50,60%) qu'en milieu urbain (32,40%). La répartition spatiale des chômeurs et selon les caractéristiques sociodémographiques met en évidence des disparités. Un peu plus de sept chômeurs sur dix (71,50%) résident en milieu rural (contre 28,50% en milieu urbain). Le chômage est plus concentré chez les femmes, plus de la moitié des chômeurs (62,10%) sont de sexe féminin, proportion qui dépasse de loin celle occupée par les hommes (37,90%). La répartition des chômeurs dans les différentes tranches d'âge indique que le phénomène touche plus les jeunes. En effet, 62,60% des chômeurs enregistrés dans la région en 2021 ont moins de 36 ans, avec un pourcentage plus soutenu dans la tranche d'âge 25-35 ans , comparée à celui occupé par les jeunes âgés de 15-24 ans (29,70%). Le reste des chômeurs est réparti entre les individus des tranches d'âge 36-45 ans (19,70%) et 46 ans et plus (17,70%). Une analyse sous l'angle du niveau d'instruction montre qu'au niveau de la région, trois chômeurs sur quatre (75,9%) n'ont aucun niveau. Le pourcentage de chômeurs qui ont le niveau primaire et de ceux n'ayant pas dépassé le secondaire s'établissent respectivement à 9,90% et 12,40%. Une faible proportion de chômeurs (moins de 2%) ont le niveau supérieur.

Il ressort de cette analyse qu'au niveau de la région de Kaolack, le chômage est plus concentré dans le milieu rural, touche plus les femmes, les jeunes et les individus qui n'ont aucun niveau d'instructions.

Définitions :

- **Personne au chômage** : les chômeurs comprennent, au sens du Bureau international du Travail (BIT), toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte**.** Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs et prises ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays.
- **Population active :** les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise.

En savoir plus :

- https://www.ilo.org/
- https://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport_Enquete%20Nationale%20Emploi%20au%20Senegal%20ENES-2015.pdf
-

Graphique V-2: Taux de chômage et répartition de chômeurs selon le milieu de résidence et le sexe, 2021

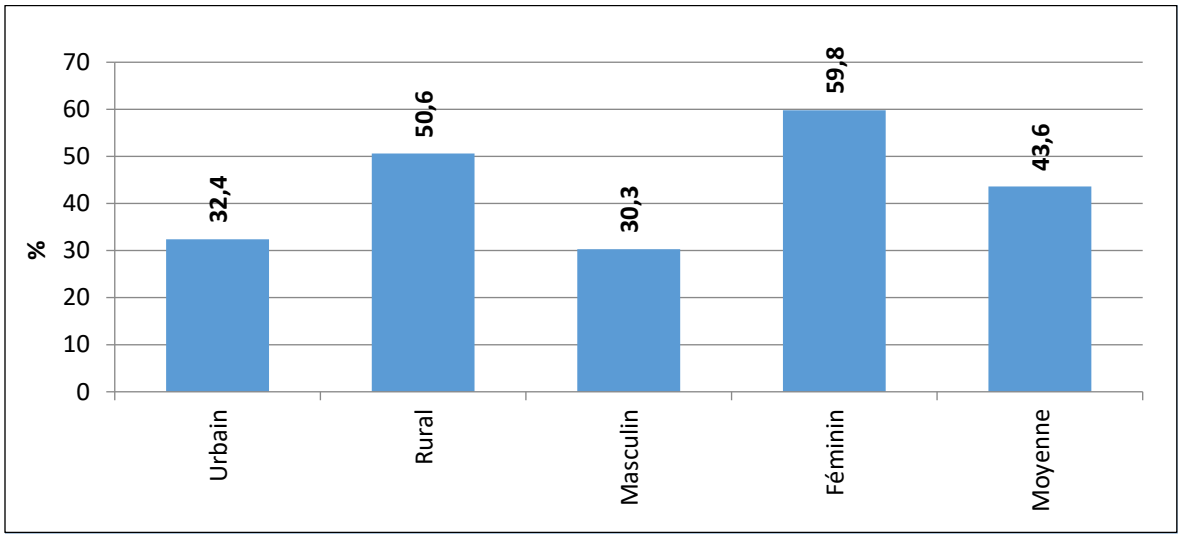

Source : ANSD, ENES 2021

Tableau V-3: Répartition des chômeurs par tranches d'âge, milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction

Milieu de résidence	
Urbain	28,50%
Rural	71,50%
Total	**100,00%**
Sexe	
Masculin	37,90%
Féminin	62,10%
Total	**100,00%**
Groupe d'Age	
[15-24ans]	29,70%
[25-35ans]	32,90%
[36-45ans]	19,70%
[46 ans et plus [	17,70%
Total	**100,00%**
Niveau d'instruction	
Aucun niveau	75,90%
Préscolaire/Primaire	9,90%
Secondaire	12,40%
Supérieur	1,80%
Total	**100,00%**

Source : ANSD, ENES 2021

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLE

Chapitre VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

VI.1 Logement équipement des ménages

Il ressort des résultats de l'EHCVM, 2018/2019 que huit ménages sur dix (81,26%) dans la région de Kaolack habitent dans des maisons basses et 9,93% logent dans des cases. La proportion de ménages Kaolackois qui habitent dans des maisons à étage s'élève à 7,87%. On note une faible proportion de ménage qui logent dans des baraques (0,94%) et ceux vivant dans des appartements dans un immeuble sont quasi inexistants. Comparée aux autres régions du pays, la situation observée à Kaolack est quasi la même dans les régions de Ziguinchor, Diourbel, Thiés, Fatick et Sédhiou dans lesquelles les maisons basses constituent le type de logement le plus fréquent dans la structure de l'habitat des ménages (prés de huit ménages sur dix) contrairement à ce qui est observé dans la capitale sénégalaise ou les maisons à étages (49,43%) et les appartements dans un immeuble (3,51%) occupent des proportions importantes. Une analyse de la structure des logements de la région de Kaolack selon le milieu de résidence fait ressortir qu'aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural prés de huit ménages sur dix habitent dans des maisons basses. Les structures de logement de ces deux milieux diffèrent au niveau des maisons à étages qui sont proportionnellement plus fréquentes en milieu urbain (15,4% contre 2,40%) et des cases qui demeurent proportionnellement plus fréquentes en milieu rural (16,39% contre 1,47%). Il ressort de l'analyse des statuts d'occupation que dans la région de Kaolack,76,23% des ménages sont propriétaires leur logement : 43,60% ont des titres de propriété et 32,63% sont sans titre ou acte de propriété. Les ménages qui sont locataires représentent 7,57% et la proportion de ceux qui sont copropriétaires sans titre ni acte s'élève à 7,14%, soit prés du double de la proportion de ménages copropriétaires de leur logement avec titre ou acte (4,21%).

Définitions :

- **Propriétaire avec titre de propriété :** Le logement doit appartenir au moins à un membre du ménage. Le propriétaire dispose d'un titre de propriété qui prouve que la propriété lui appartient.
- **Propriétaire sans titre de propriété** : Le logement doit appartenir au moins à un membre du ménage. Le propriétaire ne dispose pas d'un titre de propriété qui prouve que la propriété lui appartient.
- **Copropriétaire avec titre de propriété :** Si le ménage a des droits de propriété en même temps que d'autres ménages ou conjointement à un organisme privé ou public sur le logement qu'il occupe. Les ayants droit disposent d'un titre de propriété qui prouve que la propriété leur appartient.
- **Logé par l'employeur :** Dans le cas où le ménage occupe un logement qui lui est affecté par un employeur.

En savoir plus :

- Rapport EHCVM, 2018/2019, ANSD.
- Rapport RGPHAE, 2013, ANSD.

Tableau VI-1:Répartition des ménages sénégalais par Type de logement actuel selon la région de résidence

Région	Type de logement actuel du ménage						
	Appartement dans un immeuble	Maisons à étage	Maison basse	Baraque	Case	Autre	Total
DAKAR	3,51	49,43	46,2	0,84	0,03	0	100
ZIGUINCHOR	1,08	8,77	88,86	1,29	0	0	100
DIOURBEL	0,45	7,84	78,74	2,88	10,09	0	100
SAINT-LOUIS	0	9,36	75,07	1,43	14,13	0	100
TAMBACOUNDA	0	5,43	51,7	1,36	41,52	0	100
KAOLACK	0	7,87	81,26	0,94	9,93	0	100
THIES	0,31	10,77	83,21	0,67	3,16	1,87	100
LOUGA	0	6,35	71,41	1,67	20,56	0	100
FATICK	0,11	2,51	84,42	1,75	11,21	0	100
KOLDA	0	1,96	50,95	0,81	46,28	0	100
MATAM	0,14	7,03	67,34	1,82	23,67	0	100
KAFFRINE	0,15	2,05	49,76	0,41	47,3	0,33	100
KEDOUGOU	0,28	2,18	45	0,79	51,46	0,3	100
SEDHIOU	0	2,01	89,11	7,08	1,8	0	100
Total	1,19	19,4	65,95	1,4	11,82	0,25	100

Source : ANSD, EHCVM, 2018/2019

Tableau VI-2 : Répartition des ménages de la région de Kaolack par Type de logement actuel selon le milieu de résidence

Région	Type de logement actuel du ménage (%)						
	Appartement dans un immeuble	Maisons à étage	Maison basse	Baraque	Case	Autre	Total
Urbain	0,00	15,04	82,88	0,61	1,47	0,00	100
Rural	0,00	2,40	80,02	1,20	16,39	0,00	100
Ensemble	0	7,87	81,26	0,94	9,93	0	100

Source : ANSD, EHCVM, 2018/2019

Graphique VI-1: Répartition des ménages de la région de Kaolack selon le statut d'occupation du logement

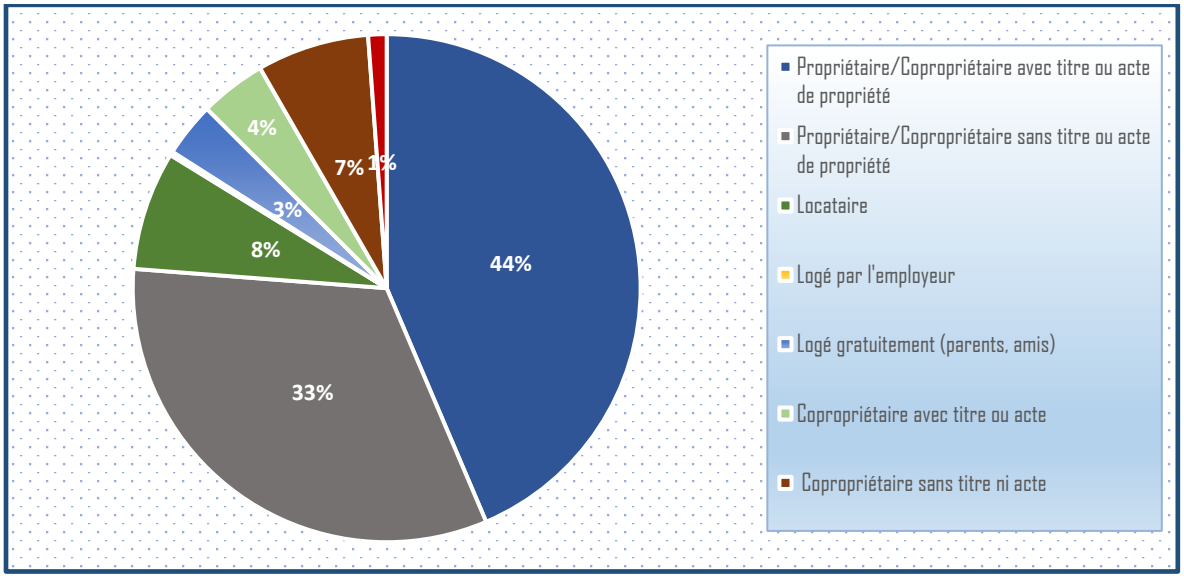

Source : ANSD, EHCVM, 2018/2019

VI.2 Accès à Internet

Le taux d'accés à l'internet, mesuré dans l'EHCVM 2018/2019 à travers les modes et/ou lieux de connexion (téléphone, clé internet, au bureau etc.), demeure faible dans la région de Kaolack. En effet, moins du tiers des individus âgés de 12 ans et plus ont accès à ce service (29,1% contre 31,7% au niveau national). On note des disparités énormes entre les régions du Sénégal. A Dakar, le taux d'accès à l'internet s'élève à prés de 50% . Ce taux est estimé à 30,4% à Ziguinchor et à 29,1% à Thiés. A Diourbel et Saint-Louis environ un quart des individus de 12 ans et plus ont la possibilité d'utiliser internet. Les régions, où il est noté les taux d'accès les plus faibles sont Kédougou (10,0%), Kolda (13,0%) et Kaffrine (13,2%).

Définitions :

- Le taux d'accès Internet : dans le cadre de l'EHCVM, c'est **le pourcentage d'individus âgés de 12 ans et plus déclarant disposer d'un accès Internet**. Dans presque tous les cas cet accès s'effectue depuis un ordinateur, par liaison téléphonique, ADSL ou câble haut débit.

En savoir plus :

- Rapport, EHCVM 2018/2019

Graphique VI-2: Taux d'accès à l'internet selon la région

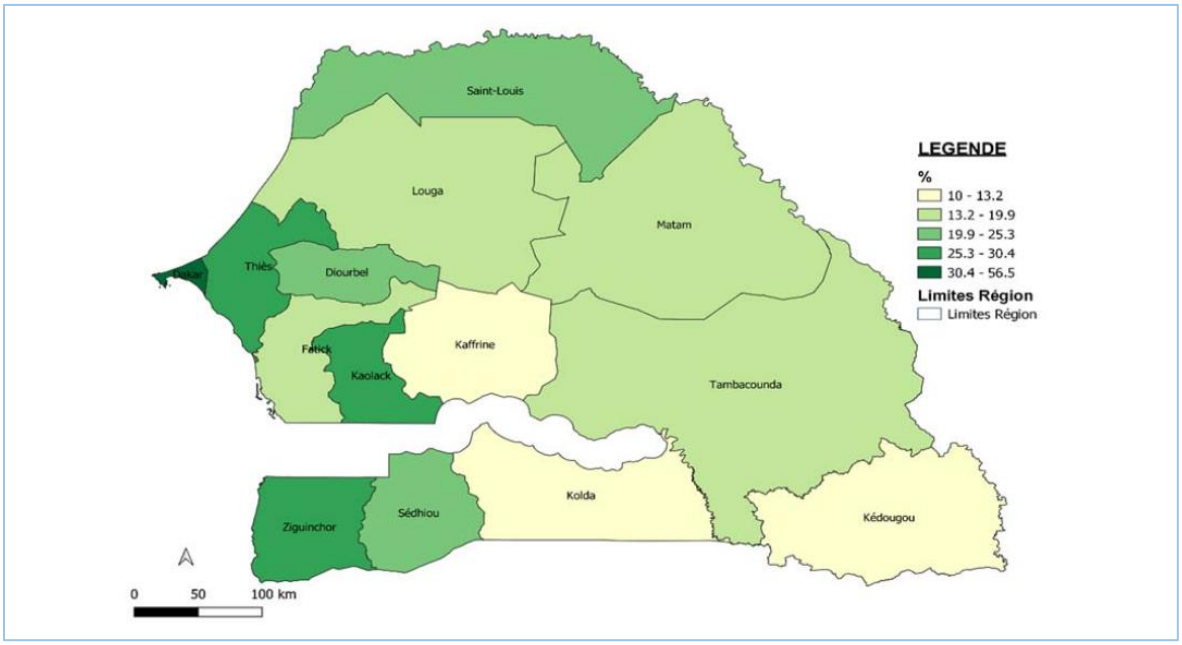

Source : ANSD, ECHVM 2018/2019

Chapitre VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

VII.1Eau

L'hydraulique est un sous-secteur stratégique du développement économique et social. Il assure d'une part une base productive au secteur primaire et d'autre part influe sur la situation sanitaire des populations à travers leur alimentation en eau potable. C'est pourquoi les pouvoirs publics lui accordent une importance toute particulière.

L'hydraulique urbaine est gérée par la société SEN' EAU (EX SDE) alors que l'hydraulique rurale est du ressort les brigades régionales et départementales des puits et forages qui appuient les différents comités de gestion des forages (ASUFOR).

On note cependant d'autres partenaires du sous-secteur comme les ONG, les projets et programmes, les organismes, etc.

Au niveau régional la production d'eau en milieu urbain s'est accrue de 5% entre 2020 et 2021. En effet elle est passée de 8 988 651 m3 à 9 467 650 m3 durant cette période. Cependant cet accroissement varie en fonction des circonscriptions administratives que sont Kaolack (+6%) Guinguineo (+9%), Nioro (+2%) et Ndoffane (-8%) (cf. tableau).

Quant à la consommation, on note durant cette période un accroissement de 14% qui s'établit à 7 035 482 m3 en 2021 contre 6 191 720 m3 en 2020. Les circonscriptions administratives que sont Kaolack, Guinguineo et Nioro ont enregistré une augmentation de leur consommation d'eau respective de 15%, 19% et 9% contrairement à Ndoffane qui a enregistré une réduction de 2% de sa consommation d'eau (cf. tableau).

Durant la période 2020-2021, le nombre d'abonnés s'est accru de 4% en passant d'un effectif de 33 998 à 35 437 abonnés. Cet accroissement est imputable aux abonnés privés qui durant la période s'est accru de 4% contrairement aux abonnés d'affaires et aux abonnés officiels dont les effectifs ont connu une baisse respective de 1% et 2%.

La répartition des abonnés selon la circonscription administrative révèle une augmentation de ces derniers à Kaolack (+3%), à Guinguinéo (+5%), à Nioro (+11%) et à Ndoffane (+8%) (cf. tableau).

En ce qui concerne la longueur du réseau d'approvisionnement en Eau Potable (AEP), il s'est accru de 1,39% entre 2020 et 2021 en passant de 566 691 m à 574 549 m. Cet accroissement est inégalement réparti selon les circonscriptions administratives de Kaolack (+1,62%), Guinguineo (+0,35%), Nioro (+0,93%) et Ndofane (+0.35%).

Définitions :

- **Réseau d'eau potable :** l'eau du robinet provient des nappes souterraines (sources, puits, forages) et des eaux de surface : cours d'eau, lacs. Toutefois, avant de couler au robinet du consommateur, l'eau parcourt un réseau de conduites parfois long de plusieurs centaines de kilomètres. C'est ce linéaire que l'on appelle réseau d'eau potable.

En savoir plus :

- https://eau-assainissement.gouv.sn/

Tableau VII-1 : Évolution de la situation hydraulique urbaine selon divers indicateurs par circonscription administrative en 2020 et 2021

Circonscription administrative	Année	Longueur réseau AEP (m)	Production (m^3)	Consommation (m^3)
KAOLACK	Année 2020	431916	7691915	5168741
	Année 2021	438933	8149478	5919499
	Variation %	**1,62%**	**6%**	**15%**
GUINGUINEO	Année 2020	35699	383874	290695
	Année 2021	35825	418805	344900
	Variation %	**0,35%**	**9%**	**19%**
NIORO	Année 2020	63016	608764	471884
	Année 2021	63604	619485	514901
	Variation %	**0,93%**	**2%**	**9%**
NDOFFANE	Année 2020	36060	304098	260400
	Année 2021	36187	279882	256182
	Variation %	**0 ,35%**	**-8%**	**-2%**
REGION	**Année 2020**	**566691**	**8988651**	**6191720**
	Année 2021	**574549**	**9467650**	**7035482**
	Variation %	**1,39%**	**5%**	**14%**

Source : SEN'EAU, Kaolack

Tableau VII-2 : Évolution de la situation hydraulique urbaine selon divers indicateurs par circonscription administrative en 2020 et 2021

Circonscription administrative	Année	Affaires		Officielles		Privés		Total	
		Nbre Abonnes	Cons (m3)	Nbre Abonnes	Cons (m3)	Nbre Abonnes	Cons (m3)	Nbre Abonnes	Cons (m3)
Guinguineo	2020	35	15816	23	15816	2087	267814	2145	290695
	2021	31	23268	17	23268	2203	314388	2251	344900
	Variation %	**-11%**	**47%**	**-26%**	**47%**	**6%**	**17%**	**5%**	**19%**
Kaolack	2020	417	356084	646	363108	26730	4418489	27793	5168741
	2021	417	356084	646	435183	27661	4991418	28724	5919499
	Variation %	**0%**	**0%**	**0%**	**20%**	**3%**	**13%**	**3%**	**15%**
Nioro	2020	50	47413	50	15005	2429	391584	2529	471884
	2021	50	51639	41	22994	2722	440268	2813	514901
	Variation %	**0%**	**9%**	**-18%**	**53%**	**12%**	**12%**	**11%**	**9%**
Ndoffane	2020	16	5813	31	15005	1484	239582	1531	260400
	2021	16	4864	31	9175	1602	242143	1649	256182
	Variation %	**0%**	**-16%**	**0%**	**-39%**	**8%**	**1%**	**8%**	**-2%**
Région	**2020**	**518**	**425126**	**750**	**408934**	**32730**	**5317669**	**33998**	**6191720**
	2021	**514**	**435855**	**735**	**490620**	**34188**	**5988217**	**35437**	**7035482**
	Variation %	**-1%**	**3%**	**-2%**	**20%**	**4%**	**13%**	**4%**	**14%**

Source : SEN'EAU, Kaolack

VII.2Assainissement

Le Plan Sénégal Emergent dans son axe 2, vise à développer l'assainissement en milieux urbain et rural, avec la mise en œuvre de la réforme du sous-secteur, la construction et le renforcement des systèmes de traitement et de dépollution des eaux usées dans les grandes villes, l'extension des réseaux de drainage des eaux de pluie dans les centres urbains, la construction et la réhabilitation des réseaux d'égouts en milieux urbain et périurbain et la réalisation d'ouvrages collectifs d'évacuation des excréta en milieu rural.

Cet objectif du PSE se concrétise dans la région de Kaolack à travers les branchements sociaux, la réalisation et l'extension des réseaux d'eaux usées avec des stations de traitement, la construction d'édicules publics dans les établissements scolaires et de latrines familiales dans les communes.

Dans la région de Kaolack, il existe deux modes d'évacuation des eaux usées : le mode conventionnel et le mode de la vidange mécanique par camion. Concernant le drainage des eaux usées, il est effectué à 14% par un système collectif et à 86% par un système de gestion autonome via des fosses septiques. Le réseau linéaire des eaux usées s'étend sur 73 Km et se limite seulement dans la ville de Kaoloack, les départements de Guinguinéo et Nioro n'en disposant pas. Ce linéaire couvre environ 3 398 ménages . Le système de drainage des eaux pluviales n'est présent que dans les villes de Kaolack et Nioro. Dans la ville de Kaolack, l'on note l'existence d'un linéaire de 23 Km de canaux fermés et 12,38 Km de canaux ouverts. Dans la ville de Nioro, le linéaire de drainage des eaux pluviales s'établit à 30 Km.

Définitions :

- **Drainage des eaux usées et pluviales :** le drainage est un concept de gestion de l'eau, également dans le domaine de la culture terrestre. En plus du drainage naturel, le drainage signifie l'élimination ciblée de l'eau par des installations artificielles et naturelles. C'est un ensemble de procédés et opérations mis en œuvre pour favoriser cette évacuation ; aménagement des surfaces en vue d'accélérer l'évacuation des eaux.

En savoir plus :

- https://eau-assainissement.gouv.sn/
-

Tableau VII-3: Situation des infrastructures d'assainissement dans la région en 2021

Indicateurs / Départements		Linéaire de réseau Eaux usées (EU)	Nbre de ménages raccordés au réseau (EU)	Linéaire de réseau Eaux pluviales (EP)	Capacité de la STEP	Taux d'accès à l'assainissement amélioré
Département de Kaolack	Ville de Kaolack	73 km	3398	23 Km canaux fermés	600 m^3/Jour	
				12.38km canaux ouverts		
	Ville de Gandiaye	0 Km	Néant	0 Km	STEP de 1400 m^3/jour en construction	**54.3 %**
Département de Nioro (ville de Nioro)		0 km	Néant	30 Km	STEP de 1400 m^3/jour en construction	**21.6%**
Département de Guinguinéo (ville de Guinguinéo)		0 km	Néant	0 Km	STEP de 1100 m^3/jour en construction	**39.5%**

Source : Service régional de l'Assainissement

Tableau VII-4: Évolution des principaux indicateurs d'assainissement selon la circonscription administrative entre 2019 et 2020

Circons. admin	Année	Longueur des réseaux d'assainissement existants (m)	Nb Abonné	Taux d'accès	Taux de traitement des eaux usées	Taux de dépollution des eaux
Kaolack	**2019**	60,550	3837	73,5%	100,0%	70,0%
	2020	74,038			100,0%	68,0%
Nioro	**2019**					
	2020					
Guinguineo	**2019**					
	2020					
Région Kaolack	**2019**	**60,550**	**2582**	**73,5%**	**100,0%**	**70,0%**
	2020	**74,038**	**3837**			

Source : Service régional de l'Assainissement

VII.3Sources d'énergie des ménages

Il ressort de l'analyse des résultats de l'EHCVM (2018/2019) qu'au niveau de la région de Kaolack, l'électricité demeure le mode d'éclairage le plus répandu. En effet, la proportion de ménages qui utilisent l'électricité comme principale source d'éclairage et branchés au réseau d'électricité est estimée à 49,95% contre une moyenne nationale de 59,43%. Comparée aux autres régions, cette proportion enregistrée à Kaolack est largement inférieure à celles notées dans les régions de Dakar (86,49%) et Thiés (66,41%), mais devance de loin celles enregistrées à Kédougou (19,47%) et Kolda (22,78%). La proportion de ceux branchés à un générateur s'élève à 2,59% (contre 4,38% au niveau national). La lampe à pile apparait comme le deuxième mode d'éclairage avec 25,25% des ménages qui l'utilisent (contre 22,64% au niveau national). La lampe à pétrole (0,25%) et la paraffine, le bois ou la planche (0,18%) sont des sources d'énergie faiblement utilisées comme source d'éclairage dans la région. Une analyse selon le milieu montre qu'en milieu urbain un peu plus de huit ménages sur dix (86,2%) utilisent l'électricité réseau comme principale source d'éclairage alors qu'en milieu rural les lampes à pile (39,96%) et les plaques solaires (34,46%) sont les principales sources d'éclairage. La lampe à pétrole et la paraffine, le bois ou la planche restent les sources les moins utilisées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (moins de 1 % des ménages).

Les principaux combustibles utilisés par les ménages de la région de Kaolack pour la cuisson sont le bois, le charbon de bois et le gaz butane. En effet, un peu plus de quatre ménages sur dix (39,86%) utilisent le bois ramassé (contre 32,76% au nveau national), et 15,72% font recours au bois acheté (contre une moyenne nationale de 12,37%). Les proportions de ménage utilisant le charbon de bois et le gaz butane s'élèvent respectivement à 24,21% et 16,56% (contre respectivement 18,69% et 33,96% au niveau national). Selon le milieu de résidence, il a été noté qu'en milieu urbain, le charbon de bois (42,62%) et le gaz butane (35,79%) sont les principaux combustibles utilisés par les ménages pour la cuisson alors qu'en milieu rural c'est plutôt le bois ramassé (65,86%) et dans une moindre mesure le bois acheté (17,03%). On note une faible utilisation du gaz butane en milieu rural (1,88%) et aucun ménage n'utilise l'électricité comme principal combustible dans les deux milieux de résidence.

Définitions :

- **Eclairage :** c'est l'application de la lumière aux objets ou à leur entourage pour qu'ils puissent être vus ; action, manière d'éclairer, de s'éclairer ; ensemble des appareils qui distribuent une lumière artificielle :
- **Combustibles :** ensemble des matières utilisées par l'homme pour la création d'énergie. Ces matières sont utilisées sous différentes formes que ce soit solide comme la houille, tourbe, liquide comme les produits pétroliers ou gazeux comme le gaz naturel.

En savoir plus :

- Rapport, EHCVM, 2018/2019

Tableau VII-5: Source d'éclairage des ménages selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Électricité réseau	Électricité (générateur)	Lampe à pétrole	Lampe à pile	Paraffine/Bois/Planch	Plaque solaire	Autre	Total
Urbain	86,2	5,42	0	5,98	0,42	1,39	0,59	100
Rural	22,29	0,44	0,43	39,96	0	34,46	2,42	100
Région	**49,95**	**2,59**	**0,25**	**25,25**	**0,18**	**20,15**	**1,63**	**100**
National	**59,43**	**4,38**	**0,36**	**22,64**	**0,54**	**10,5**	**2,14**	**100**

Source : ANSD, EHCVM, 2018/2019

Tableau VII-6: Combustibles utilisés par les ménages de la région

Résidence	Bois ramassé	Bois acheté	Charbon de bois	Gaz	Électricité	Déchets d'animaux	Autre	Total
Rural	65,86	17,03	10,16	1,88	0	4,19	0,87	100
Urbain	5,78	14,01	42,62	35,79	0	0	1,81	100
Région	**39,86**	**15,72**	**24,21**	**16,56**	**0**	**2,38**	**1,28**	**100**
National	**32,76**	**12,37**	**18,69**	**33,96**	**0,03**	**1,09**	**1,1**	**100**

Source : ANSD, EHCVM, 2018/2019

Chapitre VIII : POPULATION VULNERABLE

VIII.1 Situation des enfants (0-14 ans)

En 2021, on note une amélioration au niveau du taux de redoublement et du taux d'achèvement qui sont passés respectivement de 4,2% à 2,6% et de 55,4% à 56,9%. Cependant des contreperformances sont notées avec le taux d'abandon qui a connu une progression de 3 points et le taux de promotion qui baisse de 1,3 point. Le taux de réussite au CFEE est passé de 68,12% en 2020 à 59,80% en 2021 soit un écart négatif de 8,32 %. L'exécution tardive des plans de remédiation et l'absence de l'encadrement rapproché expérimenté en 2020 sont entre autres des facteurs qui expliquent le recul noté au niveau du taux de réussite au CFEE. Au CI, le taux brut d'admission globale en 2021 (86,4%) connait une baisse de 8,6 % par rapport à 2020. Par contre, le taux d'admission chez les filles (94,8%) est très satisfaisant et dépasse celui des garçons (78,7%) de plus 16 points. L'indice de parité (1,21%) reste toujours en faveur des filles avec une légère hausse de 0,04 point entre 2020 et 2021. Par ailleurs, dans l'élémentaire, 0,036% d'élèves ont été victimes d'intimidation, de châtiment corporel, de harcèlement, de violence, de discrimination et d'abus sexuels dans l'académie en 2021 (Rapport de performance, IA 2021). De plus, le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 ans renforcés en vivre ensemble, sensibilisés à la protection de l'environnement et en éveil scientifique est satisfaisant malgré un écart de -10 points par rapport à la cible (80%). Toujours dans le préscolaire, les taux bruts d'accès en petite, moyenne et grande section sont sensiblement les mêmes avec respectivement 9,6%, 9,4% et 9,3% et ont progressé par rapport à 2020. Le TBPS est passé de 8,8% en 2020 à 10,0% en 2021 soit une hausse de 1,2 point de pourcentage.

Dans le cadre de l'assistance juridique, sociale et éducative aux enfants en danger moral ou ceux en conflit avec la Loi, l'antenne régionale de l'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) de Kaolack a eu à assister 983 mineurs en 2021, répartis entre les garçons (69,79%) et les filles (30,21%). Près de sept mineurs sur dix (67,95%) sont accueillis ou accompagnés et le reste (14,85%) est sous ordonnance de garde provisoire (OGP). Ces mineurs qui sont accueillis ou accompagnés font l'objet d'une prise en charge d'urgence et d'un accompagnement psychosocial. Ils sont placés provisoirement dans les structures d'accueil ou familles d'accueil, le temps de retrouver leur famille, de faire une médiation si nécessaire et de les retourner en famille : ce sont souvent les enfants en rupture familiale, les enfants victimes de maltraitances, les enfants égarés, etc.

Définitions :

Vulnérabilité : l'expression « vulnérable » vient du latin « *vulnérabilis, de vulnerare* » qui signifie blesser. Il fait référence aussi au talon d'Achille : le point de faiblesse, la potentialité d'être blessé. Le sens de l'adjectif « vulnérable » a connu quelques évolutions au fil temps. Dans tous les domaines de recherche : médecine, psychologie, économie, géographie des risques, il est devenu le qualificatif d'une situation négative en relation à l'ensemble d'un groupe social ou d'une société. Autrement dit, la vulnérabilité traduit une situation de faiblesse à partir de laquelle l'intégrité d'un être est ou risque d'être affectée, diminuée, altérée.

En savoir plus :

- Rapport d'activités de l'Administration pénitentiaire 2021, AEMO

Tableau VIII-1: Résultats du programme d'enseignement préscolaire et élémentaire dans la région de Kaolack en 2021

Indicateurs	2020	2021
Le taux de redoublement (%)	4,20	2,60
Le taux d'abandon (%)	7,30	10,30
Le taux de promotion (%)	88,50	87,20
Le taux d'achèvement (%)	55,40	56,90
Le taux de réussite au CFEE (%)	68,12	59,80
Taux brut d'accès en petite section total (%)	8,5	9,6
Taux brut d'accès en moyenne section total (%)	8,7	9,4
Taux brut d'accès en grande section total (%)	8,4	9,4
Taux brut de préscolarisation global (%)	8,8	10

Source : IA, Rapport de performance, 2021

Tableau VIII-2: Répartition des mineurs en danger, victimes de maltraitance selon le sexe et statut juridique en 2021

Situation juridique	Sous OGP	Accueillis/Accompagnés	En conflit avec la loi	Total
Sexe				
Garçon	79	447	160	686
Fille	67	221	9	297
TOTAL	146	668	169	983

Source : AEMO, Kaolack

Tableau VIII-3: Effectif global par catégorie et par sexe des mineurs pris en charge au niveau de l'AEMO en 2021

Sexe	Mineurs en conflit avec en loi	Mineurs en danger	Mineurs victimes	Total
Garçons	160	526	0	686
Filles	9	284	4	297
TOTAL	169	810	4	983

Source : AEMO, Kaolack

VIII.2 Situation des femmes

Au niveau de la région de Kaolack, les violences basées sur le genre continuent d'être un fléau encore incontrôlé du fait des pesanteurs sociales. Cependant, les différents projets réalisés par l'APROFES ont permis à l'amélioration de la prise en charge des femmes et filles sur les violences basées sur le genre, l'autonomisation économique progressive. Cependant les moyens sont insuffisants par rapport à la demande. L'APPROFES a eu à effectuer 325 consultations relatives aux violences en 2020 contre 181 en 2021. Ces consultations concernent beaucoup plus les tranches d'âge 20-30 ans (28% en 2020 et 32,04% en 2021) et 30-40 ans (29,54% en 2020 et 22,65% en 2021). La tranche d'âge 40-50 ans a été aussi très touchée en 2021 (23,76%). L'échantillon des enquêtes EDS concernant les actes de violence était composé des femmes de la tranche d'âge 15-49 ans. Les séries de questions qui leur ont été adressées pour mesurer ce phénomène ont permis de mettre en évidence qu'en 2019, dans le Centre du pays composé des régions de Diourbel, Fatick, Kaolack et Kaffrine, la prévalence des violences physiques subies par les femmes depuis l'âge de 15 ans était estimée à 16%, soit une baisse de quatre points de pourcentage par rapport à 2018. Comparée à la grande région du Centre, la prévalence de cette forme de violence notée dans la région du Sud est quasiment le double (30%) et celle notée dans la zone nord est très faible (5,8%). La prévalence de femmes victimes de violence sexuelle (4,3%) est plus importante dans la région Centre qui occupe aussi la deuxième position en termes de violence émotionnelle (12%) après la région Sud (13%). Pour toutes les formes de violences réunies (physiques, sexuelle ou émotionnelle), la région centre à laquelle appartient Kaolack occupe la deuxième position avec une prévalence de 18,7% après la région Sud (26,6%). On note une baisse des violences sur toutes les formes entre 2018 et 2019 dans toutes les grandes régions. Si nous nous intéréresons à l'année 2017, la région de Kaolack occupait la cinquième position en termes de violence subie par les femmes depuis l'âge de 15 ans (25,5%). Elle avait l'une des prévalences les plus élevées en termes de violence sexuelle infligée aux femmes (8,8%). À l'opposée, Kaolack avait l'une des prévalences de violence émotionnelle perpétrée par le mari/conjoint les plus faibles (8,6%) contrairement aux régions de Fatick (15,7%), Saint Louis (16,5%) et Kolda (25,7%) dans lesquelles on avait noté les valeurs les plus élevées. Globalement, le pourcentage de femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violence conjugale (émotionnelle ou physique ou sexuelle), à n'importe quel moment, atteint au moins 30 % dans les régions de Sédhiou (42 %), Kolda (37 %), Tambacounda (32 %), Fatick (30 %), et Kédougou (30 %) qui dépassent le niveau enregistré à Kaolack (22,2%). Ainsi Kaolack occupe une position médiane pour ces trois formes de violence réunies par rapport aux autres régions.

Définitions :

- **Violence sexuelle :** Pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence sexuelle (commis par un conjoint ou par quelqu'un d'autre) à un certain moment de leur vie ou dans les douze derniers mois. Échantillon : Femmes de 15-49 ans.
- **Actes de violence physique commis par quelqu'un :** Pourcentage de femmes qui ont subi des actes de violence physique (commis par un conjoint ou quelqu'un d'autre) depuis l'âge de 15 ans et dans les douze derniers mois. Échantillon : Femmes de 15-49 ans.
- **Violence émotionnelle :** c'est une forme de violence ou d'abus envers autrui sans qu'une violence physique soit mise en œuvre directement. Dans les enquêtes EDS, elle a été évaluée à l'aide des questions suivantes : est-ce qu'il est déjà arrivé que votre mari/partenaire vous dise ou vous fasse quelque chose pour vous humilier devant d'autres personnes ; vous menace de vous blesser ou de vous faire du mal, à vous ou quelqu'un qui vous est proche ; vous insulter ou vous rabaisser.

En savoir plus :

- https://www.statcompiler.com/fr/; Rapports EDS 2017, 2019

Tableau VIII-4: Évolution des violences physiques, sexuelles et émotionnelles infligées aux femmes âgées de 15-49 ans

Enquête	Caractéristiques	Victimes de violence physique depuis l'âge de 15 ans	Femmes ayant été victimes de violence sexuelle	Violence de nature émotionnelle perpétrée par leur mari/conjoint	Violence de nature sexuelle perpétrée par leur mari/conjoint	Violence de nature physique ou sexuelle ou émotionnelle perpétrée par leur mari/conjoint
2019 DHS	**Total 15-49**	**17**	**3,4**	**9,9**	**3,9**	**16,9**
2019 DHS	Ouest	17,2	3	9,1	3,6	15,6
2019 DHS	Centre (>2010)	16	4,3	12	4,5	18,7
2019 DHS	Nord (>2010)	5,8	3,5	4,5	4,3	6,7
2019 DHS	Sud (>2010)	30	2,5	13,1	3	26,6
2018 DHS	**Total 15-49**	**21,9**	**6,5**	**10,1**	**5,2**	**21,5**
2018 DHS	Ouest	19,5	6,9	10,3	7,4	20,9
2018 DHS	Centre (>2010)	20,2	8,8	9,2	4,4	19,9
2018 DHS	Nord (>2010)	13,9	1,5	7	1,1	10,5
2018 DHS	Sud (>2010)	40,1	5,8	15,2	5,6	38,1
2017 DHS	**Total 15-49**	**26,5**	**8,4**	**13,3**	**7,4**	**24,1**
2017 DHS	Dakar	22,7	9,8	13,9	9,7	21,5
2017 DHS	Thiès	30,5	11,4	12,5	11,6	26,5
2017 DHS	Diourbel	17,3	5,7	13,3	3,7	16,9
2017 DHS	..Kaffrine	30,7	3,4	13,2	3,4	28,7
2017 DHS	..Kaolack (2010)	25,5	8,8	8,6	7,7	22,2
2017 DHS	Louga	13	7	8,8	7,1	16
2017 DHS	Fatick	42	13,4	15,7	7,9	30,4
2017 DHS	Ziguinchor	32,7	8,1	8,9	1,3	25,3
2017 DHS	..Sédhiou	43,5	3,2	15,2	1,3	41,7
2017 DHS	..Kolda (2010)	33,4	8,7	25,7	8	37,1
2017 DHS	Matam	29,1	5,6	15,1	4,5	18,9
2017 DHS	Saint Louis	24,9	5,6	16,5	5,9	20,8
2017 DHS	..Kédougou	41,8	5,1	8,4	5,8	30,1
2017 DHS	..Tambacounda (2010)	35,5	7,9	6,2	10,1	32,3

Source : EDS Sénégal, DHS Programme, 2020

Tableau VIII-5: Répartition des bénéficiaires victimes de violence selon l'âge en 2020 et 2021 suivis à l'APPROFES de Kaolack

	2020		2021	
Age	Nombre de consultations	Fréq (%)	Nombre de consultations	Fréq (%)
Non réponse	7	2,15	0	0,00
Moins de 10	5	1,54	1	0,55
De 10 à 20	53	16,31	21	11,60
De 20 à 30	91	28,00	**58**	32,04
De 30 à 40	96	29,54	**41**	22,65
De 40 à 50	51	15,69	**43**	23,76
De 50 et plus	22	6,77	17	9,39
TOTAL OBS.	325	100,00	181	100,00

Source : APPROFES, Kaolack, 2021

Tableau VIII-6: Prévalence et typologies des VBG en 2020 et 2021 enregistrées à l'APPROFES de Kaolack en 2020 et 2021

Types de violence	Année	Oui (%)	Non (%)
Violence psychique	2021	91,7	8,3
	2020	58,8	41,2
Violence physique	2021	29,3	70,7
	2020	19,1	80,9
Violence économique	2021	63	37
	2020	34,8	65,2

Source : APPROFES, Kaolack, 2021

VIII.3 Sécurité alimentaire

Il ressort de l'analyse des résultats du cadre harmonisé que la consommation alimentaire de la région de Kaolack est satisfaisante en 2021. Les ménages kaolackois ont une bonne alimentation. Les prévalences à l'insécurité alimentaire aigüe en 2021 sont estimées respectivement à 15% dans les départements de Guinguinéo et Kaolack et à 13,90% dans celui de Nioro. Les trois départements ont une consommation alimentaire minimale. Le score de consommation alimentaire (SCA) et le score de diversité alimentaire sont en phase minimale, les ménages n'ont pas de déficit de survie ni de protection des moyens d'existence. Autrement dit, les ménages parviennent à combler leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies atypiques ou non viables d'accès à l'alimentation et au revenu. Cependant, la situation alimentaire est plus ou moins différente en 2020. En effet, si la prévalence à l'insécurité alimentaire aigüe dans le département de Nioro est au même niveau que celle de 2021 et celle notée dans celui de Guinguinéo (15,9%) est légèrement plus importante que celle de 2021, la situation est tout autre dans le département de Kaolack. En effet dans celui-ci, la prévalence à l'insécurité alimentaire aigüe a presque doublé en passant de 8% en 2020 à 15% en 2021. Ainsi en 2020, les moyens d'existences sont en phase minimale dans le département de Guinguinéo. Dans celui-ci, au moins 80% des ménages n'ont pas eu recours à des stratégies de subsistances irréversibles pour faire face aux difficultés. Par contre, dans les départements de Kaolack et de Nioro du Rip, les moyens d'existences sont en sous-pression (phase 2). Dans ces deux départements, au moins 20% des ménages ont eu recours à des stratégies de stress pour faire face aux difficultés.

Définitions :

- **Sécurité alimentaire :** selon la définition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies, une personne est en situation de « sécurité alimentaire » lorsqu'elle a la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.
- **Insécurité alimentaire aiguë :** selon le cadre de classification de la sécurité alimentaire, l'insécurité alimentaire aiguë présente cinq phases à savoir la phase 1 (minimale), la phase 2 (stress), la phase 3 (crise), la phase 4 (urgence) et la phase 5 (famine). On parle de phase 1 (minimale) lorsque les ménages parviennent à combler leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies atypiques ou non viables d'accès à l'alimentation et au revenu. On parle de phase 2 (stress), lorsque les ménages ont une consommation alimentaire minimale adéquate. Toutefois, ils ne peuvent se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans recourir à des stratégies d'adaptation de stress. Pour les autres phases, se référer aux sources énumérées ci-dessous.

En savoir plus :

- https://www.oecd.org/fr/agriculture/sujets/securite-alimentaire/
- https://www.secnsa.sn/
- https://fews.net/fr/sectors-topics/approach/integrated-phase-classification
- http://www.ipcinfo.org/

Tableau VIII-7: Prévalence à l'insécurité alimentaire aigüe par département en 2020 et 2021

Départements	2020 (%)	2021 (%)
Guinguinéo	15,90	15,00
Kaolack	8,00	15,00
Nioro du Rip	13,9	13,90

Source : SECNSA Kaolack

Graphique VIII-1 : Situation alimentaire des départements de la région de Kaolack en 2020 et 2021

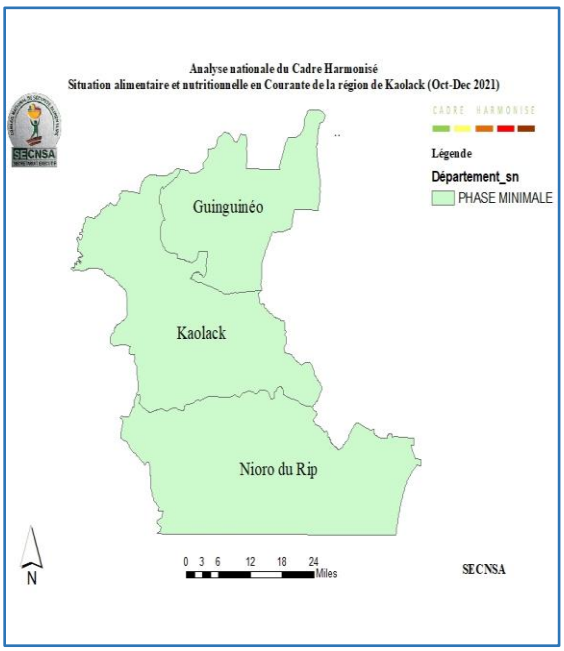

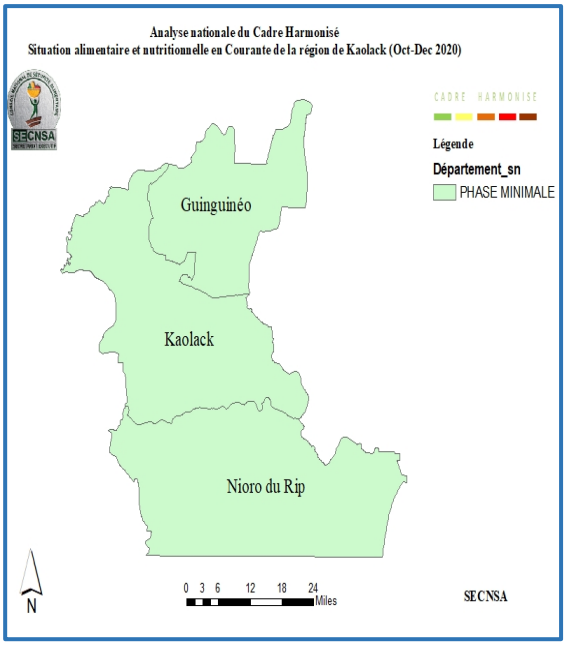

Source : SECNSA Kaolack

SECTION D. SERVICES SOCIAUX

CHAPITRE IX : ASSISTANCE SOCIALE

CHAPITRE X : JUSTICE

CHAPITRE XI : SANTE

CHAPITRE XII : ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

Chapitre IX : ASSISTANCE SOCIALE

IX.1 Assistances sociales et secours aux victimes

Dans le cadre des activités d'assistance, de secours et de prévention, le nombre de sorties effectuées par la Brigade régionale des Sapeurs pompiers (BRSP) de Kaoalck a connu une hausse relative de 8,94% entre 2020 (3447 sorties) et 2021 (3755 sorties). Ces interventions sont en majorité destinées aux opérations de secours aux victimes d'accidents et d'assistance à des personnes malades (40%) et aux accidents survenus sur la voie publique (28,4%). Les sorties relatives aux accidents divers (11,66%), aux opérations diverses (6,28%), aux activités diverses (6,90%) et celles relatives aux incendies (6,76%) ont été moins fréquentes en 2021. L'augmentation du nombre d'interventions effectuées est portée en hausse par le nombre de sorties réservées aux secours des victimes d'accidents et d'assistance aux personnes malades et de celles destinées aux victimes d'accidents sur la voie publique qui représentent, toutes deux réunies, prés de 70% du total des interventions. On note une augmentation importante des incendies au niveau régional (18,14%) entre 2020 (215) et 2021 (254), laquelle augmentation est portée par les départements de Kaolack et Guinguinéo réunie (hausse de 30%) au moment où le département de Nioro enregistre une baisse relative de 22%.

Les départements de Kaolack et guinguinéo regroupés concentrent 87,16% des sorties effectuées par la BRSP contre 12,84% réservées au département de Nioro. Il faut noter aussi c'est dans les deux départements de Kaolack et guinguinéo réunis où l'on note une variation relative plus élevée du nombre de sortie entre 2020 et 2021 (10,61%) alors que dans celui de Nioro les sorties ont diminué de 1,23%.

La BRSP dans ces interventions a eu à secourir ou assister 3748 victimes en 2021 contre 3066 en 2020, soit une hausse de 22,24%. La moitié de victimes dénombrées l'ont été lors des opérations de secours aux victimes et d'assistance à des personnes malades (50%). La proportion des victimes secourues lors des interventions liées à la survenue d'accidents sur la voie publique se situe à 41,09%, de loin devant celle concernant les accidents divers. Le nombre de victimes dénombrées, rapporté au nombre total de sorties liées aux trois types d'interventions précitées indique qu'une moyenne de 1,25 victimes par sortie a été enregistrée en 2021 contre 1,08 sortie par victime en 2020. Par ailleurs, quel que soit le type d'intervention considéré, le nombre de victimes dénombrées a augmenté entre 2020 et 2021. On note des variations relativement élevées au niveau des interventions liées aux accidents sur la voie publique (27,38%) et au niveau des secours aux victimes et assistance aux personnes malades (22,4%) de loin devant celle enregistrée au niveau des accidents divers (3,09%).

Définitions :

- **Les opérations diverses** : elles sont composées d'opérations d'assainissement, de ravitaillement en eau, de réponse aux alertes motivées et aux fausses alertes, et de prise en charge des corps sans vie. Les activités diverses visant à sensibiliser la population s'articulent autour de services de représentation, de visite de prévention et de tournées de Bouches d'Incendie (BI).

En savoir plus :

- https://www.sapeurspompiers.gouv.sn/
-

Tableau IX-1: Répartition des sorties effectuées par BRSP selon les types d'intervention et département en 2020 et en 2021

Indicateurs	Année	Départements de Kaolack et Guinguinéo	Département de Nioro	Région
Nombre de sorties de la compagnie d'incendie et de secours par nature d'intervention	2020	2959	488	3447
	2021	3273	482	3755
Variation (%)		**10,61**	**-1,23**	**8,94**
Incendie	2020	165	50	**215,00**
	2021	215	39	**254,00**
Variation (%)		**30,30**	**-22,00**	**18,14**
Nombre de secours aux victimes d'accident et assistance à des personnes malades	2020	1238	169	1407
	2021	1295	208	1503
Variation (%)		**4,60**	**23,08**	**6,82**
Nombre de victimes d'accidents sur la voie publique	2020	917	69	986
	2021	968	97	1065
Variation (%)		**5,56**	**40,58**	**8,01**
Accidents divers	2020	321	100	421
	2021	327	111	438
Variation (%)		**1,87**	**11,00**	**4,04**
Opérations diverses	2020	222	57	279
	2021	223	13	236
Variation (%)		**0,45**	**-77,19**	**-15,41**
Activités diverses	2020	96	43	139
	2021	245	14	259
Variation (%)		**155,21**	**-67,44**	**86,33**

Source : BRSP de Kaolack

Tableau IX-2: Répartition du nombre de victimes dénombrées par types d'intervention en 2020 et en 2021

Indicateurs	Année	Nombre de victimes dénombrées
secours aux victimes d'accident et assistance à des personnes malades	2020	1533
	2021	1874
Variation (%)		**22,24**
accidents sur la voie publique	2020	1209
	2021	1540
Variation (%)		**27,38**
Accidents divers	2020	324
	2021	334
Variation (%)		**3,09**
TOTAL	**2020**	**3066**
	2021	**3748**
Variation (%)		**22,24**

Source : BRSP de Kaolack

IX.2 Programmes d'assistance sociale

Le Sénégal, après avoir reçu un Crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant d'environ 40,5 millions de dollars US, a voulu mettre en place un système de Filets Sociaux, doté d'outils et d'instruments de ciblage et de coordination adéquats pour répondre efficacement aux besoins des populations vulnérables. C'est dans ce sens que le Gouvernement s'est résolument engagé à la mise en place et au développement d'un Registre National Unique (RNU) dont l'objectif est de répertorier les ménages vulnérables et vivant dans l'extrême pauvreté, pour leur permettre d'accéder, de manière équitable et transparente, à des programmes de filets sociaux. Le RNU a permis d'enrôler 45 810 ménages vulnérables dans la région de Kaolack en 2021, répartis entre les départements de Guinguinéo (14,64%), Kaolack (43,21%) et Nioro (42,15%). Il convient de noter que la répartition des ménages enrôlés dans le RNU est proportionnelle à un certain nombre de critères parmi lesquels le poids démographique de la circonscription administrative. Par ailleurs, le nombre de ménages enrôlés dans le RNU n'a pas varié entre 2020 et 2021 à cause du fait que la mise à jour et l'extension de celui-ci n'est pas annuelle, mais se fait selon une périodicité définie par les décideurs politiques. Le RNU permet de sélectionner les ménages qui doivent bénéficier des Bourses de Sécurité Familiales (BSF). Ainsi, sur 45 810 ménages inscrits dans le RNU au niveau de la région de Kaolack en 2021, 27 082 bénéficient des BSF, soit un peu plus de la moitié (59,11%). Ce pourcentage a été légèrement plus élevé en 2020 (59,37%), année durant laquelle 27 199 ménages bénéficiaient des BSF, soit 117 ménages de plus par rapport à 2021. La répartition des ménages BSF dans les trois départements épouse quasiment la même structure que celle notée dans le RNU. En effet, 43,39% des ménages BSF en 2021 résident dans le département de Nioro, 42,29% sont à Kaolack et 14,32% sont dans le département de Guinguinéo. Une analyse de la situation des paiements révèle qu'en 2020, 98,06% des ménages BSF de la région ont été payés, en raison de 125 mille par ménage. Ce taux satisfaisant a été noté dans les départements de Guinguinéo (98,38%), Kaolack (97,07%) et Nioro (98,93%). Par contre, le résultat obtenu en 2021 a été moins fameux, comparé à celui de 2020. En effet, la proportion de ménages BSF payés au niveau régional s'établit à 85,22% en 2021, soit 13 points de pourcentage de moins par rapport à 2020. Elle est plus faible dans le département de Guinguinéo (77,28%) que dans ceux de Kaolack (87,26%) et Nioro (85,84%).

Définitions :

Registre National Unique (RNU) : le RNU est une base de données dynamique obtenue suivant un processus d'identification et de sélection de ménages en situation de pauvreté. Il permet d'ordonner ces ménages recensés selon des critères socioéconomiques. Pour son développement, le RNU s'est appuyé sur le processus et les instruments mis en place depuis 2013 pour la sélection des bénéficiaires du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF). Ce processus comprend 3 étapes : le ciblage géographique, le ciblage communautaire réalisé par les comités villageois et de quartier et les enquêtes auprès des ménages.

Tableau IX-3 : Nombre de ménages inscrits dans le Registre national Unique dans la région de Kaolack par département en 2020 et 2021

Circonscription administrative	2020	2021
Guinguinéo	6705	6705
Kaolack	19794	19794
Nioro	19311	19311
Région	**45810**	**45810**

Source : Coordination régionale de la DGPSN à Kaolack

Tableau IX-4: Répartition du nombre de BSF payés en 2021 par département par rapport au nombre total de bénéficiaires

Année	Indicateurs	Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région
2020	Nombre de ménage BSF	3897	11518	11784	27199
	Nombre de ménages BSF payés	3834	11180	11658	26672
	% de ménages BSF payés	98,38	97,07	98,93	98,06
2021	Nombre de ménage BSF	3877	11454	11751	27082
	Nombre de ménage BSF payés	2996	9995	10087	23078
	% de ménages BSF payés	77,28	87,26	85,84	85,22

Source : Coordination régionale de la DGPSN à Kaolack

Chapitre X : JUSTICE

X.1 Établissements pénitentiaires et personnel judiciaire

La région de Kaolack abrite la Direction de l'Administration pénitentiaire qui polarise les régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine et compte sept (07) établissements pénitentiaires (EP) dont les trois (03) sont localisées dans la région de Kaolack.Ces trois (03) EP sont répartis entre les départements de Kaolack (MAC de Kaolack et Camp pénal de Koutal) et Nioro (MAC de Nioro. Le département de Guingunéo n'abrite pas d'EP. En outre, leur nombre n'a pas varié entre 2020 et 2021.

Les effectifs carcéraux ne cessent d'augmenter alors que les surfaces occupées dans les établissements pénitentiaires n'évoluent pas. Par conséquent, on note une surpopulation carcérale dans ces établissements. Et cette surpopulation est excessive si on l'analyse sous l'angle du taux d'occupation édictée par les normes de la CICR qui fixe la surface minimale que doit occuper un détenu à 3,4 m² en tenant compte de la surface des toilettes intérieures. Au niveau de la région de Kaolack, tous les établissements pénitentiaires ont largement dépassé leur capacité d'accueil. En 2020, il n'y avait que la MAC de Nioro qui avait un taux d'occupation en deçà de 100%. En 2021, tous les établissements pénitentiaires de la région ont enregistré des taux d'occupation de plus de 100% avec des valeurs plus importantes dans le MAC de Kaolack (243,88%) et Camp pénal de Koutal (218,32%) comparés au MAC de Nioro (112,70%). Ainsi, les deux premiers établissements pénitentiaires ont des taux d'occupation qui dépassent la cible de 200% fixée au niveau national. Il ressort de cette analyse que la surpopulation carcérale affecte plus la MAC de Kaolack et le Camp pénal de Koutal. Cela est d'autant plus mis en évidence si l'on analyse les écarts des surfaces moyennes occupées par les détenus par rapport à la norme de la CICR. En effet, en 2020, un détenu occupait respectivement 1,80 m² dans la MAC de Kaolack ; 2,06 m² au niveau du Camp pénal de Koutal et 3,98 m² à la MAC de Nioro, soient des écarts respectifs de -1,6 m² ; -1,34 m² et 0,58 m² par rapport à la norme des 3,4 m². Cet écart se creuse davantage en 2021 avec l'augmentation des effectifs carcéraux. Il est de -2 m² au niveau de la MAC de Kaolack ; -1,84 m² dans le Camp pénal de Koutal et 0,37 m² dans la MAC de Nioro. Cette surpopulation carcérale peut s'expliquer par l'accroissement des effectifs carcéraux, l'absence de nouvelles constructions et réhabilitations au niveau des établissements pénitentairespouvant accroitre leur capacité d'accueil, une faible application des modes d'aménagement des peines et une dimunition du nombre de détenus bénéficiant de mesures de grâce.

Définitions :

- **Établissements pénitentiaires :** Ce sont des lieux privatifs de liberté gérés par l'administration pénitentiaire. On distingue deux catégories d'établissements pénitentiaires : les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires.
- **Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) :** Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an.
- **Les Camps pénaux :** Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent les condamnés à une peine ou plusieurs peines dont le restant ou le total est supérieur à un (01) an, condamnés à la réclusion criminelle à temps, à perpétuité et à la détention criminelle à temps.
- **Taux d'occupation :** C'est un indicateur qui permet d'apprécier la surpopulation carcérale. En effet, selon les normes du Comité international de la Croix Rouge, la surface minimale par détenu est de 3,4 m² en tenant compte de la surface des toilettes. Le taux d'occupation est calculé en rapportant le nombre de détenus à la capacité d'accueil réelle.

En savoir plus :

- Rapport d'activités de l'administration pénitentiaire, 2021
- https://justice.sec.gouv.sn/
- https://mce-avocat.fr/lexique-dictionnaire-juridique/

Tableau X-1: Répartition des établissements pénitentiaires par département en 2020 et 2021

Département	2019	2020	2021	Variation 2019-2020 (%)	Variation 2020-2021(%)
Kaolack (Mac de Kaolack, Camp pénal de Koutal)	2	2	2	0	
Nioro (Mac de Nioro)	1	1	1	0	
Guinguinéo	0	0	0	0	
Région de Kaolack	3	3	3	0	

Source : IRAP, Kaolack 2021

Tableau X-2: Surpopulation carcérale et capacité d'accueil réelle des établissements pénitentiaires

Établissements pénitentiaires/capacité d'accueil	Année	Mac de Kaolack	Camp pénal de Koutal (dép Kaolack)	MAC de Nioro (dép Nioro)	Région de Kaolack
Surface occupée en m²	2020	946	650	215	1811
	2021	946	650	215	1811
	Variation (%)	0	0	0	0
Effectifs carcéraux	2020	525	315	54	894
	2021	678	417	71	1166
	Variation (%)	29,14	32,38	31,48	30,43
Capacité d'accueil réelle	2020	278	191	63	532
	2021	278	191	63	532
	Variation (%)	0	0	0	0
Taux d'occupation	2020	188,85	164,92	85,71	168,05
	2021	243,88	218,32	112,70	219,17
	Écarts (%)	55,04	53,40	26,98	51,13
Surface moyenne occupée par détenu en 2021 (en m²/détenu))	2020	1,80	2,06	3,98	2,03
	2021	1,40	1,56	3,03	1,55
Écart 2021 par rapport à la norme des 3,4 m²/détenu	Écart 2020	-1,60	-1,34	0,58	-1,37
Écart 2020 par rapport à la norme des 3,4 m²/détenu	Écart 2021	-2,00	-1,84	-0,37	-1,85

Source : IRAP, Kaolack 2021

X.2 Population pénale

L'effectif de la population carcérale de la région de Kaolack est passé de 884 détenus au 31 décembre 2020 à 1166 détenus à la même période en 2021, soit une hausse relative de 30,43%. Cet effectif est composé principalement d'adultes de sexe masculin (96,31%), on y retrouve seulement 19 femmes adultes (contre 12 en 2020) et 24 garçons mineurs (contre 19 en 2020). Une analyse selon le département indique que Kaolack qui abrite deux des trois établissements pénitentiaires accueille 93,91% de l'effectif carcéral au 31 décembre 2021 (contre 93,95% à la même période en 2020), le reste des détenus sont accueillis dans le département de Nioro ; Guinguinéo ne disposant pas de loi de privation de liberté. Il ressort de l'analyse de la répartition de l'effectif carcéral dans les établissements pénitentiaires que la MAC de Kaolack absorbe un peu plus de la moitié de l'effectif carcéral de la région en 2021(58,15 contre 58, 72% en 2020). Le camp pénal de Koutal accueille un peu plus du tiers (35,76%) le reste (6,09%) est logé dans la MAC de Nioro. Toutefois, il convient de noter qu'il n'y a que la MAC de Kaolack qui accueille les femmes et les mineurs parmi les établissements pénitentiaires de la région de Kaolack.

Concernant les écroués, leur nombre est estimé à 1256 en 2021 contre 1087 en 2020, soit une hausse de 15,51%. Ils sont quasiment tous dans la MAC de Kaolack (98,81%). Ils sont répartis entre les hommes adultes (90,60%), les femmes adultes (2,39%) et les mineurs (7,01%). Les infractions les plus fréquentes commises par ces écroués sont le vol (33,56%), l'usage de la drogue ou le trafic de stupéfiants (28,15%), le viol (13,48%) et dans une moindre mesure les assassinats, parricide et meurtre (7,38%). On note de faibles proportions d'écroués qui ont commis des infractions telles que les incendies volontaires, faux et usage de faux, attentats aux mœurs, détournement, outrage à agents (moins de 1% pour chacune des infractions).

Quant aux étrangers écroués dans la région de Kaolack en 2021, leur nombre se chiffre à 98, correspondant à 7, 80% du total des écroués. La plupart (66,33%) ont été détenus dans la MAC de Kaolack et 29,59% l'ont été dans le camp pénal de Koutal. Le reste (4,08%) a été incarcéré dans la MAC de Nioro.

Définitions :

-**Population carcérale :** elle comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique à un moment précis de l'année. On prend comme référence le 31 décembre.

-Population pénale : C'est l'effectif de la population carcérale à la date du 31 décembre à laquelle on ajoute le nombre de détenus qui s'ajournent dans les prisons depuis le 31 décembre jusqu'au jour-j.

-Personne écrouée : On dit qu'une personne est écrouée, **lorsqu'elle est mise en détention, en prison**. On emploie souvent ce mot au sujet d'une personne qui fait l'objet d'une mise en examen, avant même qu'elle ait été jugée. Exemple : le suspect a été mis en examen et écroué (il est donc détenu en attendant son procès). C'est l'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

En savoir plus :

https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-12/6-SES-2017-2018_Justice.pdf

https://justice.sec.gouv.sn/

-Rapport d'activités de l'Administration pénitentiaire 2020, 2021

Tableau X-3: Répartition de l'effectif carcéral par département au 31 décembre 2020 et u 31 décembre 2021

Département	Année	Hommes	Femmes	Mineurs Garçons	Mineurs filles	Total détenus
Mac de Kaolack (dép Kaolack	31 décembre 2020	493	12	19	1	525
	31 décembre 2021	635	19	24	0	678
	Variation (%)	28,80	58,33	26,32	-100,00	29,14
Camp pénal de Koutal (dép Kaolack)	31 décembre 2020	315	0	0	0	315
	31 décembre 2021	417	0	0	0	417
	Variation (%)	32,38	0,00	0,00	0,00	32,38
MAC de Nioro (dép Nioro)	31 décembre 2020	54	0	0	0	54
	31 décembre 2021	71	0	0	0	71
	Variation (%)	31,48	0,00	0,00	0,00	31,48
Région de Kaolack	31 décembre 2020	862	12	19	1	894
	31 décembre 2021	1123	19	24	0	1166
	Variation (%)	30,28	58,33	26,32	-100,00	30,43

Source : IRAP, Kaolack 2021

Graphique X-1 : Répartition des personnes écrouées selon la nature de l'Infraction en 2021

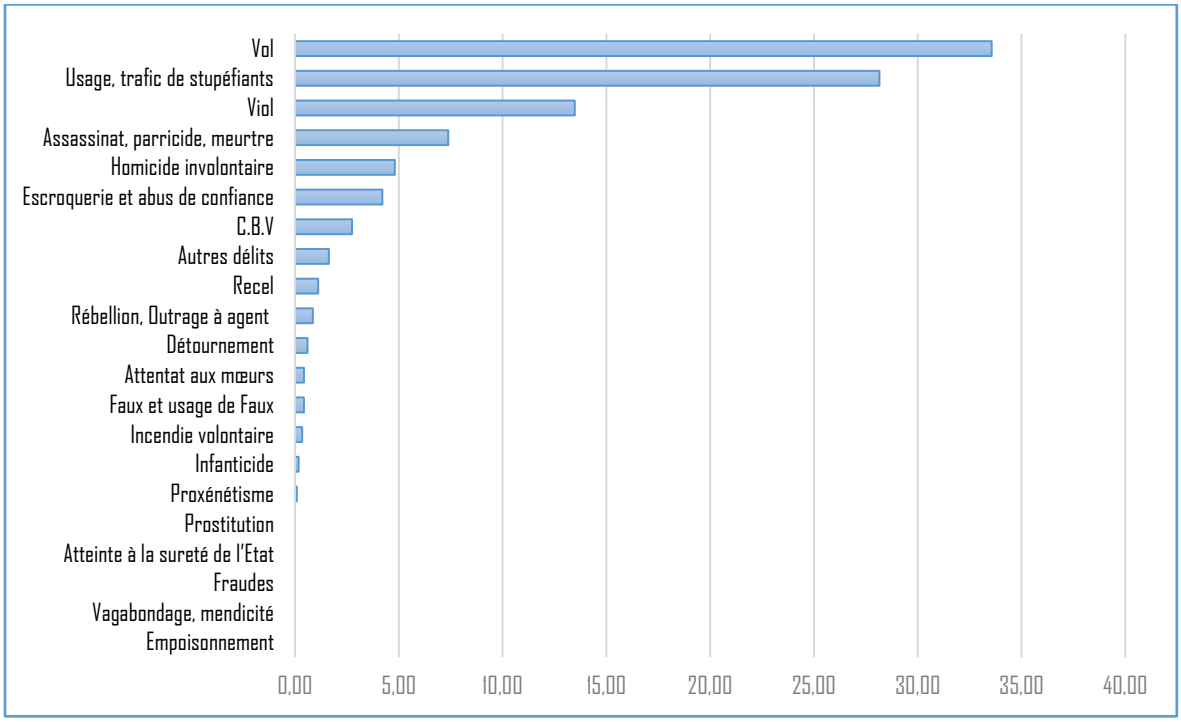

Source : IRAP, Kaolack 2021

Tableau X-4: Répartition des étrangers écroués selon les établissements pénitentiaires en 2021

Établissements pénitentiaires/étrangers écroués	Mac de Kaolack (dép Kaolack	Camp pénal de Koutal (dép Kaolack)	MAC de Nioro (dép Nioro)	Région de Kaolack
Étrangers écroués	49	0	0	49
Effectif carcéral au 31/12/2020	16	29	4	49
Population pénale	**65**	**29**	**4**	**98**

Source : IRAP, Kaolack 2021

Chapitre XI : SANTE

XI.1 Personnels et équipements de santé

L'effectif du personnel de santé, toutes qualifications confondues, qui oeuvre dans la région est estimé à 659 individus en 2021 contre 613 en 2020, soit une hausse de 7,5%. On note une répartition disproportionnée de ce personnel dans les entités administratives. Le département de Kaolack (chef-lieu de région) qui abrite la région médicale et les plus grandes structures de santé concentre plus de personnel (61%), comparé aux départements de Nioro (27,8%) et Guinguinéo (11,2%). L'essentiel de ce personnel évolue dans le public (88,5%) contre (11,5%) dans le privé. La répartition de ce personnel dans les différentes spécialités met en évidence que les proportions de médecins généralistes (4,6%), les médecins spécialistes (3,6%) et les chirurgiens dentistes (1,4%) sont très faibles par rapport aux sages femmes d'État (29,1%), aux infirmiers (19,6%) et aux assistants-infirmiers (25%). Cette même réalité est notée dans les trois départements. Les aides sociales et les techniciens de maintenance hospitalière qui sont très faiblement représentés dans le personnel (moins de 1%) se concentrent pratiquement dans le département de Kaolack qui abrite le chef-lieu de la région et plus précisément dans la région médicale et les hôpitaux. Une analyse de l'évolution des indicateurs de couverture sanitaire montre que la construction d'infrastructures sanitaires et le recrutement du personnel de santé ne suivent pas la dynamique de la population. En effet, un poste de santé dans la région prenait en charge 10 004 individus en 2018, 10 225 en 2019, 10 361 en 2020 avant de passer à 10 593 individus en 2021, soit au-dessus de la norme établie par l'OMS qui est d'un poste de santé pour 10 000 habitants. On note une tendance similaire au niveau de la couverture en centre de santé dont la valeur notée en 2021 (1 CS/245 748 hbts) est cinq fois supérieure à la norme de l'OMS (1 CS/50 000). L'écart est aussi important si l'on s'intéresse à la couverture des hôpitaux. Le nombre d'habitants qu'un hôpital couvre dans la région de Kaoalck en 2021 (1H/1 228 743) est quatre fois supérieur à la norme de l'OMS (1H/300 000). Cette situation montre qu'en dépit des efforts qui sont fournis pour améliorer l'accès des populations aux soins de santé, beaucoup reste encore à faire dans la région pour atteindre l'objectif d'assurer un accès universel aux services de santé.

Définitions :

- **Poste de santé :** Le poste de santé est une structure publique de santé qui offre des soins curatifs paramédicaux, des services promotionnels et préventifs

Centre de santé : les centres de Santé sont des structures sanitaires de proximité dispensant des soins de premier recours. Les centres de Santé élaborent un projet de santé. Ils mettent en places des actions d'éducation thérapeutique du patient, des actions de prévention et de santé publique.

En savoir plus :

- https://www.sante.gouv.sn/

-https://www.sante.gouv.sn/politique-de-sante/pyramide-de-sant%C3%A9

Tableau XI-1: Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative en 2021

Personnel	Région Médicale	Hôpitaux	Département Kaolack			Département Guinguinéo			Département Nioro			Ensemble		
			pub	priv	Tot	Pub	priv	Tot	Pub	priv	tot	pub	Priv	Tot
Médecin généraliste	2	13	5	3	8	2	1	3	3	1	4	**25**	**3**	**30**
Médecin spécialiste	0	15	2	6	8	0	0	0	1	0	1	**18**	**12**	**24**
Chirurgien-Dentiste	1	2	2	2	4	1	0	1	1	0	1	**7**	**2**	**9**
Assistant social	1	3	3	1	4	1	0	1	1	0	1	**9**	**1**	**10**
Aide sociale	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**4**	**0**	**4**
Tech, Sup, de santé	3	27	7	4	11	1	0	1	6	0	6	**44**	**4**	**48**
Tech Maintenance hospita	1	2	0	0	0	0	0	0	1	0	1	**4**	**0**	**4**
Tech, Sup, Génie Sanitaires	0	1	0	1	1	1	0	1	3	1	4	**5**	**2**	**7**
Sage-femme diplômée d'État	1	21	72	3	75	31	2	33	62	0	62	**187**	**5**	**192**
Infirmier diplômé d'État	1	28	34	4	38	17	1	18	35	9	44	**115**	**35**	**129**
Assistants infirmiers	1	46	48	7	55	8	4	12	51	0	51	**154**	**9**	**165**
Préventionnistes	3	0	4	0	4	2	0	2	3	0	3	**12**	**0**	**12**
Agent Hygiène	1	4	10	3	13	2	0	2	5	0	5	**22**	**3**	**25**
Total	**16**	**165**	**187**	**34**	**221**	**66**	**8**	**74**	**172**	**11**	**183**	**606**	**76**	**659**

Source : *RM, 2021*

Tableau XI-2: Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	1PS/10004	1PS/10225	**1PS/10361**	**1 PS/10 593**	**1PS/10000**
Nombre d'habitants par centre de santé	1CS/124489	1CS/115543	**1CS/132396**	**1CS/245 748**	**1CS/50000**
Nombre d'habitants par hôpital	1H/1120404	1H/1155433	**1H/1191566**	**1H/1228743**	**1H/300000**
Nombre d'habitants par cabinet médical privé	1CM/224080	1CM/231097	**1CM/132396**		
Nombre d'habitants par clinique privée	1CP/140051	1CP/144429	**1CP/148946**		

Source : *RM, 2021*

XI.2 Résultats des programmes de santé

Les programmes de santé qui sont exécutés dans la région en 2021 sont relatifs à la vaccination des enfants, à la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA. Concernant la couverture vaccinale, le pourcentage obtenu en 2021 dans la région (107%) dépasse l'objectif visé au niveau national (90%). Les taux de couverture les plus élevés sont notés dans les districts de Ndoffane (181%) et Nioro (106%), lesquels districts ont dépassé l'objectif qui était fixé contrairement à ceux de Kaolack (73%) et Guinguinéo (88%). Toujours avec le programme élargi de vaccination , les taux de couverture obtenus avec le BCG, le Penta, le VPO3, le RR1, le RR2, le VAA et l'ECV dépasse la cible des 90% fixée au niveau régional en 2021, avec des écarts qui varient entre 5% et 11%. On observe le contraire avec le Hep<24, le HPV1 et le VAT2 dont l'objectif n'a pas été atteint. Il faut aussi signaler que les niveaux de couverture vaccinale obtenus en 2020 sont meilleurs par rapport à ceux enregistrés en 2021. Une analyse des résultats obtenus avec les programmes de lutte contre le paludisme indique que sur 1000 individus pris dans la région en 2021, les 10 ont contracté le paludisme. Ce taux d'incidence, largement supérieur à celui d'enregistrement en 2020 (4,2‰) est surtout porté par le district de Kaolack (avec un taux d'incidence de 28,51‰) comparé à ceux de Guinguinéo (2,92‰), Ndoffane (1,3‰) et Nioro (2,76‰). Dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, le taux de détection enregistré en 2021 (60%) dépasse de prés de 12 points de pourcentage celui obtenu en 2020 (48,2%), mais reste tout de même en deçà de l'objectif ciblé (70%). Il n'y a que dans le district de Noffane où la cible a été atteinte (76%) et dans une moindre mesure celui de Kaoalck (68%) qui sont loin devant celui de Guinguinéo (36%). Dans tous les districts, des résultats satisfaisants ont été obtenus par rapport aux taux de succès et aux taux de guérison et ils restent tous supérieurs aux cibles fixées au niveau de la région. Par ailleurs, quel que soit le district, aussi le taux d'abandon enregistré est satisfaisant (inférieur à la cible de 5%). Par contre , le taux de décès au niveau régional (4,6%) dépasse largement la cible régionale (2%). Il n'y a que le district de Kaolack qui a fait l'exception avec un taux de décès qui s'établit à 1,2%. Dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA, 2599 personnes vivant avec le VIH ont été diagnostiquées en 2021 contre 1842 en 2020 (soit une hausse relative de 41,09%). Un peu plus de six (06) individus diagnostiqués sur dix (64,14%) l'ont été dans le district de Kaolack. Le taux de perdus de vue enregistré en 2021 dans la région (11%) dépasse largement la cible régionale (<5%) et celui enregistré en 2020 (7%). Le niveau de la charge virale indétectable noté dans la région en 2021 (88%) est en deçà de la cible régionale (95%) et égalise presque le double de celui obtenu en 2020 (45%). Il faut noter aussi que le niveau de charge virale enregistré dans les districts de Guinguiéo (97%) et Kaolack (96%) est légèrement au-dessus de la cible régionale contrairement à ce qui est noté dans les districts de Ndoffane (85%)et Nioro (74%).

Définitions :

Programmes de santé : C'est un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis et ce pour une population définie. Ce sont des programmes qui visent à assurer l'accès de l'ensemble de la population à un minimum de soins. On y retrouve les programmes de prise en charge intégrée de l'enfant, de lutte contre le paludisme, les IST-SIDA, la tuberculose, les infections respiratoires aigües, les programmes de promotion de la maternité sans risque etc.

En savoir plus :

- https://www.sante.gouv.sn/

Tableau XI-3/ Couverture vaccinale des enfants dans la région de Kaolack en 2021

Structures de santé	Cible PEV	Nbre d'ECV	CV	Objectif national
DS Guinguinéo	5 175	4 562	88%	90%
DS Kaolack	14 069	10 291	73%	90%
DS Ndoffane	7 892	14 291	181%	90%
DS Nioro	16 037	16 981	106%	90%

Source : Région Médicale de Kaolack, 2021

Tableau XI-4: Situation du paludisme dans les départements en 2021

Indicateurs	Année 2021				Niveau atteint Région	
	Guinguinéo	Kaolack	Ndoffane	Nioro	2020	2021
Nombre de cas de paludisme	431	11 416	294	1 263	**5 030**	**13 404**
Nombre de cas de palu < 5 ans	55	467	14	83	**350**	**619**
Nombre de cas de palu chez la FE	1	181	1	5	**79**	**188**
Taux Incidence (‰)	2,92 ‰	28,51‰	1,30‰	2,76‰	**4,2 ‰**	**10,9‰**
Taux de couverture TPI3 %	68,54%	61,84%	83,47%	80,57%	**74,90%**	**73,89%**

Source : Région Médicale de Kaolack, 2021

Tableau XI-5: Résultats du programme de lutte contre la tuberculose dans les différents districts de la région de Kaolack en 2021

Libellé d'indicateurs	DS Guinguinéo	DS Kaolack	DS Ndoffane	DS Nioro	Région		
					Niveau atteint en 2020	Niveau atteint en 2021	Cible régionale en 2021
Nombre de cas TB diagnostiqués	51	323	85	147	**502**	**606**	**1007**
Détection des nouveaux cas TB toutes formes	36%	68%	76%	52%	**48,20%**	**60%**	**70%**
Taux de succès	92%	93%	92%	94%	**93%**	**92,75%**	**90%**
Taux de guérison TB	86%	94,60%	96,40%	89,10%	**92,10%**	**91,50%**	**85%**
Taux de co infection TB/VIH	7%	2.5%	7%	4.2%	**6,60%**	**5,10%**	
Taux de décès	8.5%	1 ,2%	4%	4.7%	**2,10%**	**4,60%**	**<2 %**
Taux d'abandon	4.3%	3%	3.8%	0%	**0,60%**	**2,70%**	**<5 %**
Cas de TB multi résistante	0	1	0	2	**5**	**3**	

Source : Région Médicale de Kaolack, 2021

Tableau XI-6: Résultats du programme de lutte contre le VIH/SIDA dans les différents districts de la région de Kaolack en 2021

Libellé d'indicateurs	DS Guing.	DS KLK	DS Ndoffane	DS Nioro	Région		
					Niveau atteint en 2020	Niveau atteint en 2021	Cible régionale en 2021
Nombre de PvVIH diagnostiqués	123	1667	218	591	**1842**	**2599**	**95%**
Nombre de patients régulièrement suivis	114	1404	200	496	**1721**	**2214**	**95%**
Taux de perdus de vue	**7%**	**15%**	**8%**	**16%**	**7%**	**11%**	**<5%**
Charge Virale indétectable	**97%**	**96%**	**85%**	**74%**	**45%**	**88%**	**95%**

Source : Région Médicale de Kaolack, 2021

XI.3 Analyse financière du secteur de la santé

Le financement du système de santé de la région de Kaolack est soutenu par l'action conjuguée de plusieurs sources de financement, notamment l'État, les collectivités territoriales, les ménages, les entreprises, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ONG) et le reste du monde (Partenaires techniques et financiers). S'agissant des collectivités territoriales, la part de leurs budgets qu'elles allouent au secteur de la santé et qui entrent dans le cadre de dépenses de fonctionnement en général, et de personnel en particulier, a connu une dimunition non négligeable entre 2020 et 2021. Elle est passée de 757 645 695 FCFA en 2020 à 668 358 143 en 2021, soit une baisse relative de l'ordre de 11,78% au niveau régional, laquelle baisse a été plus importante dans le département de Gunguinéo (16,81%) que dans celui de Kaolack (12,95%) au moment où l'on note une hausse de 6,68% dans celui de Nioro. Ce montant représente 7,36% des recettes (fonctionnement et investissement) des collectivités territoriales en 2021. S'agissant du montant que les collectivités territoriales allouent au secteur de la santé et destiné aux dépenses de personnel, il a baissé d'un peu plus de la moitié (55,98%) entre 2020 et 2021, avec plus d'acuité dans le département de Kaolack (64,20%) alors qu'à l'opposé on note une hausse de 7,94% dans celui de Guinguinéo. En ce qui concerne les montants que les collectivités territoriales accordent aux dépenses de fonctionnement dans le secteur de la santé (hors dépenses de personnel), il a légèrement augmenté entre 2020 et 2021 (hausse de 4,23%). Une analyse selon le département indique que ce montant a augmenté de près du quart (23,68%) dans le département de Kaolack alors que dans celui de Guinguinéo, la baisse a été importante (18,36%) et très faible dans celui de Nioro 1,73%).

Définitions :

- **Le budget d'une collectivité territoriale** se divise traditionnellement en une "section de fonctionnement", dédiée aux charges courantes, et une "section d'investissements", avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section. Les budgets locaux intègrent par ailleurs souvent, à l'intérieur de ces sections, des chapitres et des articles. La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont bien sûr les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général (la facture d'électricité de la mairie, par exemple), les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent notamment les dotations et subventions de l'État, ainsi qu'une capacité d'"autofinancement" lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.
- **le principe de l'équilibre réel** oblige à trouver un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global, mais aussi au sein de chaque section

En savoir plus :

- https://www.gouvernement.fr/comment-fonctionne-le-budget-d-une-collectivite-territoriale
- https://www.sante.gouv.sn/sites/default/files/Compte%20de%20sant%C3%A9%202014-16-2.pdf
-

Tableau XI-7: Part du budget des collectivités locales allouée à la santé selon le département et le type de dépense

Type e dépense	Année	Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région
Dépense de personnel	2020	12 744 638	188811644	0	201 556 282
	2021	13756177	67 594 835	7 367 580	88 718 592
	Variation (%)	**7,94**	**-64,20**		**-55,98**
Dépense de Fonctionnement	2020	204 233 628	264160334	87 695 451	556 089 413
	2021	166739758	326 717 977	86 181 816	579 639 551
	Variation (%)	**-18,36**	**23,68**	**-1,73**	**4,23**
Total	2020	216 978 266	452 971 978	87 695 451	757 645 695
	2021	180495935	394312812	93 549 396	668 358 143
	Variation (%)	**-16,81**	**-12,95**	**6,68**	**-11,78**

Source : Trésor, payeur régional Kaolack, 2021

Graphique XI-1: Part du budget des collectivités locales réservée au secteur de la santé

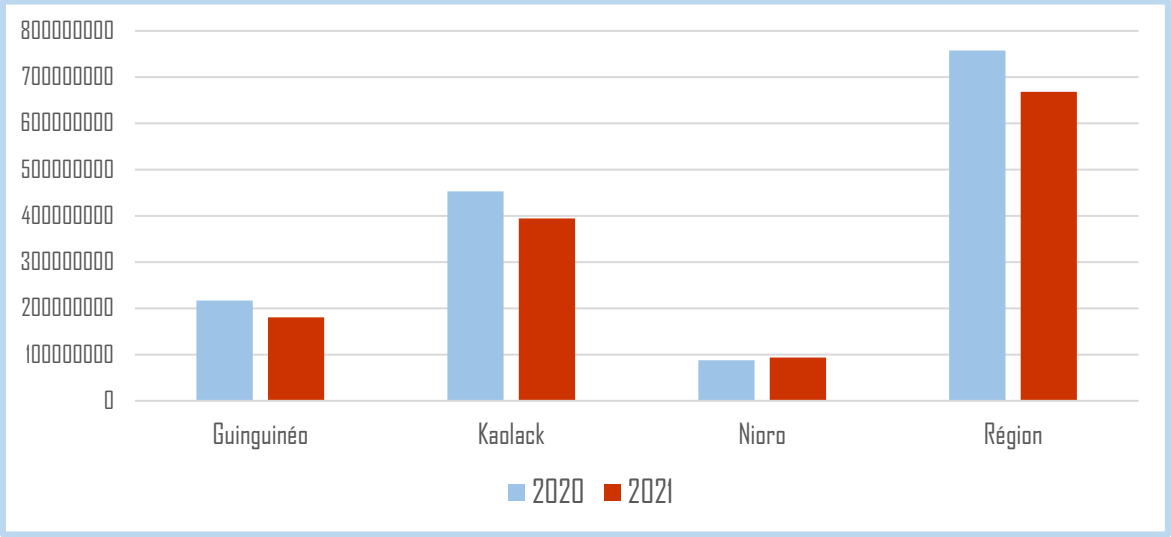

Source : Trésor, payeur régional Kaolack, 2021

Chapitre XII : EDUCATION

XII.1Préscolaire

Le nombre d'établissements d'accueil de la petite enfance s'élève à 124 en 2021 contre 125 en 2020, soit une structure de moins. Ces établissements sont répartis entre le public qui concentre deux établissements sur trois (68%) et le privé (32%). L'IEF de Kaolack Commune concentre le plus grand nombre d'établissements (41,13%). S'en suivent ceux de Guinguinéo (21,77%), de Kaoalck département (20,97%) et de Nioro (16,13%). Une répartition des structures d'accueil de la petite enfance dans les différents types d'établissements met en évidence une supériorité numérique des Cases des Touts petits (47,58%) et qui sont presque tous publics. Le nombre d'écoles maternelles qui représentent 21% de l'effectif des établissements est réparti de manière quasi équitable entre le privé et le public. Les Garderies d'enfants, dont une seule est dans le public, représentent 20,16% des établissements. En 2021, les taux bruts d'accès en petite, moyenne et grande section sont sensiblement les mêmes avec respectivement 9,6%, 9,4% et 9,3% et ont progressé par rapport à 2020. Les taux d'accès des filles sont plus élevés que ceux des garçons dans toutes les sections. La part des effectifs des classes préparatoires dans les effectifs de la grande section a sensiblement progressé en 2021 passant de 10% à 35,67%. L'élargissement de l'accès avec l'ouverture de nouveaux CPE dans le cadre du PIPADHS peut expliquer l'écart positif de plus de 25 points. Le TBPS est passé de 8,8% en 2020 à 10,0% en 2021 soit une hausse de 1,2 point. L'ouverture de nouvelles structures peut expliquer la progression constatée au niveau de cet indicateur. L'indice de parité a progressé en 2021 et reste en faveur des filles avec 1,3 point. La part du communautaire dans les effectifs du préscolaire a augmenté de 2,5 points entre 2020 et 2021 et dépasse la cible (7%) de 2 points. La forte demande peut être un facteur explicatif de cette hausse.

Définitions :

Le préscolaire est une sorte de pré-école, qui permet d'accueillir les enfants trop jeunes pour commencer l'école primaire c'est-à-dire enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Elle est parfaitement structurée et compte trois différents niveaux qui permettent aux enfants d'acquérir le savoir nécessaire pour leur première année de scolarisation. Il y a la petite section, la moyenne section et la grande section**.**

En savoir plus :

- https://www.education.sn/fr/services-deconcentres
-

Tableau XII-1: Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative en 2021

Type d'établissement	Statut	IEF Guinguinéo	IEF Kaolack COM	IEF Kaolack Dépt	IEF Nioro	Région de Kaolack
Case Communautaire	Public	4	10	0	0	14
	Privé	0	0	0	0	0
	Total	**4**	**10**	**0**	**0**	**14**
Case des Touts petits	Public	17	7	18	13	55
	Privé	3	0	1	0	4
	Total	**20**	**7**	**19**	**13**	**59**
École maternelle	Public	1	5	4	4	14
	Privé	2	7	1	2	12
	Total	**3**	**12**	**5**	**6**	**26**
Garderie d'enfants	Public	0	1	0	0	1
	Privé	0	21	2	1	24
	Total	**0**	**22**	**2**	**1**	**25**
Total	Public	**22**	**23**	**22**	**17**	**84**
	Privé	**5**	**28**	**4**	**3**	**40**
	Total	**27**	**51**	**26**	**20**	**124**

Source : *Inspection d'académie de Kaolack*

Tableau XII-2: Indicateurs de performance du préscolaire

Indicateurs	2020	2021
Le taux de redoublement (%)	4,2	2,6
Le taux d'abandon (%)	7,3	10,3
Le taux de promotion (%)	88,5	87,2
Le taux d'achèvement (%)	55,4	56,9
Taux brut d'accès en petite section total (%)	8,5	9,6
Taux brut d'accès en moyenne section total (%)	8,7	9,4
Taux brut d'accès en grande section total (%)	8,4	9,4
Taux Brut de préscolarisation des garçons (%)	7,9	8,8
Taux Brut de préscolarisation des filles (%)	9,8	11,4
Taux brut de préscolarisation global (%)	8,8	10
Indice de parité TPBS	1,23	1,3
Part du Communautaire dans les effectifs du Préscolaire	6,5	9

Source : *Inspection d'académie de Kaolack*

XII.2Élémentaire

L'enseignement élémentaire constitue le deuxième palier du système éducatif national. Il accueille les enfants âgés de 6 à 13 ans pour une durée officielle de 6 ans. C'est aussi le programme le plus important, tant du point de vue des effectifs (structures, personnels, élèves) que des moyens consacrés.

Au niveau régional, le nombre d'établissements d'enseignement élémentaire est passé de 4 904 unités (dont 10,8% relevant du privé) en 2020 à 5 080 unités (dont 10,3% relevant du privé) en 2021, soit un accroissement en valeur absolue de 176 unités et en valeur relative de 3,6%. Cet accroissement varie selon la circonscription administrative. En effet, il est de 6% à Guinguinéo, de 7,9% à Nioro, 2,5% à Kaolack commune, et (-0,24%) à Kaolack département.

Le nombre d'établissements de l'enseignement privé est passé de 531 unités (dont 73% situent dans Kaolack commune) en 2020 à 522 unités (dont 69,7% situés dans Kaolack commune) en 2021, soit une réduction du nombre d'unités de 1,7%.

Au niveau régional le **taux de réussite au CFEE** est passé 52,58% en 2018 à 53,20% en 2019 avant de connaitre une hausse spectaculaire de près de 15 points de pourcentage en 2020 (68,12%). En 2021, ce taux passe à nouveau à 59,8%, soit un recul de 8,62 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. L'exécution tardive des plans de remédiation et l'absence de l'encadrement rapproché expérimenté en 2020 sont entre autres des facteurs qui expliquent le recul noté au niveau du taux de réussite au CFEE. Cependant par rapport à la cible de 65%, on observe un écart de (-5,2%) en 2021.

Le TBS a légèrement varié entre 2018 (77,20%) et 2019 (77%) et connait une baisse plus importante en 2020 (75,66%). En 2021, sa valeur s'établit à 76,1%.

Par rapport au taux de redoublement, il s'établit à 4,2% en 2020 contre 2,6% en 2021, soit un écart de 1,6 point. Cependant par rapport à la cible (3 %), l'écart est de (-0,4) point en 2021 ; autrement dit, le taux de redoublement a augmenté de 1,6 point dans la période 2020/2021. Cependant, comparé à la cible de 3%, il a diminué de 0,4 point.

En ce qui concerne le taux d'achèvement, il est passé de 55,4% à 56,9% entre 2020 et 2021 soit un écart de 1,5 point. Cependant, comparé à la cible fixée à 60%, il a diminué de 3,1 points en 2021.

Quant au **taux d'abandon[1],** il est passé de 7,3% en 2020 à 10,3% en 2021, soit un écart de 3 points. Par rapport à la cible de 5%, l'écart est de 5,3 points traduisant ainsi une augmentation du taux en 2021

Définitions :

- **École élémentaire :** l'école élémentaire accueille les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (Cycle III) – CM1 et CM2.
- **Le taux brut de scolarisation** est le nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.
- **Taux de redoublement :** pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n.

[1] Pour la définition, voir le glossaire

Tableau XII-3 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut en 2020/2021 et 2021-2022

Circonscription administrative	Année 2020/2021			Année 2021/2022			Variation %		
	Public	Prive	Total	Public	Prive	Total	Public	Prive	Total
Guinguinéo	821	31	852	871	32	903	6,09	3,23	5,99
Kaolack com	572	386	1058	720	364	1084	25,87	-5,70	2,46
Kaolack département	1026	63	1689	1621	64	1685	57,99	1,59	-0,24
Nioro	1254	51	1305	1346	62	1408	7,34	21,57	7,89
Région de Kaolack	**4373**	**531**	**4904**	**4558**	**522**	**5080**	**4,23**	**-1,69**	**3,59**

Source : *Inspection d'académie de Kaolack*

Tableau XII-4 : Évolution de quelques indicateurs de performance dans l'élémentaire 2020 /2021

Indicateurs	Reference 2020	Cible 2021	Réalisé 2021	Écart ;(réalisé 2021- cible)	Cible 2022
Taux redoublement	4,2%	3%	2,6%	-0,4%	2,5%
Taux d'abandon	7 ,3%	5%	10,3%	5,3%	3%
Le taux de promotion	88,5%	90%	87,2%	-2,8%	90%
Le taux d'achèvement	55,4%	60%	56,9%	-0,1%	60%
Le taux de réussite au CFEE	68,12%	65%	59,8%	-5,2%	70%

Source : *Inspection d'académie de Kaolack*

Tableau XII-5: Évolution des indicateurs de performance dans l'élémentaire de 2018 à 2021

	2018	2019	2020	2021
Taux brut de scolarisation à l'élémentaire (TBS)	77,2	77	75,66	76,1
Taux d'achèvement au primaire (TAP)	53,2	56,3	55,4	56,9
Taux de réussite au CFEE	52,58	53,2	68,12	59,8

Source : *Inspection d'académie de Kaolack*

XII.3Moyen et secondaire général

La région est constituée majoritairement d'établissements publics pour le moyen soit 90 contre 5 pour le Privé, mais pour le secondaire, cette tendance semble être renversée, soit 46 lycées privés contre 30 publics. On note une baisse de trois collèges dans la région de Kaolack entre 2019 et 2020, mais une augmentation de 4 établissements lycées entre les deux années. Le nombre d'établissements privés est beaucoup plus présent dans la commune de Kaolack, suivi des départements de Nioro et de Guinguinéo.

En 2020, le personnel enseignant des établissements de cycle moyen de la région de Kaolack était dénombré à 2 971 dont 2 499 hommes, soient 84% du personnel enseignant. Ce personnel était constitué de 2 638 permanents, de 333 contractuels et de 0 vacataire représentant respectivement 89%, 11% et 0% du personnel enseignant du cycle moyen. Aussi, quel que soit le sexe, les permanents restent plus nombreux et sont suivis des contractuels.

Selon les statistiques de l'inspection d'académie, en 2018/2019, le nombre d'enseignants est de 3 218 dont 2 477 dans le public et 741 dans le privé contre 3 223 en 2019/2020, répartis entre le public (2481) et le privé (742). Au niveau du cycle moyen secondaire, l'évolution en 2018/2019 et 2019/2020 révèle une augmentation du nombre d'enseignants dans le privé au niveau des trois départements. De même, cette augmentation est notée dans le public. Par ailleurs, sur l'ensemble de la région, le nombre d'enseignants le plus élevé est observé dans les établissements publics. La répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général au niveau régional nous montre qu'en 2018/2019, l'effectif dans le cycle moyen est de 58 679 dont 26 860 garçons et 31 819 filles contre 56 396 en 2019/2020 dont 26 735 garçons et 29 643 filles. En parallèle, le cycle secondaire affiche 28 583 en 2018/2019 dont 15 230 garçons et 13 987 filles contre un effectif de 26 955 en 2019/2020 dont 13 499 garçons et 12 888 filles. L'analyse de la situation par niveau montre que les effectifs d'élèves les plus élevés dans la région et au niveau départemental sur toutes les périodes 2018/2019 et 2019/2020 sont ceux du public. En 2020, pour l'enseignement moyen, l'intensité de la fréquentation scolaire mesurée à travers le TBS est estimée à 47,8% contre 22,2% en 2019, soit une augmentation de 23,6% pour les garçons et une augmentation de 27,7% chez les filles. Les indices de parités en 2019 et 2020 sont presque les mêmes avec respectivement 1,15 et 1,16. S'agissant de l'enseignement secondaire, l'intensité de la fréquentation scolaire mesurée à travers le TBS est estimée à 37,7% en 2019 contre 36,6% en 2020. Elle est plus élevée chez les garçons en 2019 et plus élevée chez les filles en 2020. Les indices de parités en 2019 et en 2020 sont respectivement 0,98 et 1,02.

Il ressort de l'analyse de l'évolution des indicateurs de performance que l'année 2020 a été marquée par une nette amélioration des taux de réussite au BFEM (76,6%) et au BAC (46%), comparés à ceux de 2019 et 2021 (cf. tableau XII-9). Le taux de réussite au BAC technique a été spectaculaire en 2021 (85,9%), comparé aux années précédentes.

Définitions :

- **Enseignement du second** degré : regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère en charge de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère en charge de l'agriculture) et les établissements régionaux d'enseignement adapté.

Tableau XII-6: : Évolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative en 2018/2019 et 2019/2020

Cycle	Circons. admin	Année 2018/2019			Année 2019/2020			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Moyen Secondaire	Dépt. Guinguinéo	343	27	**370**	346	25	**371**	**0,87**	**-7,41**	**0,27**
	Dépt. Kaolack1	709	427	**1136**	701	460	**1161**	**-1,13**	**7,73**	**2,20**
	Dépt. Kaolack2	758	137	**895**	788	136	**924**	**3,96**	**-0,73**	**3,24**
	Dépt. Nioro	667	150	**817**	646	121	**767**	**0,87**	**-7,41**	**-6,1**
	Région de Kaolack	**2477**	**741**	**3218**	**2481**	**742**	**3223**	**-1,13**	**0,13**	**0,15**

Source : *Inspection d'académie de Kaolack*

Tableau XII-7: Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative en 2019/2020

Circons. Admin.	Niveau	Public			Privé			Total		
		Garç	Filles	Total	Garç	Filles	Total	Garç	Filles	Total
Séries littéraires	Seconde	2761	3247	**6008**	339	550	**889**	3100	3797	**6897**
	Première	2142	2296	**4438**	429	634	**1063**	2571	2930	**5501**
	Terminale	2587	2687	**5274**	831	1345	**2176**	3418	4032	**7450**
Séries scientifiques	Seconde	1246	835	**2081**	40	39	**79**	1286	874	**2160**
	Première	736	520	**1256**	43	23	**66**	779	543	**1322**
	Terminale	926	631	**1557**	169	147	**316**	1095	778	**1873**

Source : *Inspection d'académie de Kaolack*

Tableau XII-8: Évolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative2019/2020

	Cycle	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Région de Kaolack	Moyen	**2019**	20,70%	23,80%	**22,20%**	**1,15**
		2020	44,30%	51,50%	**47,80%**	**1,16**
		Variation en %	**114,01**	**116,39**	**115,32**	**0,87**
	Secondaire	**2019**	38,20%	37,30%	**37,70%**	**0,98**
		2020	34,40%	34,90%	**36,60%**	**1,02**
		Variation en %	**-9,95**	**-6,43**	**-2,92**	**4,08**

Source : *Inspection d'académie de Kaolack*

Tableau XII-9: Évolution des indicateurs de performance dans le moyen/Secondaire

Indicateurs	Années			
	2018	2019	2020	2021
Taux d'achèvement au moyen	15,56	10,2	35,9	39,4
Taux brut de scolarisation au moyen	52,58	53,2	47,8	47,5
Taux de réussite au BFEM	45,5	50,7	76,6	57,53
Taux de réussite au BAC	33,2	33,7	46	42
Taux de réussite au BAC technique	61,63	55,34	ND	85,9

Source : *Inspection d'académie de Kaolack*

XII.4Supérieur

L'enseignement supérieur constitue le dernier palier du système scolaire qui est soutenu en général par l'obtention du Baccalauréat. La région de Kaolack compte une université dont les cours ont démarré en février 2019.

En l'année 2021, selon le

Tableau XII-10, 4 171 étudiants se sont inscrits à cette université (aux campus de Kaolack, de Kaffrine et de Fatick) avec des proportions variées (53,6% d'hommes et 46,4% de femmes).

La majorité des inscrits est constituée d'hommes pour les niveaux L2 et L3 avec respectivement 55,6% et 55,8% d'hommes (contre respectivement 44,4% et 44,2% de femmes). C'est seulement en L1 qu'on constate une proportion d'étudiantes (50,3%) légèrement plus importante que d'étudiants (49,7%). En outre, il n'y a que l'UFR SFI (Sciences Fondamentales et de l'Ingénieur) et SAEPAN (Sciences agronomiques, Élevage, Pêche-Aquaculture et Nutrition) qui a délivré des diplômes.

En effet, deux (02) départements en SFA ont délivré des diplômes à savoir : MI (38 en AgroTic et 15 en MPI) et HGRMEN (35 en Agroéquipement, 37 en Energies Renouvelables et Froid et 38 en Aménagement Hydroagricole, Systemes d'Irrigation Hydraulique et Assainissement). Le département GRHPA connaît également des diplômes au niveau des filières Aquaculture et Pêche (38 dans chaque filière).

Enfin, dans les autres UFR comme SEJT et SSE, il n'y a pas eu encore de diplômés. Cela s'explique par le fait qu'il n'y a pas encore de promotion sortante.

Définitions :

- **Enseignement supérieur :** regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent. Les enseignements sont dispensés dans les établissements d'enseignement publics ou privés, sous tutelle d'un ministère ou non.

En savoir plus :

- https://www.ussein.sn/
-

Tableau XII-10 : Nombre d'étudiants inscrits en université par discipline à la rentrée et par niveau

Genre	Niveau			
	L1	L2	L3	Total
Homme	736	814	685	2235
	49,7%	55,6%	55,8%	53,6%
Femme	745	649	542	1936
	50,3%	44,4%	44,2%	46,4%
Total	1481	1463	1227	4171

Source : **USSEIN, 2021**

Tableau XII-11 : Nombre de diplômes délivrés par type de diplôme

U	Département	Filière	Diplômes délivrés (Licence)	Campus
SAEPAN	APV	Toutes filières confondues	En cours	Kaolack
	STE	Toutes filières confondues	En cours	Kaffrine
	GRHPA	AQUACULTURE	38	Fatick
		PECHE	38	
	NA	Toutes filières confondues	En cours	Kaolack
SFI	MI	AGROTIC	38	Kaolack
		MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES, INFORMATIQUE-MPI	15	
	STA	Toutes filières confondues	En cours	
	HGRMEN	AGROEQUIPEMENTS	35	
		ÉNERGIES RENOUVELABLES ET FROID	37	
		AMÉNAGEMENT HYDROAGRICOLE, SYSTÈMES D'IRRIGATION, HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT	38	
SEJT	SEGC	Toutes filières confondues	En cours	Fatick
	SJP	Toutes filières confondues	En cours	
	THRG	Toutes filières confondues	En cours	
SSE	SS	Toutes filières confondues	En cours	Kaffrine
	EDD	Toutes filières confondues	En cours	Kaolack

Source : **Direction générale de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle**

XII.5Formation professionnelle et technique

La région de Kaolack dispose de 30 structures d'accueil de l'ETFP. L'essentiel de ces structures (25) se localise dans le département de Kaoalck, plus précisément dans l'IEF de Kaolack 1. Les départements de Guinguinéo (02) et Nioro (02) sont faiblement dotés en structure d'ETFP. Huit structures sur dix sont privées. On note que le nombre de structures n'a pas varié entre 2020 et 2021. Ces différentes structures accueillent en 2021 439 élèves contre 518 élèves en 2020, soit une baisse de 79 élèves en valeur absolue et de 15,25% en valeur relative. L'effectif des femmes (88,9%) dépasse largement celui des hommes (11,1%). Il semblerait que la forte concentration des structures d'ETFP dans le département de Kaoalck n'est pas corrélée avec l'effectif des élèves qui s'y inscrivent, mais plutôt du caractère public ou privé de l'institut. En effet, le département de Nioro avec ses deux structures privées accueille plus d'élèves (38,50% de l'effectif total de la région) alors que le département de Kaolack avec ses deux structures publiques et ses 23 structures privées concentre seulement 44,41% de l'effectif des élèves de l'ETFP de la région. Ce pourcentage est de 17,08% dans le département de Guinguinéo (avec ses deux structures publiques). Cela signifie une faible fréquentation des structures privées au profit des structures publiques. Quel que soit le département, les hommes sont faiblement représentés dans l'ETFP. Une analyse de la répartition de l'effectif des élèves selon la filière laisse apparaitre qu'un peu plus du tiers des élèves (36,90%) sont inscrits dans la filière habillement et près du quart sont dans la restauration. Les filières Santé/hygiène et Coiffure occupent respectivement 15,49% et 11,62% de l'effectif des inscrits. On note de faibles proportions dans les filières électricité (5,92%) et horticulture (4,33%). Par contre, aucun élève n'est inscrit dans les filières agriculture/élevage et social. Une tendance quasi similaire est notée au niveau des départements. On note une prédominance des filières habillement et restauration dans les différents départements. Toutefois, il convient de signaler qu'il n'y a d'inscrits dans la filière électricité que dans le département de Guinguinéo et par ailleurs le seul département qui n'a pas d'inscrit dans la filière Santé/hygiène. Le département de Nioro est aussi le seul qui présente d'inscrits dans la filière horticulture, laquelle représente 11,24% de l'effectif des inscrits du département. Une analyse de la performance de l'ETFP indique des résultats mitigés. Pour les diplômes pour lesquels l'IA a pu obtenir d'information, on note une augmentation du nombre de candidats entre 2020 et 2021 au CAP (61,29%), au BEP (36,62%) au BT (42,86%) et au BTS (28,57%). Cette augmentation du nombre de candidats s'est accompagnée aussi d'une hausse du nombre d'admis aux différents diplômes. Les taux de réussite au BEP (57,73%) et au BTS (83,33%) ont diminué respectivement de 16,35% et 2,78% par rapport à l'année 2020. À l'opposé, le taux de réussite au BT (97,5%) a plus que doublé par rapport à l'année 2020 (35,71%) et celui du CAP (70%) s'est accru relativement de 24 points de pourcentage par rapport à l'année 2020 ;

Définitions :

- **Le réseau des établissements** dispensant une formation professionnelle et/ou un enseignement technique est constitué de lycées d'enseignement technique et de centres de formation professionnelle (CFP) couvrant plusieurs filières dans des secteurs divers et variés.

En savoir plus :

- https://www.education.sn/fr/services-deconcentres
-

Tableau XII-12: Évolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative en 2018/2019 et 2019/2020

Circonscription administrative	Année 2019/2020			Année 2020/2021			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Dépt. Guinguinéo	2	0	**2**	2	0	**2**	**0**	**0**	**0**
Dépt. Kaolack1	2	23	**25**	2	23	**25**	**0**	**0**	**0**
Dépt. Kaolack2	0	1	**1**	0	1	**1**	**0**	**0**	**0**
Dépt. Nioro	2	0	**2**	2	0	**2**	**0**	**0**	**0**
Région Kaolack	6	24	30	6	24	30	0	0	0

Source : *Inspection d'académie de Kaolack*

Tableau XII-13: Répartition et évolution des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative en 2020/2021

Sexe	Habillement	Coiffure	Restauration	Social	Santé/Hygiène	Horticulture	Agri/Élevage	Électricité	Total
Département de Guinguinéo									
M	1	0	0	0	0	0	0	20	**21**
F	23	4	21	0	0	0	0	6	**54**
ENS.	**24**	**4**	**21**	**0**	**0**	**0**	**0**	**26**	**75**
Département de Kaolack									
M	2	0	0	0	0	0	0	0	**2**
F	58	30	64	0	41	0	0	0	**193**
ENS.	**60**	**30**	**64**	**0**	**41**	**0**	**0**	**0**	**195**
Département de Nioro									
M	7	0	1	0	5	13	0	0	**26**
F	71	17	27	0	22	6	0	0	**143**
ENS.	**78**	**17**	**28**	**0**	**27**	**19**	**0**	**0**	**169**
Région de Kaolack									
M	10	0	1	0	5	13	0	20	49
F	152	51	112	0	63	6	0	6	390
ENS.	162	51	113	0	68	19	0	26	439

Source : *Inspection d'académie de Kaolack*

Tableau XII-14/ Évolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel au cours des trois dernières années selon le diplôme

Diplôme	Nbre de candidats			Nbre d'admis			Taux de réussite (en %)		
	2019/2020	2020/2021	Variation en %	2019/2020	2020/2021	Variation en %	2019/2020	2020/2021	Variation en %
CAP	62	100	**61,29**	35	70	**100,0**	56,45	70	**24,00**
BEP	71	97	**36,62**	49	56	**14,3**	69,01	57,73	**-16,35**
BP	NR	NR	**NR**	NR	NR	**NR**	NR		
BT	28	40	**42,86**	10	39	**290,0**	35,71	97,5	**173,03**
BTS	28	36	**28,57**	24	30	**25,0**	85,71	83,33	**-2,78**

Source : *Inspection d'académie de Kaolack*

XII.6Analyse financière du secteur de l'éducation

Le programme de pilotage de l'éducation dans la région de Kaolack, qui est estimé à 8 318 828 833 FCFA en 2021 est financé à hauteur de 84,95% par l'État du Sénégal. Les Patenaires techniques et financiers et les ménages contribuent respectivement à hauteur de 6,07% et 8,96% au financement dudit programme dans la région. L'exécution du budget par bailleur est très satisfaisante avec un taux de 99,73%. Une analyse de la répartition du budget par programme révèle qu'un peu plus de la moitié du budget (51,66%) est réservé à l'enseignement élémentaire et une part importante est réservée au pilotage, à la gestion et à la coordination administrative (45,35%). Le préscolaire (0,12%), l'enseignement moyen général (1,41%) et l'enseignement secondaire général (1,23%) occupent de faibles proportions dans le budget.

Quel que soit le programme, les crédits ouverts ont été engagés et ordonnancés à hauteur de 100%.Par ailleurs, le budget des collectivités locales alloué au secteur de l'éducation, en termes de dépenses de personnel et de fonctionnement, s'élève à 635 217 092 FCFA en 2021 contre 531 261 760 en 2020, soit une hausse de 19,57%. Ce montant représente 7% du volume total des recettes des collectivités territoriales de la région (fonctionnement et investissement). Une répartition selon le département montre que Kaolack détient 47,87% de ce budget, dépassant Guinguinéo (29,93%) et Nioro (22,20%). Ce budget est réparti entre les dépenses du personnel (16,97%) et celles liées au fonctionnement, hors dépense du personnel (83,03%). On note une légère baisse du montant que les collectivités locales réservent au secteur de l'éducation et destiné aux dépenses du personnel (4,43%), laquelle baisse a été plus importante dans le département de Kaolack (5,91%). À l'opposé, le montant que les collectivités locales ont alloué au secteur éducatif et destiné aux dépenses de fonctionnement a augmenté d'un peu plus du quart (26,04%) entre 2020 et 2021. Cette hausse a été plus importante dans le département de Kaolack (35,27%) que dans ceux de Nioro (14,28%) et Guinguinéo (25,90%).

Définitions :

- Budget d'une collectivité territoriale : voir section « analyse financière du secteur de la santé »

Tableau XII-15: Les Sources de financement de l'éducation dans la région de Kaolack

Source de financement	Crédits alloués	Part = Montant / Total général * 100
État (*)	7067379108	84,95%
PTF (***)	505489725	6,07%
Ménages	745960000	8,96%
Total général	**8318828833**	**100%**

Source : rapport de performance, IA, 2021

Tableau XII-16: Situation d'exécution budgétaire par programme dans la région de Kaolack

Programmes	Crédits ouverts	Crédits engagés	Part dans le budget (%)	Taux d'engagement (%)	Taux d'ordonnancement (%)
Éducation préscolaire	8463000	8463000	0,12	100	100
Enseignement élémentaire	3651337997	3651337997	51,66	100	100
Enseignement moyen général	99748600	99748600	1,41	100	100
Enseignement secondaire général	87197000	87197000	1,23	100	100
EBJA	1545751l	1545751l	0,22	100	100
Pilotage, gestion et coordination administrative	3205175000	3205175000	45,35	100	100
Total général	**7067379108**	**7067379108**	100,00	100	100

Source : rapport de performance, IA, 2021

Tableau XII-17 : Budget des collectivités locales alloué à l'éducation

Type e dépense	Année	Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région
Dépense de personnel	2020	18387224	94425722	0	112812946
	2021	18972164	88846761	0	107818925
	Variation (%)	**3,18**	**-5,91**		**-4,43**
Dépense de Fonctionnement	2020	135930192	159106672	123411950	418448814
	2021	171139187	215225569	141033411	527398167
	Variation (%)	**25,90**	**35,27**	**14,28**	**26,04**
Total	2020	154317416	253532394	123411950	531261760
	2021	190111351	304072330	141033411	635217092
	Variation (%)	**23,20**	**19,93**	**14,28**	**19,57**

Source : Trésor, payeur régional Kaolack, 2021

Chapitre XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

XIII.1 Culture et Loisirs

La région de Kaolack possède des sites et monuments qui n'envient en rien ceux de la capitale et des autres régions du pays. Le département de Nioro est celui qui a un patrimoine culturel le plus riche de la région, Il doit surtout sa richesse aux marabouts Maba Diakhou Ba qui avait fait de Nioro son relief et Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké dont la réputation n'est plus à conter et qui a fait la réputation de Porokhane avec le mausolée de Sokhna Mame Diarra Bousso, etc. Son patrimoine culturel se résume aux sites historiques : Tata de Maba Diakhou Bâ, ravin de Pathé Badiane. On note la présence de Sites mégalithiques : Sine Ngayenne et de Sites religieux : Porokhane, Taïba Niassene, Darou Salam et Touba Saloum. Dans le département de Kaolack, le patrimoine culturel le plus en vue c'est le site de Gouye Ndiouly qui est le centre d'intérêt des journées culturelles annuelles de Kahone. Le département de Guinguinéo, certes moins riche en patrimoine culturel, n'est pas du reste avec le site mégalithique de Sine Wanar. Il existe un agenda culturel avec des événements phares tels que Fint Arts, le Festival de théâtre de Kaolack (FETHEKAO), le Festival International des Arts Hip Hop de Kaolack, le Festival de tassou (FESTASS), le Festival International de l'APECE pour les Enfants (FIAPE), le Festival de Danse Nanu Fecc. Concernant le patrimoine immatériel, il y a des manifestations culturelles et religieuses qui se développent tout au long de l'année dans la région de Kaolack parmi lesquelles on peut citer : les gamous annuels de Média Baye, de Leona Niassene dans le département de Kaolack et celui de Porokhane dans le département de Nioro. Le patrimoine immatériel ne comporte en réalité que l'expression des gamous qui sont souvent des cérémonies religieuses qui regroupent des milliers de fidèles. À une exception près, le gamou de Kahone regroupe les caractères traditionnels, culturels et religieux. Concernant les infrastructures culturelles, la région en dispose 15 au total, réparties de manière inégale dans les départements de Kaolack (10), Guniguinéo (3) et Nioro (2). Ces infrastructures sont composées essentiellement de six (06) bibliothèques et centres de documentation (5 à Kaolack et 1 à Nioro) de sept (07) Centres de lecture et d'animation culturelle (3 à Kaoalck, 3 à Guinguinéo et 1 à Nioro), du Centre culturel et de l'Alliance française situés dans le département de Kaolack. On note l'absence de musée, de Galerie d'art, de studio d'enregistrement et de manufacture dans la région.

Définitions :

- **La culture** est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique.
- **Patrimoine culturel** désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel.

En savoir plus :

https://www.ontario.ca/fr/document/analyse-de-lecosysteme-culturel-document-dinformation-sur-la-strategie-culturelle-de-lontario/importance-de-la-culture

Institut de statistique de l'UNESCO, Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles, 2009

Tableau XIII-1: Évolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative 2020/2021

Infrastructures culturelles	Kaolack			Nioro			Guinguinéo			Région		
	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %
Bibliothèque et centre de documentation	5	5	0	1	1	0	0	0	0	6	6	0
Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	3	3	0	1	1	0	3	3	0	7	7	0
Cinéma	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Théâtre, salle et aire de spectacle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre culturel	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Manufacture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Galerie d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Studio d'enregistrement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alliance Franco Sénégalaise	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Total	**10**	**10**	**0**	**2**	**2**	**0**	**3**	**3**	**0**	**15**	**15**	**0**

Source : Centre Culturel Régional/Kaolack

Tableau XIII-2: Liste des sites historiques de la région, par département

Département	Sites historiques
Kaolack	Bâtiment abritant l'ancienne Gouvernance de Kaolack
	Ile de Kouyong Keita, face Kahône
	Ex-Palais de Justice de Kaolack
	Mosquée Diabel Ka
	Tumulus de Ndalane, Arrondissement de Gandiaye
	Gouye Ndiouly à Kahône
	Mosquée Kanéne, Léona
Nioro	Mosquée de Kabakoto
	Mausolée de Mame Diarra Bousso à Porokhane
	tata de Maba Diakhou Bâ à Nioro
	Puits de Mame Diarra Bousso
	Tombe de Matar Kalla Dramé, à Ndimb Dramé
	Site mégalithique de Sine Ngayéne
	Site mégalithique de Mbolop Tobé, au village de Konomba
Guinguinéo	Marigot Ngaby et Wagui (Badakhoune)
	Arbres fétiches de Gagnick Godjil (Badakhoune)
	Bivouac d' El Hadji Oumar TALL (Badakhoune)

Source : Centre Culturel Régional/Kaolack

XIII.2 Jeunesse et Sports

Le tableau ci-dessous révèle que dans la région de Kaolack, le nombre d'infrastructures sportives n'a pas connu une variation entre 2020 et 2021. Ce constat reste le même au sein des trois (03) départements de la région. S'agissant des associations sportives, elles se sont accrues avec de faibles proportions au niveau des trois départements à savoir Kaolack (passant de 621 à 625), Nioro du Rip (passant de 450 à 460) et Guinguinéo (passant de 157 à 164).

En s'intéressant aux licenciés par discipline sportive et par département, on remarque que globalement le nombre de licenciés par discipline sportive connait des augmentations, quel que soit le département.

D'abord, pour ce qui des sports collectifs, on note globalement une hausse de 14,88% du nombre de licenciés dans la région entre 2020 et 2021. Cette hausse est respectivement de 8,33%, 14,29% et 23,68% dans les départements de Kaolack, Nioro et Guinguinéo. On note également que le nombre de licenciés en Basketball, Volleyball et Handball reste constant au sein des trois (03) départements.

Concernant les sports individuels, l'augmentation du nombre de licenciés est beaucoup plus importante chez ceux pratiquant l'athlétisme. Ce nombre qui a doublé dans le département de Guinguinéo, augmente respectivement de 14,29% et 20% au sein des départements de Kaolack et de Nioro. Le nombre de licences dans les disciplines « Natation et le Gymnastique » n'a pas varié entre 2020 à 2021.

Quant aux arts martiaux, l'évolution du nombre de sportifs ayant obtenu des licences reste régulière pour le Viet Vo Dao et le Taekwondo. En effet, le nombre de licenciés a connu des augmentations entre 2020 et 2021 dans les départements de Kaolack et de Guinguinéo. Ceci est constant à Nioro.

Enfin, en ce qui concerne les jeux d'esprit le nombre de licenciés n'a pas varié pour ceux jouant les Jeux de Dame. Ce constant reste le même pour ce qui concerne les joueurs de Scrabble à l'exception du département de Guinguinéo où on observe une augmentation de 100% de licenciés (passant de 1 à 2 licenciés).

Globalement, entre 2020 et 2021, la hausse des licenciés est plus importante dans le département de Guinguinéo que Kaolack et Nioro.

Définitions :

- **Licence sportive :** acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération.
-

Tableau XIII-3: Répartition des infrastructures sportives de la région de Kaolack selon le département en 2021

Département	2020	2021
Kaolack	125	125
Nioro	10	10
Guinguinéo	9	9
Région	144	144

Source : Service Régional des Sports de Kaolack, 2021

Tableau XIII-4: Répartition des associations sportives de la région de Kaolack selon le département en 2021

Département	2020	2021
Kaolack	621	625
Nioro	450	460
Guinguinéo	157	164
Région	1 228	1 249

Source : Service Régional des Sports de Kaolack, 2021

Tableau XIII-5 : Nombre de licenciés par discipline sportive et par département en 2020 et 2021

Discipline / Fédérations ou groupement de sports	Kaolack			Nioro			Guinguinéo			Région		
	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %
Sports collectifs												
Football	48	52	8,33	35	40	14,29	38	47	23,68	121	139	14,88
Basketball	12	12	0,00	70	85	21,43	0	0	0,00	82	97	0,00
Volleyball	5	5	0,00	3	3	0,00	0	0	0,00	8	8	0,00
Handball	13	13	0,00	4	4	0,00	0	0	0,00	17	17	0,00
Sports scolaires	1379	1258	-8,77	516	747	44,77	189	372	96,83	2084	2377	14,06
CNP- "Nawétanes"	5200	5450	4,81	4620	4670	1,08	600	800	33,33	10420	10920	4,80
Sports individuels												
Athlétisme	14	16	14,29	10	12	20,00	2	4	100,00	26	32	23,08
Natation	5	5	0,00	0	0		0	0		5	5	0,00
Gymnastique	3	3	0,00	2	2	0,00	1	1	0,00	6	6	0,00
Lutte	106	111	4,72	40	45	12,50	25	26	4,00	171	182	6,43
Cyclisme	1	1	0,00	0	0		0	0		1	1	0,00
Arts Martiaux												
Aikido	0	0	0,00	0	0	0,00	0	0	0,00	0	0	0,00
Nanbudo	0	0	0,00	0	0	0,00	0	0	0,00	0	0	0,00
Judo	7	7	0,00	0	0	0,00	0	0	0,00	0	0	0,00
Karaté	16	16	0,00	3	3	0,00	2	3	50,00	21	22	4,76
Viet Vo Dao	20	25	25,00	2	2	0,00	5	10	100,00	27	37	37,04
Taekwondo	4	6	50,00	4	4	0,00	1	2	100,00	9	12	33,33
Jeux de l'esprit												
Scrable	5	5	0,00	1	1	0,00	1	2	100,00	7	8	14,29
Jeux de dames	12	12	0,00	2	2	0,00	1	1	0,00	15	15	0,00

Source : Service Régional des Sports de Kaolack, 2021

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES

CHAPITRE XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

CHAPITRE XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Chapitre XIV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

XIV.1 Activités des SFD

En 2021, la région de Kaolack concentre au niveau national 5,10% du sociétariat, 6,9% des encours de crédit et 4,62% de l'encours d'épargne de loin derrière les régions de Dakar et Thiès et assez proche des régions de Saint Louis et Zigunichor. Le nombre de sociétaires a évolué de 13 points de pourcentage entre 2020 (166 992) et 2021 (188 864). Une répartition du nombre de sociétaires selon la forme juridique laisse apparaitre que près de la moitié est constituée d'hommes (49,30%), un peu plus du tiers (38,02%) sont des femmes et les personnes morales représentent 12,69%. Quelles que soient la forme juridique ou l'année, près de huit sociétaires sur dix résident en milieu urbain. Le nombre de SFD inscrits dans la région s'élève à 17, réparti entre les SFD affiliées (11), les IMCEC isolées (05) et sociétés commerciales (01), et n'a pas varié entre 2020 et 2021. Le montant de l'encours de crédit s'établit à 36 323 875 257 francs CFA, soit une hausse en valeur relative de 13,03% par rapport aux 32 137 262 381 francs CFA enregistrés en 2020. On note une prédominance des encours à moyen terme (35,84%) et court terme (30,92%) par rapport à ceux qui s'inscrivent sur le long terme (23,95%) et les crédits en souffrance (9,28%). Il convient de noter que cette hausse des encours par rapport à 2020 est portée par une augmentation de 35,40% des encours sur le moyen terme, de 22,12% de ceux qui s'inscrivent sur le long terme et de celle de 18,78% notée dans les crédits en souffrance même si une baisse relative de 10,56% a été notée dans les encours à court terme. S'agissant de l'encours d'épargne, son montant a évolué de 26,95% en passant de 15 748 940 937 francs CFA en 2020 à 19 993 480 090 francs CFA en 2021. Une répartition de cet encours dans ses différentes composantes indique que les dépôts à vue représentent 46,33% de ce montant, s'en suivent les autres dépôts (38,32%) de loin devant les dépôts à terme (15,35%). Toutes ces composantes ont enregistré des hausses. Les dépôts à terme ont augmenté d'un peu de la moitié (58,73%), les dépôts à vue du quart (25,57%) et les autres dépôts de 18,78%. Le montant des emprunts enregistré en 2021 (4 889 397 100 francs CFA), qui s'inscrit quasiment en totalité sur le moyen et le long terme a diminué de 20,16% par rapport à 2020. L'analyse de la répartition spatiale des encours d'épargne met en évidence que près de trois quarts du montant enregistré en 2021 (74,27%) est détenu par le département de Kaolack de loin devant Nioro (21,06%) et Guinguinéo (4,67%). Cet encours d'épargne a augmenté quasiment dans les mêmes proportions dans les trois départements (autour de 28%). On note une situation quasi similaire dans la répartition spatiale des encours de crédit. En effet, le département de Kaolack se retrouve avec 75,07% devançant largement Nioro (19,65%) et Guinguinéo (5,29%). Toutefois, il faut signaler que l'augmentation de l'encours de crédit a été largement plus importante dans le département de Nioro (hausse de 46,42%) comparée à Kaolack (5,93%) et Guinguinéo (26,88%)

Définitions :

Encours : Un encours est le montant total et global des crédits souscrits par un emprunteur ou co-emprunteur calculé à un moment précis et donné. Il représente donc le montant global à l'instant T des crédits en cours, en fonction des échéances sur des clients ou sur des fournisseurs. En d'autres termes, l'encours est le montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés. Il s'agit donc d'un stock.

En savoir plus :

- https://www.drs-sfd.gouv.sn/
- https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/politiques-economiques/economie-francaise/encours_de_credits/

Tableau XIV-1: Indicateurs clés du secteur de la microfinance dans la région de Kaolack

Indicateurs	2019	2020	2021	Variation (%) 2020/2019	Variation (%) 2021/2020
Faitière	0	0	0	0	0
SFD affiliés	8	11	11	37,5	0
IMCEC isolées	5	5	5	0	0
Sociétés commerciales	1	1	1	0	0
Association	0	0	0	0	0
SFD Inscrits	**14**	**17**	**17**	21,43	0
Encours de crédit	**24 792 879 052**	**32 137 262 381**	**36 323 875 257**	29,62	**13,03**
Court terme	11 278 420 748	12 558 686 931	11 232 064 417	11,35	-10,56
Moyen terme	6 632 152 390	9 615 156 663	13 019 292 317	44,98	35,40
Long terme	5 939 241 264	7 124 818 358	8 700 891 585	19,96	22,12
Crédits en souffrances	**943 064 650**	2 838 600 429	3 371 626 938	201,00	18,78
Encours d'épargne	**13 830 602 807**	**15 748 940 937**	**19 993 480 090**	13,87	**26,95**
Dépôts à vue	5 962 092 030	7 376 378 210	9 262 326 720	23,72	25,57
Dépôts à terme	2 059 344 713	1 933 496 666	3 069 045 838	-6,11	58,73
Autres dépôts	5 809 166 064	6 439 066 061	7 662 107 532	10,84	18,99
Emprunts	**3 134 560 284**	**6 124 208 193**	**4 889 397 100**	95,38	**-20,16**
Court terme	19 155 340	34 091 525	41 879 766	77,97	22,85
Moyen et long terme	3 115 404 945	6 090 116 668	4 847 517 334	95,48	-20,40

Source : DRS-SFD, 2021

Tableau XIV-2: Évolution du nombre de sociétaires dans la région

Indicateurs	2019			2020			2021		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Sociétariat	**125 648**	**21 942**	**147 590**	**140 950**	**26 042**	**166 992**	**156 644**	**32 220**	**188 864**
Hommes	56 327	11 774	**68 101**	66 066	14 123	80 189	75 675	17 427	93 102
Femmes	47 321	5 866	**53 187**	54 412	7 394	61 806	62 563	9 240	71 803
Personnes morales	22 000	4 302	**26 302**	20 472	4 525	24 997	18 406	5 553	23 959

Source : DRS-SFD, 2021

Tableau XIV-3: répartition des encours de crédit et d'épargne par département en 2020 et 2021

Département	Encours d'épargne (millions)			Encours de crédit (en millions)		
	2020	2021	Variation (%)	2020	2021	Variation (%)
KAOLACK	11 735	14 857	26,60	25 747	27 273	5,93
NIORO	3 286	4 213	28,21	4 875	7 138	46,42
GUINGUINEO	727	935	28,61	1 514	1 921	26,88
Ensemble	**15 748**	**20 005**	**27,03**	**32 136**	**36 332**	**13,06**

Source : DRS-SFD, 2021

XIV.2 Activités postales

Le nombre de Bureaux de poste présent dans la région (08), réparti entre les départements de Kaolack (05), Guinguinéo (02)et Nioro (01) et le nombre de boites postales installées (1500) n'a pas varié entre 2020 et 2021. Par contre le nombre de boites postales attribuées a diminué de 22 unités entre 2020 (611) et 2021 (589). Une analyse des montants émis par la poste dans la région de Kaolack indique une contre-performance. Le montant total émis par les huit bureaux de poste de la région en 2020 (20 804 627 705 FCFA) est cinq fois supérieur à celui obtenu en 2021, (4 116 587 169 FCFA). Cette contre-performance peut être imputable à la baisse de 84% du montant des mandats émis par CHP et qui représentait en 2020 83% du montant total des mandats émis dans la région. On note une légèrement modification de la structuration de transferts des mandats entre 2020 et 2021. On remarque une augmentation de la proportion des mandats émis par CNE versements (de 8,32% en 2020 à 13,2% en 2021) qui restent toujours le deuxième type de mandats de transferts le plus utilisé dans la région après les mandats CHP émis, lesquels ont vu leur proportion diminuée de 83,14% en 2020 à 68,1% en 2021. Il a été également constaté une hausse considérable de la proportion de mandats émis par recharge carte postecash (de 1,52% à 12,2%) et une baisse de ceux émis par western (de 5,06% à 2,5%). Quelle que soit l'année, le département de Kaolack qui concentre 62,5% des bureaux de poste de la région concentre près de 80% du montant des mandats émis. À l'image des mandats émis, le montant des mandats payés en 2020 dans la région (30 327 445 943 FCFA) est quatre fois supérieur à celui obtenu en 2021 (7 417 036 220 FCFA). Hormis les mandats payés par « World EMIS » qui ont plus que doublé, les montants des mandats payés par les autres structures de transferts ont tous diminué du simple au double entre 2020 et 2021. Les structures de transferts les plus utilisés sont les « CHP payés » (22,41% en 2020 contre 29, 70% en 2021), suivi des « BSF payés » dont l'utilisation a doublé (de 15,48% à 31,47%). Le département de Kaolack qui regroupe le plus grand nombre de bureaux de poste absorbe 79,39% des mandats payés en 2020 même si ce pourcentage a baissé en 2021 (61,9%). Il s'en suit le département de Nioro qui concentre 19,03% du montant total des mandats payés en 2020 contre 23% en 2021.

Définitions :

Mandat-poste : Titre de paiement émis par l'administration des Postes en représentation de fonds remis par un particulier qui désire les faire acheminer. On distingue les mandats ordinaires qui sont envoyés par l'intéressé au destinataire et dont ce dernier va percevoir le montant dans un bureau de poste ; les mandats-cartes payables à domicile par les préposés jusqu'à une certaine somme, les mandats-cartes de versement à un compte courant postal, les mandats-contributions adressés à un comptable public en règlement d'impôts, enfin les mandats télégraphiques.

Tableau XIV-4/ Évolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (montant en million de FCFA)

Structure de transfert d'argent	Département de Guinguinéo		Département de Kaolack		Département de Nioro		Région	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Mandats CHP émis	373 685 756	27 584 225	13 132 037 891	2 115 837 805	3 791 011 066	658 901 945	17 296 734 713	2 802 323 975
Mandats Poste-One émis	2 869 900	365 000	294 005 411	97 510 970	24 722 420	3 350 300	321 597 731	101 226 270
CNE versements	130 236 500	40 325 875	1 589 641 806	501 426 436	10 475 000		1 730 353 306	541 752 311
Recharge cartes Postcash	5 320 750	514 000	160 485 185	501 426 436	151 368 746	272 606	317 174 681	502 213 042
SMALL WORD EMIS	-		5 207 000	361 839	12 632 750	26 150	17 839 750	387 989
mandats western émis	9 154 363		751 722 538	22 017 507	292628032	81 422 930	1 053 504 933	103 440 437
Woyofal			-	71 800	62540		62 540	71 800
Mandats IFS émis	-	-	-	1 270 000	-	-	-	1 270 000
RIA EMIS	8547225		50972980	14196514	978000	4623506	60 498 205	18 820 020
money gram emis			3446451	690700	35395	2990725	3 481 846	3 681 425
Mandat E émis				14900			-	14 900
Inscriptions Etudiants	3380000	2415000		30360000		8610000	3 380 000	41 385 000
Total	**533194494**	**71204100**	**15987519262**	**3285184907**	**4283913949**	**760198162**	**20 804 627 705**	**4 116 587 169**

Source : POSTE, 2021

Tableau XIV-5/ Évolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (Montant en million de FCFA)

Structure de transfert d'argent	Département de Guinguinéo		Département de Kaolack		Département de Nioro		Région	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Mandats CHP payés	126 379 734	152 173 906	6 006 949 799	1 642 635 003	663 173 831	408 041 734	6 796 503 364	2 202 850 643
Mandats Poste-One payés	3 371 570	64 707 766	538 481 654	68 268 924	64 778 488	17 209 629	606 631 712	150 186 319
CNE remboursements	37 209 218	2 000 000	1 613 737 801	391 099 661	262 620 449	93 189 195	1 913 567 468	486 288 856
BSF payés	181 850 000	199 650 000	4 490 850 000	1 270 850 000	22 390 000	863 300 000	4 695 090 000	2 333 800 000
subvention covid19			56 649 482	8 713 427	829 475 000	300 000	886 124 482	9 013 427
Retrait sur cartes Poste Cash	114 000	6 612 250	261 561 544	15 434 753	14 243 035	761 500	275 918 579	22 808 503
Retrait Tiers PosteCash		1 239 000	27 552 076	305 120	14 304 100	135 000	41 856 176	1 679 120
PAM ECOBANK			1 282 845	37 500	1 870 984 903	26 899 677	1 872 267 748	26 937 177
Wizel				53 132			-	53 132
Mandats EUROGIRO payés		345 877	2 679 015				2 679 015	345 877
Mandats IFS payés		124 678	16 408 177	3 314 671			16 408 177	3 439 349
BRED payés	6 357 050	13 160 761	16 618 300	3 390 016			22 975 350	16 550 777
Transfert Western Union payés	29 464 557	248 870 455	3 499 757 780	111 179 134	806 777 452	61 201 860	4 335 999 789	421 251 449
SMALL WORLD	6 355 477	38 775 010	1 388 440 378	230 445 578	122 168 149	16 483 488	1 516 964 004	285 704 076
Mandats ENIM payés		-	17 050 768	4 355 063	656 361 547	90 762 055	673 412 315	95 117 118
R I A	74 821 180	276 106 384	3 561 693 945	246 136 797	38 032 157	10 964 438	3 674 547 282	533 207 619
Cash minute Payés	3 682 982	7 575 974	520 340 848	266 953 798	12 524 234	-	536 548 064	274 529 772
Transfast payés		660 995	88 637 812	13 945 581	355 490 319	709 720	444 128 131	15 316 296
SIGUE		-	2 152 596		1 287 976	-	3 440 572	-
MONEYGRAM Payés	9 309 571	85 026 940	1 389 665 588	66 186 302	30 541 841	26 899 677	1 429 517 000	178 112 919
JUBA EXPRESS		-	1 043 179	114 000	3 765 270		4 808 449	114 000
World Rémit		4 456 343	60 337 277	60 694 687		104 449 490	60 337 277	169 600 520
Omnex	2 291 228	2 835 114	459 624 196	180 015 659		50 000	461 915 424	182 900 773
eurogiro	570 000						570 000	-
MT Pay			51 436 735	7 228 498	3 765 270		55 202 005	7 228 498
Mandat Placid payé			33 560				33 560	-
Total	**481 776 567**	**1 104 321 453**	**24 072 985 355**	**4 591 357 304**	**5 772 684 021**	**1 721 357 463**	**30 327 445 943**	**7 417 036 220**

Source : POSTE, 2021

Tableau XIV-6/ Évolution du montant des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative en Millions de FCFA

Désignation		Département de Guinguinéo		Département de Kaolack		Département de Nioro		Région	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Provenance	Sénégal	426 382 922	348924522	12 997 065 201	3 397 397 520	1 870 984 903	1 382 937 058	15 294 433 026	5 129 259 100
	Reste du monde	685 181 041	132852045	11 075 920 154	1 195 624 784	2 026 948 945	217 515 732	13 788 050 140	1 545 992 561
	Total	**1 111 563 963**	**481776567**	**24 072 985 355**	**4 593 022 304**	**3 897 933 848**	**1 600 452 790**	29 082 483 166	6 675 251 661
Destination	Sénégal	515 492 906	71204100	15 176 170 293	2 750 205 311	3 990 272 522	739 814 266	19 681 935 721	3 561 223 677
	Reste du monde	17 701 588	17534449	806 141 969	38 551 460	293 641 427	89 335 917	1 117 484 984	145 421 826
	Total	533 194 494	88738549	15 982 312 262	2 788 756 771	4 283 913 949	829 150 183	20 799 420 705	3 706 645 503

Source : POSTE, 2021

Chapitre XV : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

XV.1 Recettes des collectivités territoriales

Pour financer l'action publique locale et équilibrer leurs budgets, les collectivités locales ont recours à diverses catégories de recettes, desquelles figurent les impôts locaux, les dotations et subventions, les ressources issues de la coopération décentralisée, etc. Ces recettes sont classées en deux grandes catégories : les recettes de fonctionnement et les recettes d'investissement. En 2021, le montant total des recettes collectées par les collectivités locales de la région de Kaolack (fonctionnement et investissement) est estimé à 9 075 016 936 FCFA contre 8 044 657 424 FCFA, soit une hausse de 1 030 359 512 FCFA en valeur absolue et de 12,81% en valeur relative. La répartition de ces recettes dans les départements indique que Nioro occupe la plus grande part (45,55%), suivi de près par Kaolack (40,67%). Guinguinéo concentre près du quart des recettes de 2021 (26,17%). Cet écart est sans nul doute lié au fait que le département de Nioro ait le plus grand nombre de collectivités territoriales et est proche de celui de Kaolack, comparé à Guinguinéo. La part du montant des recettes allouée au fonctionnement (49,95%) était quasiment égale à celle destinée à l'investissement (50,05%). Les recettes de fonctionnement ont augmenté en moyenne de 4,21% au niveau régional entre 2020 et 2021, une hausse légèrement plus importante dans le département de Kaolack (4,39%), comparé à Nioro (4,28%) et Guinguinéo (3,84%). Quant aux recettes d'investissement, leur hausse a été plus importante au niveau régional (22,93%). Le département de Guinguinéo a vu ses recettes d'investissement augmenter de 28,31%) alors que Kaolack et Nioro ont enregistré des hausses respectives de 23,28% et 19,89%. Le volume du financement externe, composé des fonds de dotation de la décentralisation (FDD) et des fonds d'investissement, s'élève à 4 335 548 697 FCFA en 2021 contre 3 744 327 014 en 2020, soit une hausse relative de 15,79%. Les fonds de dotation représentent 34,09% du montant du financement externe enregistré par les collectivités locales de la région de Kaolack en 2021 et le reste (65,90%) est absorbé par les fonds d'investissement. Les FDD ont évolué de 7,27% au niveau régional par rapport à 2020, avec des hausses plus importantes dans les départements de Nioro (9,05%) et Guinguinéo (8,82%), comparés au département de Kaolack (3,77%). Quant aux fonds d'investissement, leur hausse a été plus importante (20,75%). Le département de Guinguinéo a connu la hausse la plus importante de ses FI (30,03%) de loin devant Kaolack (15,90%) et Nioro (20,90%).

Définitions :

- **Une collectivité territoriale :** ou collectivité locale est une personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État dans un processus de décentralisation.
- **Finances publiques locales :** selon une définition étroite, les finances locales sont la branche de la science financière qui traite du financement des collectivités territoriales. Elles étudient les aspects juridiques, politiques et économiques des recettes et des dépenses des budgets des administrations publiques décentralisées. L'analyse de finances locales est donc celle du budget de la collectivité territoriale.
- **Recettes d'investissement (finances locales)** : sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation globale d'équipement, les autres subventions d'investissement et les emprunts
- **Recettes de fonctionnement (finances locales) :** proviennent de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts économiques prélevés aux entreprises), des recettes fiscales indirectes, des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers.

En savoir plus :

- https://foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/cours_de_finances_publiques_locales.pdf
- https://www.sentresor.org/
- https://www.adl.sn/acte3

Tableau XV-1: évolution des recettes de collectivités territoriales

Rubrique		Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région
Fonctionnement	Recettes 2020 (FCFA)	1 068 157 324	1 409 349 918	1872501759	4 350 009 001
	Recettes 2021 (FCFA)	1 109 201 281	1 471 257 629	1952595188	4 533 054 098
	Variation (%)	**3,84**	**4,39**	**4,28**	**4,21**
Investissement	Recettes 2020 (FCFA)	732003502	1496082547	1466562374	3694648423
	Recettes 2021 (FCFA)	939268421	1844376482	1758317935	4541962838
	Variation (%)	**28,31**	**23,28**	**19,89**	**22,93**
Financement externe	Fonds de dotation de la décentralisation 2020 (FCFA)	427318960	445195540	505448750	1377963250
	Fonds de dotation de la décentralisation 2021 (FCFA)	464994293	461994293	551197033	1478185619
	Variation (%)	**8,82**	**3,77**	**9,05**	**7,27**
	Fonds d'investissement 2020 (FCFA)	468653726,00	927720700,00	969989338	2366363764
	Fonds d'investissement 2021 (FCFA)	609403039,00	1075230264,00	1172729775	2857363078
	Variation (%)	**30,03**	**15,90**	**20,90**	**20,75**

Source : Trésor, payeur régional Kaolack, 2021

Graphique XV-1: évolution des recettes des collectivités locales par rubriques

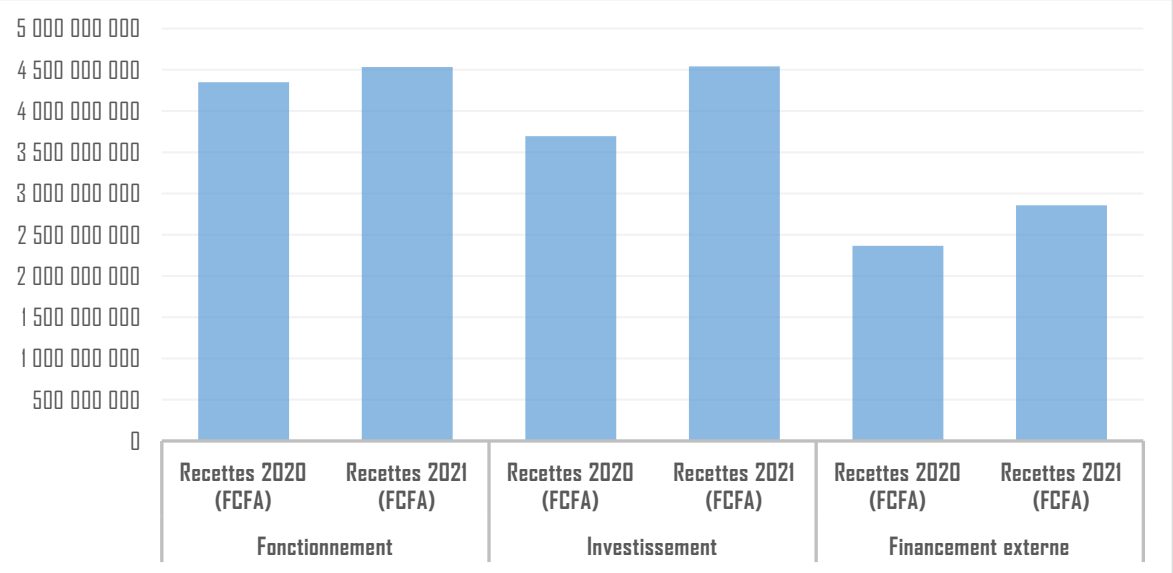

Source : Trésor, payeur régional Kaolack, 2021

XV.2 Dépenses des collectivités territoriales

Les dépenses des collectivités locales sont composées des dépenses de fonctionnement et celles destinées à l'investissement. En 2021, le volume des dépenses des collectivités locales de la région de Kaolack s'établit à 7 571 308 378 FCFA, soit soit une hausse relative de 27,84% par rapport à l'excercie de 2020 (5 922 493 808 FCFA).

Les dépenses réservées au fonctionnement des collectivités locales représentent 49,57% de ces dépenses contre 50,43% pour les dépenses allouées à l'investissement. La répartition du volume des dépenses dans les départements épouse la même structure que celle notée avec les recettes. En effet, le département de Nioro absorbe 41,46% des dépenses, suivi du département de Kaolack (35,20%) et Guinguinéo qui occupe un peu moins du quart (23,34%). Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 10,86% au niveau régional entre 2020 et 2021, avec une hausse légèrement plus importante à Kaolack (11,11%) qu'à Nioro (10,81%) et Guinguinéo (10,64%).

Quant aux dépenses d'investissement, leur hausse a été spectaculaire. Elles ont augmenté 50,50% entre 2020 et 2021 au niveau régional. Une analyse de cette hausse selon le département indique que Kaolack a connu une augmentation de 63,26% des dépenses d'investissement de ses collectivités locales, dépassant ainsi les hausses notées à Nioro (49,52%) et Guinguinéo (33,58%).

Définitions :

- **Dépenses de fonctionnement : elles** concernent les opérations courantes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elles regroupent principalement : les frais de rémunération des personnels, les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts, les dépenses d'entretien et de fourniture, les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité.
- **Dépenses d'investissement : elles** concernent des opérations en capital. Elles comprennent : les remboursements des emprunts, les travaux d'équipement, les acquisitions immobilières et mobilières.

En savoir plus :

- https://foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/cours_de_finances_publiques_locales.pdf
- https://www.sentresor.org/
- https://www.adl.sn/acte3

Tableau XV-2: Situation des dépenses des collectivités territoriales de la région par département

Rubrique		Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région
Fonctionnement	Dépenses 2020 (FCFA)	870335766	1105929420	1409438128	3385703314
	Dépenses 2021 (FCFA)	962971511	1228748192	1561747126	3753466829
	Variation (%)	**10,64**	**11,11**	**10,81**	**10,86**
Investissement	Dépenses 2020 (FCFA)	602258416	879783889	1054748189	2536790494
	Dépenses 2021 (FCFA)	804511456	1436304544	1577025549	3817841549
	Variation (%)	**33,58**	**63,26**	**49,52**	**50,50**

Source : Trésor, payeur régional Kaolack, 2021

Graphique XV-2: Dépenses des collectivités territoriales de la région

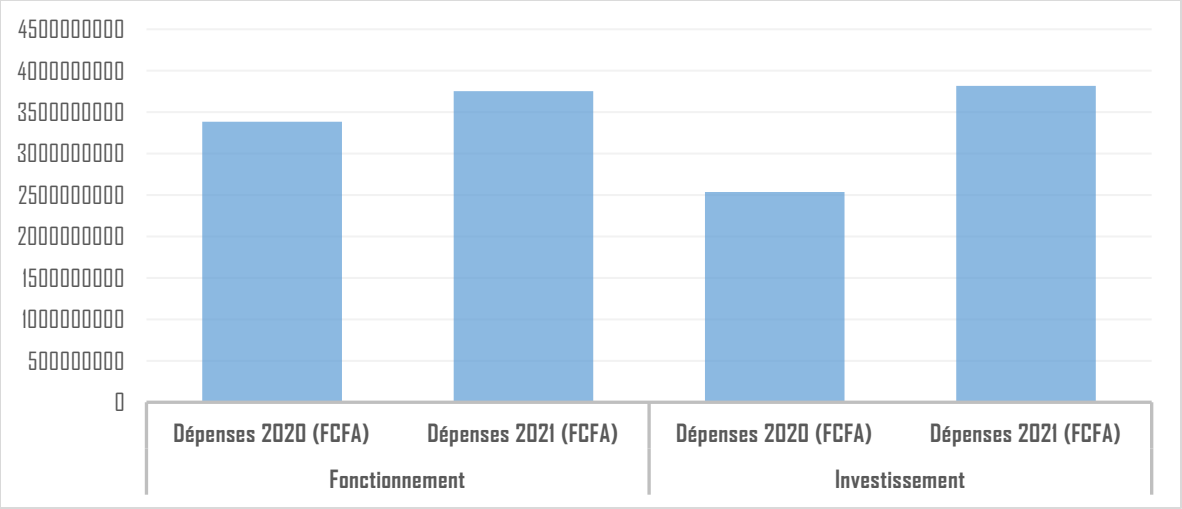

Source : Trésor, payeur régional Kaolack, 2021

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XVII : ENTREPRISES

CHAPITRE XVIII: AGRICULTURE

CHAPITRE XIX : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

CHAPITRE XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

CHAPITRE XXI : COMMERCE - SERVICES

Chapitre XVI : ENTREPRISES

XVI.1 Formalisation des entreprises

L'immatriculation au NINEA constitue une étape importante dans le processus de formalisation des entreprises. En 2021, le Répertoire national des Entreprises et associations (RNEA) a enregistré une hausse de 97,46% des NINEA immatriculés dans la région de Kaolack (3971 unités), soit prés du double des enregistrements en 2020 (2011 unités). Ce qui correspond à un nombre total de 5982 unités immatriculées dans la région de Kaolack sur la période 2020-2021. Prés de neuf unités immatriculées sur dix (90,46%) sont localisés dans le département de Kaolack qui concentre une bonne partie des activités économiques de la région. En 2020, un peu plus de huit unités immatriculées sur dix (82%) étaient des entreprises individuelles. Par contre en 2021 on note une baisse de la proportion des entreprises individuelles (58%) parmi les immatriculations au profit des personnes morales (SA, SARL, SARL ETC..) ou autres statuts (opérateurs

occasionnels, propriétaire foncier, associés, etc..). Une analyse de la répartition des immatriculations selon le secteur d'activités indique qu'en 2021, les unités qui font dans le commerce de détail représentent la moitié des immatriculations enregistrées dans la région (50,60% contre 71,40% en 2020), lesquelles unités ont augmenté de 40% entre 20210 et 2021. S'en suivent celles qui sont dans les activités indifférenciées autoproduites des ménages (26,16%). On note de faibles proportions d'immatriculations d'unités qui sont dans les secteurs de la construction de bâtiments, de fabrication de produits alimentaires ou d'ouvrage en métaux entre 2020 et 2021 (moins de 1%). Il ressort de l'analyse de la répartition des unités immatriculées selon l'âge que près des deux tiers (63,34%) des propriétaires/dirigeants des unités nouvellement immatriculées en 2021 sont dans la tranche d'âge 35-65 ans. Les jeunes (moins de 35 ans) représentent 30,22% et les personnes âgées (65 ans et plus) occupent le reste (6,43%). Quelle que soit la tranche d'âge considérée, le nombre d'unités a fortement augmenté entre les deux années. La répartition selon le sexe révèle que les hommes sont plus dynamiques dans la création d'entreprises aussi bien en 2020 qu'en 2021. En effet, prés de trois quart (75,75%) des unités immatriculées au NINEA en 2021 sont détenues ou dirigées par un individu de sexe masculin. Ce pourcentage était légèrement plus élevé en 2020 (76,93%). Toutefois, la hausse du nombre d'unités nouvellement immatriculées a été plus importante dans celles détenues ou dirigées par des femmes (102,84%) comparées à celles des hommes (89,91%).

Définitions :

Immatriculations au NINEA : Le numéro d'identification national des entreprises et des associations (NINEA) est le numéro unique par lequel une personne physique ou morale est enregistrée dans le répertoire Nationale des Entreprises et Association. L'immatriculation au NINEA englobe les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc.

En savoir plus :

- Rapport trimestriel sur l'immatriculation au NINEA : Chiffres clés, tendances et évolutions, ANSD 2023,
- https://www.ansd.sn/Indicateur/immatriculation-au-ninea-chiffres-cles-tendances-et-evolutions

Tableau XVI-1: Répartition des immatriculations au NINEA selon le département

DEPARTEMENT	2020	2021	Variation (%)
GUINGUINEO	47	103	119,15
KAOLACK	1782	3592	101,57
NIORO	182	276	51,65
Total	**2011**	**3971**	**97,46**

Source : ANSD, 2021

Tableau XVI-2: Répartition des unités immatriculées au NINEA selon le secteur d'activités

Secteur d'activité	AN 2020	AN 2021	Variation (%)
ACTIVITES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ; ACTIVITES DE BUREAU	124	82	-33,87
ACTIVITES INDIFFERENCIEES AUTOPRODUITES DES MENAGES	16	1039	6393,75
ACTIVITES SPECIALISEES DE CONSTRUCTION	28	45	60,71
AGRICULTURE, ELEVAGE, CHASSE ET ACTIVITES DE SOUTIEN	58	272	368,97
COMMERCE DE DETAIL	1436	2011	40,04
FABRICATION D'ARTICLES D'HABILLEMENT	3	59	1866,67
OPERATEURS OCCASIONNELS	173	180	4,05
TRANSPORTS TERRESTRES	20	43	115,00
CONSTRUCTION DE BÃ‚TIMENTS	15	20	33,33
ACTIVITES INFORMATIQUES : CONSEIL, PROGRAMMATION	8	24	200,00
AUTRES ACTIVITES EXTRACTIVES	11	2	-81,82
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	16	36	125,00
COMMERCE ET REPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	7	10	42,86
FABRICATION D'OUVRAGES EN METAUX	11	9	-18,18
AUTRES ACTIVTES	85	139	63,53
Ensemble	**2011**	**3971**	**97,46**

Source : ANSD, 2021

Graphique XVI-1: Répartition des unités immatriculées au NINEA selon la forme juridique

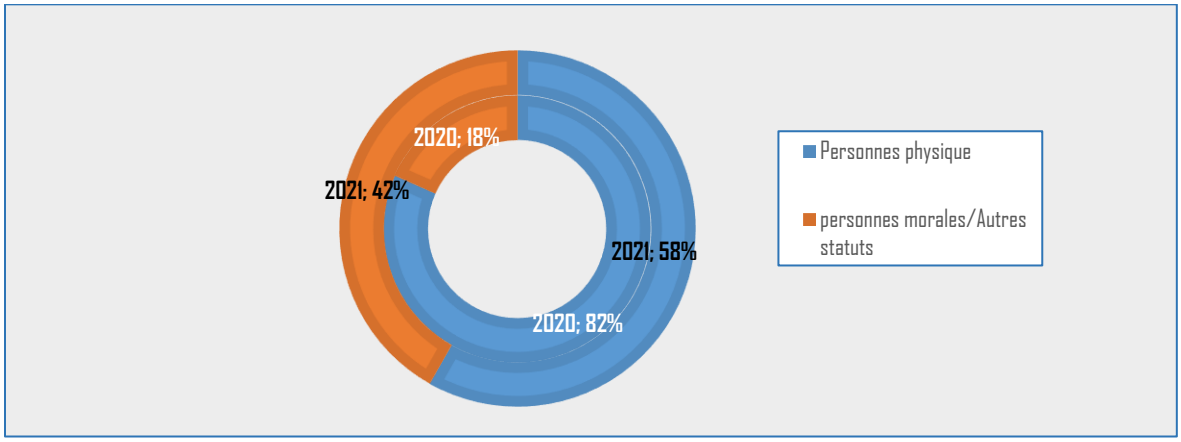

Source : ANSD, 2021

Tableau XVI-3: Répartition des unités immatriculées au NINEA selon l'âge et le sexe des propriétaires/ dirigeants

Groupes d'âge	2020	2021	Variation (%)
Moins de 35 ans	678	1067	57,37
35-65 ans	1087	2236	105,70
Plus de 65 ans	65	227	249,23
Ensemble	1830	3530	92,90
Sexe			
Féminin	422	856	102,84
Masculin	1408	2674	89,91
Ensemble	**1830**	**3530**	**92,90**

Source : ANSD, 2021

XVI.2 Caractéristiques des entreprises

En 2021 , les entreprises formelles qui évoluent dans la région de Kaolack sont composées en majorité de petites (41,80%) et de très petites entreprises (41,50%). Les moyennes (11,60%) et les grandes entreprises (5,10%) sont faiblement représentées dans la région. Cette structure a été quasiment la même en 2020. Il ressort de l'analyse du tableau XVII-2 que le taux de valeur ajoutée des entreprises formelles de la région de Kaolack s'établit à 28,3% en 2021, soit 0,6 point de pourcentage de moins qu'en 2020 (28,9%). Autrement dit, à chaque fois que les entreprises de la région de Kaolack vendent pour 100 FCFA, elles génèrent 28 FCFA de valeur ajoutée. Cependant, ce taux de valeur ajoutée diffère des entreprises d'un secteur donné à un autre. En effet, en 2021 il est plus élevé au niveau des entreprises formelles des secteurs de l'industrie (39,20%) et des services (30,90%) que dans celles évoluant dans les secteurs du commerce (15,30%) et des BTP (3,90%). Il faut noter qu'en 2020, on assiste à la même structuration avec des taux légèrement plus importants que ceux de 2021 à l'exception de celui enregistré dans les entrerpsies formelles du secteur industriel (écart de +2,4%).

Le chiffre d'affaires des entreprises formelles de commerce localisées dans la région de Kaolack était évalué à 196,4 milliards FCFA en 2019 contre 195,13 milliards de FCFA en 2020, soit une légère baisse relative de 0,66%. En 2021, sa valeur rebondit à 220,74 milliards, soit une hausse de 25,61 milliards en valeur absolue et de 13,12% en valeur relative par rapport à l'année 2020.

Les entreprises formelles de la région de Kaolack ont enregistré des performances entre 2020 et 2021. Leur chiffre d'affaires en 2021 (257,25 milliards de FCFA) a augmenté de 12,54 points de pourcentage par rapport à 2020 avec des hausses plus importantes dans les entreprises de BTP (14,94%) et de Commerce (13,12%). La valeur ajoutée des entreprises de la région (12,33 milliards de FCFA) s'est accrue de 13,07% avec des hausses plus importantes dans les entreprises formelles du secteur industriel (15,86%) et de Commerce (14,22%), soient respectivement 7,9 milliards et 1,9 milliard en 2021. L'excédent brut d'exploitation est passé de 6,4 milliards à 7,5 milliards soit une hausse de 17,68%, laquelle hausse est tirée par les entreprises du secteur industriel (21,37%), lesquelles concentrent près de 70% de cet excédent brut d'exploitation. Ces performances s'accompagnent d'une hausse de 6,53% des charges de personnel. L'augmentation de ces charges a été plus importante chez les entreprises formelles du secteur de Commerce (10,54%), suivi par celles évoluant dans l'industrie (6,24%) et les services (5,97%) . À l'opposé, on note une baisse de 28,63% des charges de personnel chez les entreprises formelles de BTP.

Définitions :

-Valeur ajoutée : Solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. Elle correspond à la richesse créée par l'entreprise lorsqu'elle transforme les matières premières en produits finis.

-Le taux de valeur ajoutée : c'est le rapport de la valeur ajoutée (VA) au chiffre d'affaires (CA). Il mesure la contribution de l'entreprise à la valeur de la production. Il permet de mesurer le niveau d'intégration de l'entreprise et l'importance des transformations qu'elle effectue. Un taux de valeur ajoutée égale à 10% signifie qu'à chaque fois que l'entreprise vend pour 100 FCFA, elle génère 10 FCFA de valeur ajoutée.

-Chiffre d'affaires (CA) : le chiffre d'affaires (CA) est la somme des ventes de biens ou de services d'une entreprise. Il est égal au montant (hors taxes) de l'ensemble des transactions réalisées par l'entreprise avec des tiers dans le cadre de son activité normale et courante.

En savoir plus :

- https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1950
- BDEF, ANSD 2021
- https://www.l-expert-comptable.com/

Tableau XVI-4: Répartition des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2020 et 2021 dans la région de Kaolack

Taille des entreprises	Grandes entreprises	Moyennes entreprises	Petites entreprises	Très petites entreprises	Total
Pourcentage d'entreprises en 2020	5,1%	11,6%	41,8%	41,5%	100,0%
Pourcentage d'entreprises en 2021	5,8%	11,9%	43,3%	38,9%	100,0%

Source : ANSD, BDEF/Edition 2021

Tableau XVI-5: Taux de valeur ajoutée en 2020 et 2021 dans la région de Kaolack

Secteurs	Taux de valeur ajoutée 2020	Taux de valeur ajoutée 2021	Écarts 2021-2020 (%)
BTP	4,4%	3,9%	-0,5%
COMMERCE	17,5%	15,3%	-2,2%
INDUSTRIE	36,8%	39,2%	2,4%
SERVICES	32,7%	30,9%	-1,8%
TOTAL	**28,9%**	**28,3%**	**-0,6%**

Source : ANSD, BDEF/Edition 2021

Tableau XVI-6: Evolution du chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel en 2020 et 2021 dans la région de Kaolack

Année	2 019	2 020	2 021	Evolution 2020/2019 (%)	Evolution 2020/2019 (%)
Chiffre d'affaires commerce **(En millions de FCFA)**	196 432,3	195 130,3	220 739,2	-0,66	13,12

Source : ANSD, BDEF/Edition 2021

Tableau XVI-7: Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2020 t 2021 dans la région de Kaolack (montants en millions de FCFA)

Secteurs	Année	Charges de personnel	Chiffre d'affaires	Valeur Ajoutée	Excèdent Brut d'exploitation
BTP	2020	47,5	4 166,5	117,6	70,2
	2021	33,9	4 788,8	124,9	91,0
	Variation (%)	**-28,63**	**14,94**	**6,20**	**29,76**
COMMERCE	2020	767,2	195 130,3	1 659,5	892,3
	2021	848,0	220 739,2	1 895,6	1 047,5
	Variation (%)	**10,54**	**13,12**	**14,22**	**17,39**
INDUSTRIE	2020	2 495,2	21 868,2	6 847,0	4 351,8
	2021	2 650,9	23 515,4	7 932,7	5 281,8
	Variation (%)	**6,24**	**7,53**	**15,86**	**21,37**
SERVICES	2020	1 199,7	7 424,9	2 278,7	1 079,0
	2021	1 271,3	8 204,4	2 374,9	1 103,6
	Variation (%)	**5,97**	**10,50**	**4,22**	**2,27**
TOTAL 2020	2020	**4 509,6**	**228 589,9**	**10 902,9**	**6 393,3**
TOTAL 2021	2021	**4 804,1**	**257 247,8**	**12 328,0**	**7 523,9**
	Variation (%)	**6,53**	**12,54**	**13,07**	**17,68**

Source : ANSD, BDEF/Edition 2021

Chapitre XVII : AGRICULTURE

XVII.1 Caractéristiques des exploitations

L'analyse du tableau ci-dessous, qui présente la répartition des chefs de ménages agricoles selon l'âge et le,sexe met en évidence une large prédominance des hommes. En effet de 2017 à 2021, la proportion de chefs de ménages agricoles de sexe masculin avoisine les 90% au niveau de la région de Kaoalck. Une analyse selon l'âge montre que, quelle que soit l'année, près de sept (07) chefs de ménages agricoles sur dix (10) sont dans la tranche d'âge 35-64 ans. Les chefs de ménages agricoles jeunes (moins de 35 ans) occupent moins de 10% de l'effectif, quelle que soit l'année, avec une proportion plus faible en 2020 (4,54%). Quant aux chefs de ménages agricoles du troisième âge (65 ans et plus), leur proportion passe de 13,53% en 2017, puis augmente en 2018 (24,10%), avant de passer à 15,67% en 2019 pour connaitre à nouveau une hausse en 2020 (23,91%) et enfin baisser à nouveau à 18,36% en 2021. Les ménages agricoles de la région sont de taille élevée. Elle varie entre 10 et 11 individus sur la période 2017-2021. La proportion de ménages agricoles qui pratiquent l'irrigation au cours des années 2017 et 2018 (environ 15%) dépasse largement celle notée en 2019 et 2020 (environ 4%). La plupart des ménages agricoles de la région ont exploité moins de 3 parcelles en 2019 (65,49%), une proportion largement supérieure à celles enregistrées en 2017 (18,67%), 2018 (41,21%), 2020 (42,43%) et 2021 (46,61%). Une situation inverse est notée s'agissant du nombre de ménages agricoles qui ont exploité un nombre de parcelles variant entre 3 et 5 et chez ceux exploitants plus de six (06) parcelles. En 2017, les proportions les plus élevées sont occupées par ces deux types de ménages (respectivement 59,76% et 21,57%). La superficie moyenne de ces parcelles varie entre 3,4 et 4,5 hectares. La proportion de ménages agricoles devient plus faible en 2018 (11,28%), 2019 (2,32%), 2020 (6,4%) et 2021 (6,66%). S'agissant de l'utilisation des engrais et des produits destinés à la restauration des sols, on note que sur la période sous revue, une proportion relativement importante de ménages agricoles ont utilisé le fumier (96,04% en 2017 et 82,02% en 2020) et le NPK (98,10% en 2017 et 77,47% en 2020) même si pour ces deux types de fertilisants l'utilisation a été moindre en 2019 (46,45% pour le premier et 32,17% pour le second. On note une faible utilisation du composte (moins de 10%) et du phosphate (moins de 10%) quelle que soit l'année. L'urée a été faiblement utilisée par les ménages agricoles en 2019 (3,65%) contrairement en 2017 (31,82%) et en 2020 (25,65%). Une faible proportion de ménages agricoles pratique l'horticulture (moins de 4% quelque soit l'année.

Définitions :

-**Ménage agricole :** un ménage est dit ménage agricole si un de ses membres au moins pratique l'agriculture (au sens large du terme), sans être uniquement un salarié dans l'agriculture. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée : Cultures pluviales ou grandes cultures ; cultures de décrue ; cultures de bas-fonds ; cultures maraîchères ; plantations fruitières ; élevage.

En savoir plus :

-Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) https://senegal.opendataforafrica.org/.

Tableau XVII-1: Caractéristiques des ménages agricoles de la région de Kaolack

Indicateur	Units	2017	2018	2019	2020	2021
Ménages ayant pratiqué l'irrigation (%)	%	13,83	15,75	4,21	4,41	
Ménages exploitant moins de 3 parcelles (%)	%	18,67	41,21	65,49	42,43	46,61
Ménages sous la médiane de la distribution de superficie agricole (%)	%	14,53	29,42	49,67	25,83	34,67
Ménages utilisant du fumier (%)	%	96,04	89,33	46,45	82,02	79,59
Part de la superficie agricole totale détenue par les ménages du dernier quintile de la distribution de superficie	%	54,12	57,62	55,90	51,82	61,10
Quantité moyenne de lait produite par ménage durant l'année (litres)	Litres	353,90	180,09		1150,99	
Superficie moyenne des parcelles par ménage en hectare	Hectare	4,47	4,65	3,40	4,06	3,66
Taille moyenne des ménages	Unité	9,97	11,36	10,08	10,91	10,67
Ménages ayant subi un choc relatif aux prix des intrants ou des récoltes (%)	%	64,90	60,14		49,57	29,89
Ménages exploitant 3 à 5 parcelles (%)	%	59,76	47,52	32,20	51,17	46,72
Ménages exploitant plus de 6 parcelles (%)	%	21,57	11,28	2,32	6,40	6,66
Ménages utilisant de l'urée (%)	%	31,82	15,29	3,65	25,65	19,34
Ménages utilisant du NPK (%)	%	98,10	64,84	32,17	77,47	71,34
Ménages utilisant du composte (%)	%	9,24		4,03	4,79	4,13
Ménages utilisant du phosphate (%)	%	9,65	2,12	0,00	0,00	
Ménages ayant accès au crédit (%)	%		14,73		24,39	6,77
Ménages ayant pratiqué l'horticulture (%)	%	**3,15**	**2,49**	**2,62**		

Source : DAPSA, 2021

Tableau XVII-2: Caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages agricoles de la région de Kaolack

Indicateur	Units	2017	2018	2019	2020	2021
Chef de ménage de sexe masculin	%	93,92	94,62	96,07	89,71	89,84
Chef de ménage de sexe féminin	%	6,08	5,38	3,93	10,29	10,16
Chef de ménage âgé de moins de 35 ans	%	7,54	9,59	9,89	4,54	5,15
Chefs de ménage âgés de 35 à 64 ans	%	78,94	66,31	74,44	71,55	76,49
Chef de ménage âgé de plus de 64 ans	%	13,53	24,10	15,67	23,91	18,36

Source : DAPSA, 2021

XVII.2 Production

La campagne agricole 2021/2022 a été plus fournie en intrants agricoles, comparée à la précédente malgré qu'il ait une légère baisse relative des quantités d'arachide et de niébé reçues et vendues (cf. tableau XVIII-3). Les quantités de semences en maïs, sésame et sorgho reçues et vendues ont doublé voir même triplé par rapport à la précédente campagne. Les taux de mise en place et de cessation sont très satisfaisants. Pour l'arachide, le taux de mise en place est à 99,8% sur un objectif de 10 027,3 tonnes et celui de la cession est à 99%. Les autres spéculations aussi ont enregistré des taux de mise en place et de cessation supérieure à 93%. La superficie totale emblavée pour la culture des céréales est estimée à 198 640 ha contre 181 150 ha, soit une hausse de près de 10%. Près de 70% de cette superficie est destinée à la culture du mil (140 478 ha) et près 20% à celle du maïs. Le même constat est fait lors de la précédente campagne. Hormis le Sorgho dont la superficie emblavée est plus importante dans le département de Kaolack, les superficies réservées à la culture des autres types de céréales sont plus importantes dans le département de Nioro. La production de riz relativement faible dans la région se fait principalement dans le département de Nioro et très faiblement dans celui de Kaoalck.

Définitions :

Campagne agricole : Une campagne agricole est la période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal. Ce cycle est compris entre le début des semis et la récolte pour les cultures annuelles.

Production agricole : La production agricole est le résultat de l'exploitation de la terre pour obtenir des biens, principalement des aliments tels que des céréales et divers types de légumes. En d'autres termes, la production agricole est le fruit des semailles et des récoltes au champ. Ceci, pour obtenir, avant tout, des produits comestibles pour la consommation humaine, même si une partie peut être utilisée pour une industrie qui apporte de la valeur ajoutée.

En savoir plus :

- Direction régionale du développement rural
- https://www.dapsa.gouv.sn/
- https://agriculture.gouv.sn/

Tableau XVII-3: Évolution des superficies emblavées de céréales dans la région

Sup (ha)/Année		Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région
Mil	**2020/2021**	22 500	48 000	60 250	**130 750**
	2021/2022	**29 705**	**47 585**	**63 188**	**140 478**
Maïs	**2020/2021**	850	13 000	22 500	**36 350**
	2021/2022	**5 480**	**16 211**	**20 048**	**41 739**
Sorgho local	**2020/2021**		8 000	4 000	**12 000**
	2021/2022	**1 523**	**9 150**	**5 253**	**15 926**
Riz	**2020/2021**		50	2 000	**2 050**
	2021/2022		496		**496**

Source : DRDR, Kaolack

Tableau XVII-4: Évolution des superficies emblavées de cultures industrielles dans la région

Sup (ha)/Année		Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région
Pastèques	**2020/2021**	2 500	10 000	2 000	**14 500**
	2021/2022	2 365	6 633	5 131	**14 129**
Variation (%)	**2021/2020**	**-5,40**	**-33,67**	**156,55**	**-2,56**
Arachide huilerie	**2020/2021**	30 000	50 000	95 750	**175 750**
	2021/2022	29 160	48 028	86 029	**163 217**
Variation (%)	**2021/2020**	**-2,80**	**-3,94**	**-10,15**	**-7,13**
Manioc	**2020/2021**	2 000	600	3 500	**6 100**
	2021/2022	2 559	1 678	2 741	**6 978**
Variation (%)	**2021/2020**	**27,95**	**179,67**	**-21,69**	**14,39**
Sésame	**2020/2021**	40	300	250	**590**
	2021/2022	498	114	531	**1 144**
Variation (%)	**2021/2020**	**1 145,00**	**-62,00**	**112,40**	**93,90**
Niébé	**2020/2021**	800	500	1 250	**2 550**
	2021/2022	723	900	1 000	**2 623**
Variation (%)	**2021/2020**	**-9,63**	**80,00**	**-20,00**	**2,86**

Source : DRDR, Kaolack

Tableau XVII-5: Évolution des quantités produites par spéculations

Productions (tonne)		Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région
Mil	**2020/2021**	19 125	38 400	72 300	**129 825**
	2021/2022	27 123	54 373	79 855	**161 352**
Maïs	**2020/2021**	1 020	19 500	42 750	**63 270**
	2021/2022	14 248	48 472	65 229	**127 948**
Sorgho local	**2020/2021**		5 600	3 000	**8 600**
	2021/2022	1 751	11 558	8 636	**21 946**
Riz	**2020/2021**		40	2 000	**2 040**
	2021/2022		616		**616**
Pastèques	**2020/2021**	37 500	230 000	50 000	**317 500**
	2021/2022	66 220	180 758	146 234	**393 211**
Arachide huilerie	**2020/2021**	25 500	50 000	105 325	**180 825**
	2021/2022	33 330	54 300	113 680	**201 310**
Manioc	**2020/2021**	30 010	7 205	78 750	**115 965**
	2021/2022	42 224	26 848	45 235	**114 306**
Sésame	**2020/2021**	15	122	125	**262**
	2021/2022	378	78	425	**882**
Niébé	**2020/2021**	410	276	824	**1 510**
	2021/2022	567	678	891	**2 136**

Source : DRDR, Kaolack

Chapitre XVIII : ÉLEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

XVIII.1 Élevage

En ce qui concerne l'élevage, la région reçoit en transhumance du bétail venant des régions et des pays limitrophes du Sénégal ce qui fait qu'elle abrite 12,8% du cheptel national, 8,9% de la production de lait et 9,6% de la volaille[2]. Les mouvements du bétail concernent les bovins, les petits ruminants (ovins et caprins), les chevaux et les porcins. Les causes essentielles sont généralement les événements religieux comme la Tabaski, la Korité, la Tamxarit, le Magal de Touba, les Gamous de Tivaoune et de Médina Baye, la fête de Noël.

En 2021, le bétail entré dans la région de Kaolack se chiffre à 92 048 têtes (soit une augmentation de 4,3% par rapport à l'année 2020), toutes espèces confondues. Les entrées des ovins sont plus nombreuses avec 48% suivie des bovins (21%), les équins (15,1%), les caprins et les porcins constituent respectivement 13,1% et 3,2%. En outre, l'analyse portant sur les départements montre que cette hausse (dans la région) est tirée par une augmentation de 28,76% de bétail dans le département de Nioro. Cependant, contrairement aux départements de Nioro et Guinguinéo, on note une baisse (de près de 9%) d'entrée de bétail dans le département de Kaolack. Cette baisse est essentiellement portée par celle du nombre d'ovins (50,7%).

Quant aux sorties de bétail, sur toute l'étendue de la région et pour tout type de bétail confondu, on remarque une baisse de 36,78%. Cette baisse est plus importante chez les ovins et caprins, soit respectivement de 67,7% et 26,8%. Cette baisse est remarquée dans tous les départements et elle est successivement plus importante à Kaolack (49,7%), Nioro (34,6) puis Guinguinéo (13,3%).

Une analyse de quelques caractéristiques des ménages qui pratiquent l'élevage fait ressortir que dans la région de Kaoalck, un peu plus de sept (07) ménages sur dix (10), soit 74,82% pratiquaient l'élevage en 2020. Ce pourcentage avait atteint son pic en 2018 (86,53%) de loin supérieur à ceux enregistrés en 2017 (65,93%) et en 2019 (70,16%). Ces ménages qui pratiquent l'élevage ont produit 12 149 876,8 litres de lait en 2020, soit à peu près sept (07) fois la quantité produite en 2017 (1 766 664 litres). Ce qui correspond respectivement à des quantités moyennes de lait produit par ménage qui s'estiment à 1 150,99 litres et 353,90 litres.

Une analyse des indicateurs de performance du secteur de l'élevage montre une baisse depuis 2019 de la production de viande, de lait, d'oeuf et de cuir et peau (cf. tableau XIX-3)

Définitions :

- **L'élevage** désigne l'ensemble des activités mises en œuvre pour assurer la production, la reproduction et l'entretien des animaux dits domestiques afin d'en obtenir différents produits ou services.
- **Bétail :** Ensemble des animaux élevés pour la production agricole, lapins et volailles exceptés. On distingue le gros bétail (les bovins, les chevaux) du petit bétail (les ovins, les porcins).

[2] MEPA, CEP, 2017.

Tableau XVIII-1 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par département en 2020 et 2021

Espèces		Kaolack			Nioro			Guinguinéo			Région		
		2020	2021	Variation (%)	2020	2021	Variation (%)	2020	2021	Variation (%)	2020	2021	Variation (%)
Bovins	**Entrées**	10572	9631	-8,90	7833	6255	-20,15	3493	3467	-0,74	**21903**	**19353**	-11,64
	Sorties	1813	1124	-38,00	2810	2231	-20,60	699	539	-22,89	**5322**	**3894**	-26,83
	Solde	12385	10755	-13,16	10643	8486	-20,27	4192	4006	-4,44	**27225**	**23247**	-14,61
Ovins	**Entrées**	27361	24205	-11,53	9547	13465	41,04	5438	6103	12,23	**42346**	**43773**	3,37
	Sorties	10633	2841	-73,28	9811	3045	-68,96	3254	1769	-45,64	**23698**	**7655**	-67,70
	Solde	37994	27046	-28,82	19358	16510	-14,71	8692	7872	-9,43	**66044**	**51428**	-22,13
Caprins	**Entrées**	10175	5008	-50,78	8321	4734	-43,11	3855	2290	-40,60	**22351**	**12032**	-46,17
	Sorties	583	1182	102,74	3675	3581	-2,56	1203	1324	10,06	**5461**	**6087**	11,46
	Solde	10758	6190	-42,46	11996	8315	-30,69	5058	3614	-28,55	**27812**	**18119**	-34,85
Equins	**Entrées**	482	4391	811,00	963	8311	763,03	152	1183	678,29	**1597**	**13885**	769,44
	Sorties	329	674	104,86	1183	1037	-12,34	744	876	17,74	**2256**	**2560**	13,48
	Solde	811	5065	524,54	2146	9348	335,60	896	2059	129,80	**3853**	**16445**	326,81
Porcins	**Entrées**	32	1051	3184,38	35	1612	4505,71	14	342	2342,86	**81**	**3005**	3609,88
	Sorties	967	1384	43,12	1001	2189	118,68	396	952	140,40	**2364**	**4525**	91,41
	Solde	999	2435	143,74	1036	3801	266,89	410	1294	215,61	**2445**	**7530**	207,98
Total	**Entrées**	**48622**	**44286**	**-8,92**	**26699**	**34377**	**28,76**	**12952**	**13385**	**3,34**	**88278**	**92048**	**4,27**
	Sorties	**14325**	**7205**	**-49,70**	**18480**	**12083**	**-34,62**	**6296**	**5460**	**-13,28**	**39101**	**24721**	**-36,78**
	Solde	**62947**	**51491**	**-18,20**	**45179**	**46460**	**2,84**	**19248**	**18845**	**-2,09**	**127379**	**116769**	**-8,33**

Source : Service régional de l'élevage

Tableau XVIII-2: Caractéristiques de ménage pratiquant l'élevage dans la région

Indicateur	Units	2017	2018	2019	2020
Ménages ayant pratiqué l'élevage (%)	%	65,93	86,53	70,16	74,82
Quantité moyenne de lait produite par ménage durant l'année (litres)	Litres	353,90	180,09		1150,99
Quantité totale de lait produite durant l'année (litres)	Litres	1766664			12149876,8

Source : DAPSA, Sénégal, 2021

Tableau XVIII-3: Indicateurs de performance du secteur de l'élevage et de la production animale

Indicateurs	Référence 2018	Réalisations			Variations (%)	
		2019	2020	2021	2020/2019	2021/2020
Production de viande et d'abats (tonne)	2079,32	2675,45	2570,53	2197	-3,92	-14,53
Production de lait (litre)	6780540	6790675	6680345	ND	-1,62	
Quantité d'œufs de consommation	1195750	1346434	1234623	ND	-8,30	
Quantité de cuir et peau produite (tonne)	57476	70971	45972	24698	-35,22	-46,28

Source : SREPA, Kaolack

XVIII.2 Pêche – Aquaculture

Au niveau de la région, on distingue deux (2) types de pêche artisanale : la pêche continentale et celle dite maritime. La pêche continentale se pratique au niveau du fleuve Saloum, des deux défluents du fleuve Gambie que sont le Baobolong et le Miniminiyang Bolong et au niveau de la vallée de Koutango. Quant à la pêche maritime, elle se mène dans le bras de mer du Saloum. Dans la région, deux espèces sont capturées dans tous les sites de production. Il s'agit du poisson et des crustacés. Une analyse des débarquements de la pêche artisanale maritime dans le département de Kaoalck indique une baisse de 23% des quantités de poissons débarquées en 2021 (260 471 Kg) comparées à 2020 (338 150 Kg). Cette baisse relative a été plus importante si on la compare aux années 2018 et 2019, durant lesquelles les quantités débarquées de poissons triplent celles enregistrées en 2021. Les quantités débarquées de crustacés ont connu une baisse de 28,9% entre 2020 (394 340 Kg) et 2021 (280 192 Kg). Toutefois, il convient de noter que ces quantités de crustacés obtenues ces deux dernières années dépassent largement celles enregistrées les années antérieures. En analysant l'évolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, l'on se rend compte d'une baisse de 23% de la quantité de poisson obtenue avec la pêche continale entre 2020 (338,15 tonnes) et 2021 (260,47 tonnes) dans le département de Kaolack. La valeur monétaire des tonnages obtenus baisse aussi dans la même proportion dans ce département en passant de 109 810 500 FCFA en 2020 à 84 254 175 FCFA en 2021. Dans le département de Nioro on note une hausse de 17,40 tonnes de plus sur la quantité de poissons obtenue avec la pêche continentale en 2021 (72,49 tonnes) par rapport à 2020 (55,10 tonnes), soit une hausse relative de 32%. Cela s'est aussi traduit par une hausse de 64,33% de la valeur monétaire des tonnages obtenus avec ce type de pêche et qui passe de 28 525 950 FCFA en 2020 à 46 876 500 FCFA en 2021.

On note une baisse continue de la production de la pêche artisanale sur la période 2019-2021.

Cette contreperformance est liée aux changements climatiques et aux actions anthropiques. À l'opposé, la production aquacole augmente régulièrement en passant de 0,13 tonne en 2019 à 0,45 tonne en 2021.

Quel que soit le type de pêche, le nombre de pêcheurs et de villages de pêcheurs n'a pas varié entre 2020 et 2021. La région de Kaolack compte 14 villages pour 1 120 pêcheurs qui pratiquent la PM (département de Kaolack) et 62 villages pour 800 qui font dans la PC (département de Nioro). Le nombre de pirogues utilisées dans la PC (67 pirogues) n'a pas varié entre 2020 et 2021. Par contre, il a diminué de 70 unités au niveau de la PM entre 2020 (246 pirogues) et 2021 (176 pirogues). C'est ce qui est peut-être à l'origine de la contre-performance notée avec ce type de pêche.

Définitions :

-Aquaculture : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).
La pêche maritime (PM) : la pêche maritime est pratiquée en mer ou en estuaire

-La pêche continentale (PC) : la pêche continentale est pratiquée en eau douce (étang, rivière).

Tableau XVIII-4: Évolution des débarquements de la pêche artisanale maritime dans les départements de Kaolack et Nioro

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Kaolack					
Poissons (Kg)	585020	854395	632695	338150	260471
Crustacés (Kg)	185900	96350	173340	394340	280192
Total	**770920**	**950745**	**806035**	**732490**	**540663**
Nioro					
Poissons (Kg)	**36 052**	36 443	**46 553,5**	**54 884**	
Crustacés (Kg)	**882**	182	260	207	
Total	**36 934**	**36 625**	**46 814**	**55 091**	**72 487**

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

Tableau XVIII-5: Évolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par

Département	Année	Quantités de poisson (T)			Valeurs FCFA	
		PC	PM	Total	PC	PM
Kaolack	**2020**		338,150			109 810 500
	2021		260,471			84 254 175
	Var %		**-23%**			**-23%**
Nioro	**2020**	55,091			28 525 950	
	2021	72,487			46 876500	
	Var %	**32%**			**64,33%**	

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

Tableau XVIII-6: Évolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative

Département	Année	Nombre de villages de pêcheurs			Nombre de pêcheurs			Nombre de pirogues	
		PC	PM	Total	PC	PM	Total	PC	PM
Département de Kaolack	**2020**		14	14		1120	1120		246
	2021		14	14					176
Département de Nioro	**2020**	62		62	800		800	67	
	2021	62		62	800		800	67	

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

Graphique : Volume de la production de la pêche artisane et aquacole dans la région

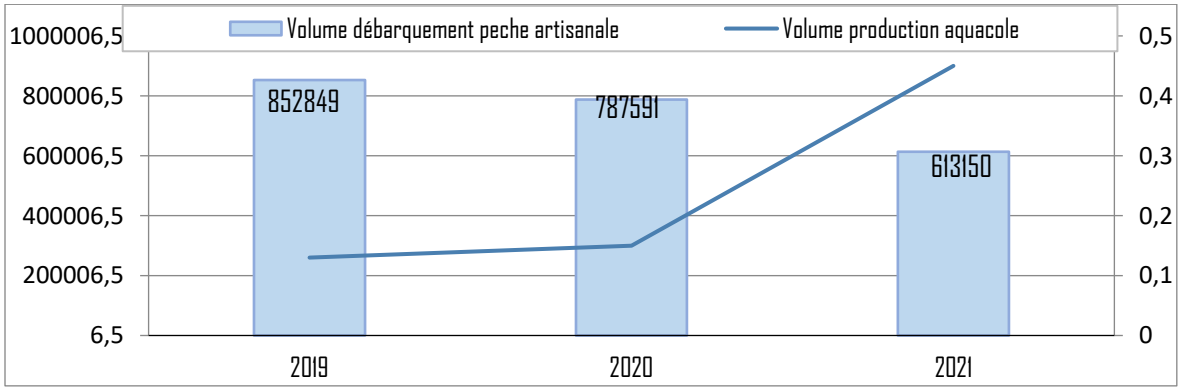

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

Chapitre XIX : ÉNERGIE - MINES - CARRIERES

XIX.1 Énergie

Selon les données de l'EHCVM 2018/2019, le taux d'accès à l'électricité dans la région de Kaolack s'élève à 72,69% faisant ainsi de Kaolack la quatrième région qui a le plus grand taux après Dakar (97,27%), Thiès (84,20%) et Ziguinchor (79,02%) . Ce taux est largement plus élevé en milieu urbain (93,01%), comparé au milieu rural (57,19%). La puissance installée dans la région de Kaolack en 2019 (117 MW) a connu une légère baisse de 1,03% en 2020 (115 MW) et constant en 2021. Le taux d'électrification en milieu rural s'est nettement amélioré entre 2020 (46,1%) et 2021 (61,5%), soit une hausse de 15,4 points de pourcentage. Cette performance pourrait s'expliquer par la mise en ouvre du le programme d'électrification des villages dans la région.

Le nombre d'abonnés en basse tension est passé de 78 960 en 2019 à 92 512 en 2020 pour s'établir à 107 681 abonnés en 2021, soient des hausses relatives respectives de 17,17% et 16,39% sur les périodes 2019-2020 et 2020-2021, correspondant à une augmentation en valeur absolue de 28 721 abonnés sur la période 2019-2021. S'agissant des abonnés en tension moyenne, leur nombre est passé de 91 en 2019 à 102 en 2020 pour s'établir à 105 en 2021, soit des hausses respectives de 12,09% et 2,94% sur les périodes 2019-2020 et 2020-2021. En termes absolus, 14 abonnés en moyenne tension se sont ajoutés dans la région depuis 2019. L'augmentation du nombre d'abonnés en basse tension s'est traduite par une hausse de la consommation électrique en basse tension de 8,26% entre 2020 (100 612 103 kw/h) et 2021 (108 920 197 kw/h). Le même constat est noté avec la consommation électrique en moyenne tension, laquelle s'est accrue de 21,25% en passant de 17 937 623 kw/h en 2020 à 21 749 697 kw/h.

Définitions :

- **Électricité :** vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque, etc.).
- **Taux d'accès à l'électricité :** l'accès à l'électricité désigne le pourcentage de personnes dans une zone donnée qui ont un accès relativement simple et stable à l'électricité. On peut également l'appeler le taux d'électrification.
- **Électricité moyenne tension :** les lignes moyenne tension permettent le transport de l'électricité à l'échelle locale vers les petites industries, les PME et les commerces. Elles font également le lien entre les clients et les postes de transformation des compagnies de distribution du courant. Les lignes MT ont une tension comprise entre 15kV et 30kV.
- **Électricité basse tension** : les lignes basse tension sont les plus petites lignes du réseau. Leur tension est de 230V ou 400V. Ce sont celles qui nous servent tous les jours pour alimenter nos appareils ménagers, et c'est sur elles que les électriciens interviennent le plus fréquemment. Elles permettent donc la distribution d'énergie électrique vers les ménages et les artisans.

Tableau XIX-1: Indicateurs de performance du secteur des infrastructures et services énergétiques

Indicateurs	Réalisations			Variations (%)	
	2019	2020	2021	2020/2019	2021/2020
Puissance installée (en MW)	117	115,8	115,8	-1,03	0,00
Taux d'électrification rurale (%)	ND	46,1	61,5		33,41
Nombre d'abonnés en basse tension	78960	92519	107681	17,17	16,39
Nombre d'abonnés en moyenne tension	91	102	105	12,09	2,94
IConsommation d'énergie électrique en BT (en kw/h)	ND	100612103	108920197		8,26
Consommation d'énergie électrique en MT (en kw/h)	ND	17937623	21749697		21,25

Source : SENELEC/Kaolack

Graphique XIX-1: Évolutions du nombre d'abonnés en moyenne et basse tension

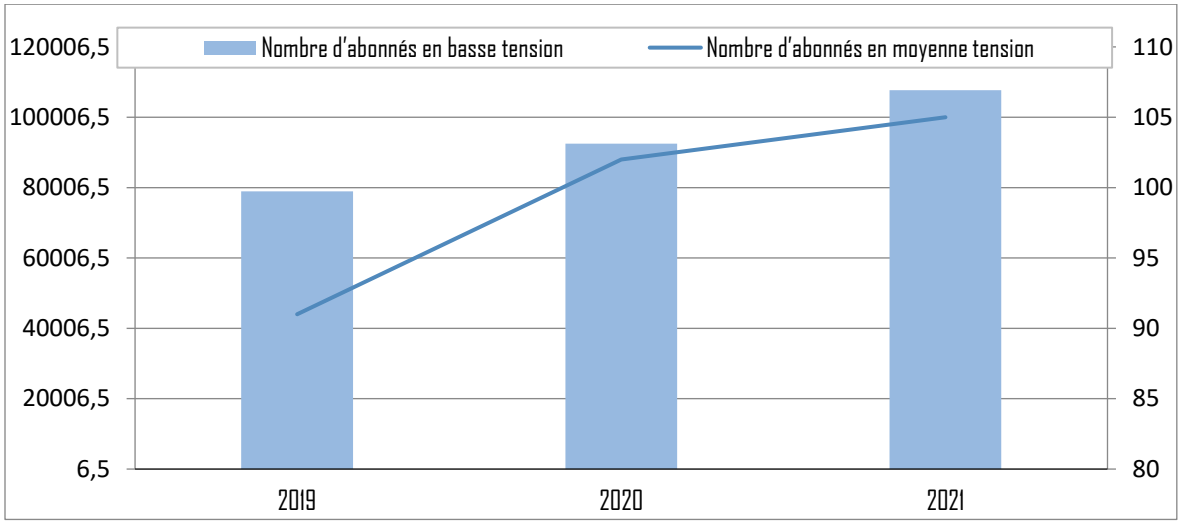

Source : SENELEC/Kaolack

XIX.2 Mines et carrières

La production totale des carrières dans la région de Kaolack (sable et latérite) a connu une hausse de six (06) points de pourcentage entre 2020 (57 287 m3) et 2021 (60 993 m3). Cette hausse est surtout portée par le record de production obtenu dans le département de Nioro, lequel a vu sa production des carrières qui a plus que doublé en passant de 6 672 m3 en 2020 à 15 093 m3 en 2021. Cette production a augmenté de 689 m3 dans le département de Guinguinéo entre 2020 (17 851 m3) et 2021 (18 540 m3), soit une hausse relative de 3,86%. À l'opposé, dans le département de Kaolack, on note une baisse de 16,49% de la production totale des carrières entre 2020 (32 764 m3) et 2021 (27 360 m3). Toutefois, le département de Kaolack concentre le volume de production le plus important (respectivement 44,85% et 57,19% en 2020 et en 2021). Une analyse plus désagrégée de la production des carrières met en évidence une baisse importante de la production de latérite dans les trois départements de la région. Cette baisse relative est plus importante dans le département de Guinguinéo (68,56%) entre 2020 (15 903 m3) et 2021 (5 000 m3) comparées à celles notées dans les départements de Kaolack (de 22 690 m3 à 17 300 m3, soit une dimuntion de 23,75%) et Nioro (de 6 672 m3 à 1 593 m3, soit une dimunition de 48,76%). Il convient de noter que le département de Kaolack concentre plus de la moitié du volume de latérite produit dans la région en 2020 (50,38%) et en 2021 (67,58%) de loin devant Guinguinéo (respectivement 35,31% et 19,53%) et Nioro (respectivement 14,30% et 12,89%). S'agissant du sable, le volume produit dans la région a presque triplé entre 2020 (12 254 m3) et 2021 (35 393 m3). Cette hausse spectaculaire est imputable aux productions records obtenues dans le département de Nioro dans lequel le volume de sable produit en 2021 (11 793 m3) est 21 fois supérieur à celui obtenu en 2020 (232 m3), mais aussi dans celui de Guinguinéo , lequel département a multiplié par six (06) son volume de sable produit entre 2020 (1 948 m3) et 2021 (13 540 m3). Cette situation a fait que le département de Kaolack qui concentrait 82,21% du volume de sable produit dans la région en 2020 a été dépassé par les départements de Guinguinéo et Nioro qui occupent respectivement 38,26% et 33,32% de la production régionale de sable en 2021.

Définitions :

- **Latérite** : c'est un sol rouge vif ou rouge-brun, très riche en oxyde de fer et alumine, formé sous climat tropical. (Ce sol se transforme en une cuirasse impropre à la culture sous l'effet de l'alternance saison sèche/saison humide. La latérite peut être exploitée comme gisement de fer ou d'aluminium. C'est le résultat d'un processus d'altération intensive très avancé dans des conditions tropicales.
- **Sable :** c'est un matériau granulaire composé de particules (quartz, micas, feldspaths) issues de la dégradation de roches. La dimension des grains de sable est comprise entre 1/16^{e} de millimètre et 2 millimètres.

En savoir plus :

- https://itie.sn/

Tableau XIX-2: Évolution de la Production de latérite par département

Département	Production (m3) en 2020	Production (m3) en 2021	Variation (%)
Kaolack	22 690	17 300	-23,75
Guinguinéo	15 903	5 000	-68,56
Nioro	6 440	3 300	-48,76
Région	45 033	25 600	-43,15

Source : Service Régional des Mines et de la Géologie

Tableau XIX-3: Évolution de la Production de sable par département

Département	Production (m3) en 2020	Production (m3) en 2021	Variation (%)
Kaolack	10 074	10 060	-0,14
Guinguinéo	1 948	13 540	595,07
Nioro	232	11 793	4983,19
Région	12 254	35 393	188,83

Source : Service Régional des Mines et de la Géologie

Tableau XIX-4: Évolution de la Production totale des carrières (sable et latérite) par département

Département	Production totale (2020)	Production totale (2021)	Variation (%)
Kaolack	32 764	27360	-16,49
Guinguinéo	17 851	18540	3,86
Nioro	6 672	15093	126,21
Région	57 287	60993	6,47

Source : Service Régional des Mines et de la Géologie

Chapitre XX : COMMERCE - SERVICES

XX.1 Commerce

La position géographique de la région de Kaolack lui confère une place stratégique dans les échanges entre d'une part les différentes régions du Sénégal et d'autre part les pays limitrophes. Ceci est dû au fait qu'il constitue un passage obligatoire pour aller vers les régions du sud et du sud-ouest, mais également vers les pays limitrophes tels que la Gambie, le Mali et les deux Guinée. En termes d'infrastructures commerciales, la région de Kaolack compte au total 29 marchés dont 11 permanents et 18 hebdomadaires. Toutefois, il faut signaler que dans certains documents, on peut voir un nombre de marchés qui dépasse 29 puisqu'il a des emplacements qui ne peuvent pas être considérés comme des marchés et qui sont souvent considérés comme tel. Près de six (06) des marchés sur dix (10) sont implantés dans le département de Kaolack, soit dix-sept (17) unités dont le marché central de Kaolack qui est l'un des plus grands du Sénégal. Les autres marchés sont répartis dans les départements de Nioro (08) et Guinguinéo (4). Une analyse selon le type de marchés indique que huit (08) marchés permanents sur dix (10) sont localisés dans le département de Kaoalck qui abrite le chef-lieu de région. La répartition est moins inégalitaire lorsqu'on s'intéresse aux marchés hebdomadaires. En effet, 44,44% de ce type de marché sont dans le département de Guinguinéo, 38,9 ont localisés dans le département de Nioro et 16,7% dans celui de Guinguinéo.

Le chiffre d'affaires des entreprises de commerce du formel qui sont localisées dans la région de Kaolack a connu une légère baisse de 0,66% entre 2019 (196,43 milliards) et 2020 (195,13 milliards) avant de rebondir à 220,74 milliards en 2021, soit une hausse relative de 13,12% par rapport à 2020. Par ailleurs, la valeur ajoutée de ces entreprises a augmenté de 14,22% en passant de 1,66 milliard en 2020 à 1,89 milliard en 2021. Leur taux de valeur ajoutée a baissé de 2,23 points de pourcentage entre 2020 (17,52%) et 2021 (15,29%). La hausse du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée de ces types d'entreprises s'est accompagnée d'une évolution de 10,54% de leurs charges de personnel entre 2020 (767,18 millions de FCFA) et 2021 (848,01 millions de FCFA).

Définitions :

-Commerce : consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures). L'activité des intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce.

-Marché : Pour l'économiste, le marché est défini comme le lieu de rencontre des vendeurs et des acheteurs de biens et de services où, de la confrontation entre l'offre et de la demande, va naître le prix d'échange. Il peut ainsi être un lieu, physique ou virtuel, où les échanges commerciaux ont lieu

-Marché permanent : c'est un marché où l'on note des activités des activités et des échanges commerciaux de manière permanente.

-Marché hebdomadaire : C'est un marché dans lequel les activités des activités économiques et des échanges commerciaux s'effectuent dans l'intervalle d'une semaine (plus connu sous le nom de Louma au Sénégal).

En savoir plus :

- ANSD, BDEF 2021

Tableau XX-1: Évolution du nombre de marchés selon le type, par département

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Guinguinéo	2021	1	3	4
	2020	1	3	4
	2019	1	1	2
Kaolack	2021	9	8	17
	2020	9	8	17
	2019	9	8	17
Nioro	2021	1	7	8
	2020	1	7	8
	2019	1	7	8
Région de KAOLACK	**2021**	**11**	**18**	**29**
	2020	**11**	**18**	**29**
	2019	**11**	**16**	**27**
	Var 2021/2020 (%)	**0**	**0**	**0**
	Var 2020/2019 (%)	**0**	**12,50**	**7,47**

Source : Service régional du Commerce de Kaolack

Tableau XX-2: Evolution du chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel entre 2020 et 2021 dans la région de Kaolack

Année	2 019	2 020	2 021	Evolution 2020/2019 (%)	Evolution 2020/2019 (%)
Chiffre d'affaires **COMMERCE (En millions de FCFA)**	196 432,3	195 130,3	220 739,2	-0,66	13,12

Source : ANSD, BDEF, 2021

Tableau XX-3: Caractéristiques des entreprises formelles du secteur du commerce en 2020 et 2021 dans la région de Kaolack

Année	Charges de personnel (en millions de FCFA)	Chiffre d'affaires de (en millions de FCFA)	Valeur Ajoutée (en millions FCFA)	Excèdent Brut d'exploitation (en millions de FCFA)	Taux de valeur ajoutée (%)
2020	767,18	195130,27	1659,53	892,35	17,52
2021	848,01	220739,25	1895,55	1047,54	15,29
Variation (%)	**10,54**	**13,12**	**14,22**	**17,39**	**-2,23**

Source : ANSD, BDEF, 2021

XX.2 Transport

Le parc automobile de la région de Kaolack est estimé à 23 914 véhicules en 2021 tout type de véhicules confondus. Ce parc englobe la quasi-totalité des moyens de transport que l'on peut retrouver au sein du territoire national. Ainsi, comme moyen de transport, on constate que les voitures personnelles (VPP) sont les plus utilisées avec une proportion de 33,8% de l'ensemble du parc automobile (en 2021). Ensuite viennent les taxis urbains qui représentent 12,4%, les vélomoteurs (11,5%) , les camionnettes (8,1%) et les tracteurs (7,5%).

Comparativement à l'année précédente, le parc connaît une hausse de 15,1% de véhicules (en passant de 21 063 à 23 914).

On note globalement une évolution positive de l'ensemble des types de véhicules à l'exception des remorques qui sont passées de 07 à 05 remorques (entre 2020 et 2021) soit une baisse de 28,6%.

S'agissant du réseau routier, la région de Kaolack enregistre en 2021 un réseau routier estimé à 964,2 km en 2021 contre 954 km en 2020 (soit un surplus de 10,2 km).

Cependant, seules les routes non classées ainsi que les voiries urbaines ont connu une évolution entre les deux années. En effet, 21 km de routes bitumées ont été construits dans toute l'étendue de la région dans la période considérée. Parmi celles-ci, il y a la route Wack Ngouna - Koutango en terre qui a été revêtue jusqu'à Saboya (17 km).

Sur la période 2018-2021, au total 45,5 Km de linéaires de routes revêtues ont été construites dans la région et concerne principalement les années 2018 (39 Km) et 2021 (6,5 Km). Le kilométrage de linéaires de routes revêtues réhabilitées passe de 24,1 Km en 2018 à 67 Km en 2019 (soit plus du double). Par contre le Kilométrage noté en 2020 (4 Km) et en 2021 (1,5 Km) est faible comparé aux années précédentes. Concernant le linéaire de routes non revêtues, 10,4 Km ont été construits en 2018. Cette distance a atteint 19 Km en 2019 et s'établit à 15 Km en 2020. Celle enregistrée en 2021 (6,2 Km) est faible comparée aux années précédentes.

Définitions :

- **Parc automobile :** désigne un ensemble d'actifs présentant des caractéristiques similaires qui sont gérés conjointement. Une flotte de véhicules est un groupe de véhicules gérés, utilisés pour atteindre un objectif opérationnel particulier.
- **Réseau routier :** Ensemble des routes aménagées et entretenues par l'administration publique pour l'utilisation au profit du public.

En savoir plus :

-

Tableau XX-4 : Répartition du réseau routier selon la qualité des routes

Classification des routes	Type de routes	Région Kaolack				
		2018	2019	2020	2021	Evolu (2020-2021)
Nationales	RN1 (km)	53	53	53	53	0
	RN4 (km)	111,8	111,8	112	112	0
	RN5 (km)	24	24	24	24	0
	Total (km)	188,8	188,8	189	189	0
Régionales	Bitumées (km)	42	52	42	59	17
	N. bitumées (km)	163	163	163	146	-17
	Total (km)	205	215	205	205	0
Départementales	Bitumées (km)	36,7	36,7	37	37	0
	N. bitumées (km)	291,3	310,3	291	291	0
	Total (km)	328	347	328	328	0
Non classées	Bitumées (km)	0	0	0	0,5	0,5
	N. bitumées (km)	134,5	182,6	171	177,2	6,2
	Total (km)	134,5	182,6	171	177,7	6,7
Voiries urbaines	Bitumées (km)	38	47	50	53,5	3,5
	N. bitumées (km)	7,8	7,8	11	11	0
	Total (km)	45,8	54,8	61	64,5	3,5
Ensemble	Bitumées (km)	305,5	324,5	318	339	21
	N. bitumées (km)	596,6	663,7	636	625,2	-10,8
	Total (km)	902,1	988,2	954	964,2	10,2

Source : AGEROUTE, Kaolack, 2021

Tableau XX-5 : Répartition du parc par type de véhicule, par département

Catégories	2020	2021	Variation
VPP	7 025	8 089	15,1%
Mini bus 9 places	-	-	-
Mini bus 10 à 30 places	728	784	7,7%
Car ou bus plus de 30 places	508	593	16,7%
Taxis urbains	2 717	2 956	8,8%
Taxis interurbains	1 102	1 211	9,9%
Taxis Banlieu	-	-	-
Camion	1 065	1 198	12,5%
Camionnette	1 722	1 948	13,1%
Tracteur	1 460	1 783	22,1%
Remorque	7	5	-28,6%
Semi-remorque	1 310	1 502	14,7%
Vélomoteur	2 439	2 761	13,2%
Motocycle	980	1 084	10,6%
Total	21 063	23 914	13,5%

Source : Service Régional des Transports Terrestres/Kaolack

Tableau XX-6: Évolution des linéaires de routes de 2018 à 2021

Indicateurs	Années			
	2018	2019	2020	2021
Linéaire de routes revêtues construites (Km)	39	0	0	6,5
Linéaire de routes revêtues réhabilitées (Km)	24,1	67	4	1,5
Linéaire de routes non revêtues construites (Km)	10,4	19	15	6,2
Linéaire de routes non revêtues réhabilitées (Km)	0	0	0	0

Source : AGEROUTE, Kaolack, 2021

XX.3 Tourisme

Au niveau de la région de Kaolack, on retrouve principalement deux types de tourismes à savoir le tourisme de chasse et le tourisme culturel ou religieux. Le tourisme de chasse est très développé dans la région grâce à ses zones amodiées et sa faune riche et variée (avifaune et grande faune). S'agissant du tourisme culturel ou religieux, nous pouvons noter que la région de Kaolack bénéficie d'un patrimoine historique riche avec la tenue de nombreuses manifestations culturelles et religieuses (Gamous, ziars). Le Gamou organisé chaque année dans la cité religieuse de Médina Baye en est une parfaite illustration. L'essentiel des infrastructures touristiques de la région de Kaolack est localisé dans le département de Kaoalck et dans une moindre mesure dans celui de Nioro. On ne note pratiquement pas d'infrastructure dans le département de Guinguinéo. La région de Kaolack bénéficie de 25 réceptifs qui incorporent 405 chambres comprenant au total 525 lits. Le nombre de chambres a évolué de 4,7 points de pourcentage en 2021, comparé à l'année 2020.

La région compte 4 quatre hôtels en 2021 (contre 3 en 2020), composés de 165 chambres et 264 lits localisés tous dans le département de Kaolack (cf. tableau ci-dessous). Le nombre de réceptifs en termes d'Auberge (15) et de campement touristique (01) n'a pas varié entre 2020 et 2021, même si le nombre de chambres et de lits pour cette dernière catégorie a diminué de plus de la moitié (68%). L'unique campement de chasse qui existait dans le département de Kaolack en 2020 avec ses 12 chambres et 12 lits n'y figure plus en 2020, mais celui du département de Nioro demeure toujours. Le nombre de gite (Motels) dans la région (03) n'a pas varié entre 2020 et 2021 ni en termes de chambres, ni en termes de lits. On note une absence de réceptifs tels que les relais, les lodges sur toute l'étendue de la région. Une analyse de l'occupation des réceptifs au courant de l'année 2021 permet de mettre en évidence une amélioration par rapport à l'exercice précédent. En effet, à l'image de l'augmentation du nombre de lits dans les hôtels, leur taux d'occupation a aussi évolué de près de 40%. Ce taux est de 14,29% dans les campements de chasse et a doublé au niveau des campements touristiques. Par contre, il est resté stable au niveau des auberges et des gites. Le nombre de touristes qui arrivent dans la région ne cesse de décroitre. Il a diminué d'un peu plus de la moitié sur la période 2018-2021. En effet, de 20 465 touristes en 2018, ce nombre passe à 14 708 en 2019 puis à 6 843 en 2020 avant de s'établir à 9 508 en 2021.

Définitions :

- **Tourisme :** activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

En savoir plus :

https://unctad.org/system/files/official-document/uxiiicn2012d5_fr.pdf

Tableau XX-7: Évolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative en 2020 et 2021

Réceptifs		KAOLACK			NIORO			GUINGUINEO			Région		
		2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %
Hôtel	**Réceptifs**	3	4	33,3	0	0		0	0		3	4	33,3
	Chambres	122	165	35,2	0	0		0	0		122	165	35,2
	Lits	189	264	39,7	0	0		0	0		189	264	39,7
Auberge	**Réceptifs**	15	15	0	1	1	0	0	0		16	16	0
	Chambres	178	178	0	9	9	0	0	0		187	187	0
	Lits	221	221	0	15	15	0	0	0		236	236	0
Campement touristique	**Réceptifs**	1	1	0	0	0		0	0		1	1	0
	Chambres	19	6	-68,4	0	0		0	0		19	6	-68,4
	Lits	38	12	-68,4	0	0		0	0		38	12	-68,4
Campement de chasse	**Réceptifs**	1	0	-100	1	1	0	0	0		2	1	-50
	Chambres	12	0	-100	16	16	0	0	0		28	16	-42,9
	Lits	12	0	-100	16	32	100	0	0		28	32	14,3
Relais	**Réceptifs**	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Chambres	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Lits	0	0		0	0		0	0		0	0	
Gite (Motel)	**Réceptifs**	2	2	0	1	1	0	0	0		3	3	0
	Chambres	22	22	0	9	9	0	0	0		31	31	0
	Lits	44	44	0	18	18	0	0	0		62	62	0
Lodge	**Réceptifs**	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Chambres	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Lits	0	0		0	0		0	0		0	0	
Centre d'accueil	**Réceptifs**	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Chambres	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Lits	0	0		0	0		0	0		0	0	
Total	**Réceptifs**	22	22	0	3	3	0	0	0	0	25	25	0
	Chambres	353	371	5,1	34	34	0	0	0	0	387	405	4,7
	Lits	485	485	0	40	40	0	0	0		525	525	0

Source : Service Régional du Tourisme de Kaolack

Tableau XX-8: Évolution de l'occupation des réceptifs par circonscription administrative

Réceptifs		Région			
		2019	2020	2021	Variation %
Hôtel	**Nb de lits**	189	189	264	39,68
Auberge	**Nb de lits**	15	15	15	0,00
Campement touristique	**Nb de lits**	6	6	12	100,00
Campement de chasse	**Nb de lits**	28	28	32	14,29
Gîte (motel)	**Nb de lits**	35	35	35	0,00

Source : Service Régional du Tourisme de Kaolack

Tableau XX-9: Évolution du nombre d'arrivées de touristes dans la région de Kaolack

Indicateurs	Année			
	2018	2019	2020	2021
Nombre d'arrivées de Touristes	20 465	14 708	6 843	9 508

Source : Service Régional du Tourisme de Kaolack

SECTION G. ANNEXES

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXV: INDEX MOTS CLES

Chapitre XXI : GLOSSAIRES

Aides familiaux : Ce sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.

Aquaculture : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).

Budget : document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique.

Camps pénaux : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent les condamnés à une peine ou plusieurs peines dont le restant ou le total est supérieur à un (01) an, condamnés à la réclusion criminelle à temps, à perpétuité et à la détention criminelle à temps.

Circonscription administrative : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales. Les circonscriptions administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement.

Collectivité territoriale : ou collectivité locale est une personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État dans un processus de décentralisation.

Culture : c'est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique.

Chef de ménage : le chef de ménage est le membre du ménage qui a la responsabilité de l'organisation des repas, et plus généralement, de l'organisation de la vie du ménage. Son autorité est reconnue et acceptée par tous les membres du ménage. Le chef de ménage est nécessairement un résident, c'est-à-dire un membre qui vit en permanence dans la concession du ménage.

Densité de population : elle sert à mesurer l'importance de l'occupation d'un territoire par les hommes. C'est l'indicateur par excellence de mesure du niveau de concentration des individus dans un territoire donné. Elle est représentée par un nombre d'habitants par kilomètre carré.

Dynamique de population : elle suppose l'existence d'interrelations entre mortalité, natalité, migration. Ce qui fait que pour toute population, il y a passage par diverses phases ou transition démographique résultante de ces variables natalité, mortalité, migration.

Électricité : vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque, etc.).

Électricité moyenne tension : les lignes moyenne tension permettent le transport de l'électricité à l'échelle locale vers les petites industries, les PME et les commerces. Elles font également le lien entre les clients et les postes de transformation des compagnies de distribution du courant. Les lignes MT ont une tension comprise entre 15kV et 30kV.

Électricité basse tension : les lignes basse tension sont les plus petites lignes du réseau. Leur tension est de 230V ou 400V. Ce sont celles qui nous servent tous les jours pour alimenter nos appareils ménagers, et c'est sur elles que les électriciens interviennent le plus fréquemment. Elles permettent donc la distribution d'énergie électrique vers les ménages et les artisans

Encours : Un encours est le montant total et global des crédits souscrits par un emprunteur ou co-emprunteur calculé à un moment précis et donné. Il représente donc le montant global à l'instant T des crédits en cours, en fonction des échéances sur des clients ou sur des fournisseurs. En d'autres termes, **l**'encours est le montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés. Il s'agit donc d'un stock.

Établissements pénitentiaires : Ce sont des lieux privatifs de liberté gérés par l'administration pénitentiaire. On distingue deux catégories d'établissements pénitentiaires : les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires.

Finance publique : Les finances publiques concernent les activités financières de l'État, des collectivités territoriales et de tous les organismes publics.

Finances publiques locales : selon une définition étroite, les finances locales sont la branche de la science financière qui traite du financement des collectivités territoriales. Elles étudient les aspects juridiques, politiques et économiques des recettes et des dépenses des budgets des administrations publiques décentralisées. L'analyse de finances locales est donc celle du budget de la collectivité territoriale.

Impôts locaux: ce sont les impôts perçus au profit du budget des collectivités locales. On peut en citer : l'impôt minimum fiscal (IMF), la taxe représentative de l'impôt minimum fiscal (TRIMF), la contribution des patentes, la contribution des licences, la contribution foncière des propriétés bâties (CFPB), la contribution foncière des propriétés non bâties (CFPNB), la taxe foncière, etc.

Immatriculation à la sécurité sociale: l'immatriculation est obligatoire pour chaque travailleur salarié qui dispose d'un numéro de Sécurité sociale, élément indispensable pour permettre à l'entreprise de procéder aux déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles. Concrètement, la Sécurité sociale attribue à chaque personne un numéro unique, individuel qui permettra l'identification de la personne dans les différents organismes.

Insécurité alimentaire aiguë : selon le cadre de classification de la sécurité alimentaire, l'insécurité alimentaire aiguë présente cinq phases à savoir la phase 1 (minimale), la phase 2 (stress), la phase 3 (crise), la phase 4 (urgence) et la phase 5 (famine). On parle de phase 1 (minimale) lorsque les ménages parviennent à combler leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies atypiques ou non viables d'accès à l'alimentation et au revenu. On parle de phase 2 (stress), lorsque les ménages ont une consommation alimentaire minimale adéquate. Toutefois, ils ne peuvent se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans recourir à des stratégies d'adaptation de stress. Pour les autres phases, se référer aux sites énumérés ci-dessous.

Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an.

Mandat-poste : Titre de paiement émis par l'administration des Postes en représentation de fonds remis par un particulier qui désire les faire acheminer. On distingue les mandats ordinaires qui sont envoyés par l'intéressé au destinataire et dont ce dernier va percevoir le montant dans un bureau de poste ; les mandats-cartes payables à domicile par les préposés jusqu'à une certaine somme, les mandats-cartes de versement à un compte courant postal, les mandats-contributions adressés à un comptable public en règlement d'impôts, enfin les mandats télégraphiques.

Ménage agricole : un ménage est dit ménage agricole si un de ses membres au moins pratique l'agriculture (au sens large du terme), sans être uniquement un salarié dans l'agriculture. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée : Cultures pluviales ou grandes cultures ; cultures de décrue ; cultures de bas-fonds ; cultures maraîchères ; plantations fruitières ; élevage.

Patrimoine culturel : il désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel.

Population : le mot **population** peut désigner toute collection d'unités distinctes : il est alors synonyme d'**univers**. On emploie plus communément le mot **population** pour désigner l'ensemble des **habitants** d'un certain territoire, parfois même une fraction seulement de cet ensemble (ex. : *population d'âge scolaire*, *population mariable)*, auquel cas il s'agit, à proprement parler, d'une **sous-population.**

Population en âge de travailler : elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

Population en emploi : elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précédent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur.

Population carcérale : elle comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique à un moment précis de l'année. On prend comme référence le 31 décembre.

Population pénale : C'est l'effectif de la population carcérale à la date du 31 décembre à laquelle on ajoute le nombre de détenus qui s'ajournent dans les prisons depuis le 31 décembre jusqu'au jour-j.

Personne écrouée : On dit qu'une personne est écrouée, **lorsqu'elle est mise en détention, en prison**. On emploie souvent ce mot au sujet d'une personne qui fait l'objet d'une mise en examen, avant même qu'elle ait été jugée. Exemple : le suspect a été mis en examen et écroué (il est donc détenu en attendant son procès). C'est 'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

Personne au chômage : les chômeurs comprennent, au sens du Bureau international du Travail (BIT), toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte**.** Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive

pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs et pris ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays.

Population active : les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise.

Projection de population : fournit une image de ce que pourraient être la taille et la structure à venir de la population par sexe et âge. Elle s'appuie sur la connaissance du passé, et, pour le futur, sur des hypothèses pour trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Différentes hypothèses d'évolution sont faites pour chaque composante, constituant différents scénarios. Les projections servent de base à la réflexion de long terme, notamment en termes d'aménagements collectifs. Elles permettent d'analyser l'évolution de la population si les hypothèses se vérifiaient, mais ne sont pas des prévisions. Les projections démographiques sont réalisées à partir des résultats du recensement de la population et des données d'état civil. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes. Il peut s'agir de département, pays, aire urbaine, grandes agglomérations… ou de tout territoire ad hoc.

Programmes de santé : C'est un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis et ce pour une population définie. Ce sont des programmes qui visent à assurer l'accès de l'ensemble de la population à un minimum de soins. On y retrouve les programmes de prise en charge intégrée de l'enfant, de lutte contre le paludisme, les IST-SIDA, la tuberculose, les infections respiratoires aigües, les programmes de promotion de la maternité sans risque etc.

Pyramide des âges : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.

Ratio de dépendance démographique : le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.

Rapport de masculinité : Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âge est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Risques environnementaux : Le risque environnemental peut se matérialiser par une pollution de l'eau, de l'air ou encore des sols, des sous-sols ou des eaux souterraines.

Recettes d'investissement (finances locales) : sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation globale d'équipement, les autres subventions d'investissement et les emprunts

Recettes de fonctionnement (finances locales) : proviennent de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts économiques prélevés aux entreprises), des recettes fiscales indirectes, des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers

Ressources forestières : les ressources forestières sont les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisés pour satisfaire certains besoins humains. Elles peuvent être consommées directement (comme dans le cas des fruits) ou ils peuvent passer par un processus de production pour obtenir un dérivé, comme c'est le cas avec le bois.

Ressources fauniques : les ressources fauniques sont divisées en quatre groupes : la grande faune, la petite faune, les animaux à fourrure et les oiseaux forestiers. La grande faune, ou gros gibier, est composée des grands mammifères chassés par l'homme ; la petite faune, ou petit gibier, se compose principalement des petits mammifères et des oiseaux.

Sécurité alimentaire : selon la définition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies, une personne est en situation de « sécurité alimentaire » lorsqu'elle a la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Système Financier Décentralisé : Institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la présente loi à fournir ces prestations.

Le taux d'abandon est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'individus n'ayant pas terminé un cycle scolaire donné et le nombre d'individus l'ayant démarré.

Taux d'achèvement du cycle primaire : c'est le nombre total d'enfants qui achèvent avec succès la dernière année du primaire exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants de l'âge théorique correspond à cette dernière année.

Taux de redoublement : pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n.

Taux d'urbanisation : ***C'est le pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de la population). Cet indicateur montre la concentration des populations dans les villes.*** Indirectement, il décrit les modes de vie, l'équilibre des populations dans le territoire et le pouvoir attractif des villes. La délimitation des zones urbaines est généralement définie par les pays dans leur procédure de recensement, et est habituellement basée sur la taille des localités, la classification des zones en centres administratifs ou selon des critères spéciaux comme la densité de population ou le type d'activité économique des résidents**.**

Taux brut de scolarisation : c'est le nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Taux d'occupation : C'est un indicateur qui permet d'apprécier la surpopulation carcérale. En effet, selon les normes du Comité international de la Croix Rouge, la surface minimale par détenu est de 3,4 m² en tenant compte de la surface des toilettes. Le taux d'occupation est calculé en rapportant le nombre de détenus à la capacité d'accueil réelle.

Température minimale : la température minimale est la plus basse observée au cours d'une journée de 24 heures, plus exactement entre 18 heures U.T.C. la veille et 18 heures le jour même. Elle se produit le plus souvent vers le lever du jour ou dans l'heure qui suit.

Température maximale : la température maximale est la plus élevée observée au cours de la journée, plus exactement entre 6 heures U.T.C. et le lendemain 6 heures. Elle se produit le plus souvent en cours d'après-midi.

Le taux d'emploi : il mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré, parmi les personnes en âge de travailler. Il constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale.

Trésor public : service de l'État qui assure le maintien des grands équilibres monétaires et financiers, en effectuant des opérations de caisse, de banque et de comptabilité nécessaires à la gestion des finances publiques et en exerçant des actions de tutelle, de financement et d'impulsion en matière économique et financière.

Travailleur familial : Personnes qui occupent un « emploi indépendant » dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

Vulnérabilité : l'expression « vulnérable » vient du latin « *vulnérabilis, de vulnerare* » qui signifie blesser. Il fait référence aussi au talon d'Achille : le point de faiblesse, la potentialité d'être blessé. Le sens de l'adjectif « vulnérable » a connu quelques évolutions au fil temps. Dans tous les domaines de recherche : médecine, psychologie, économie, géographie des risques, il est devenu le qualificatif d'une situation négative en relation à l'ensemble d'un groupe social ou d'une société. Autrement dit, La vulnérabilité traduit une situation de faiblesse à partir de laquelle l'intégrité d'un être est ou risque d'être affectée, diminuée, altérée.

Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire : la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire fait référence à toute la gamme des facteurs qui mettent les personnes en danger d'insécurité alimentaire. Le degré de vulnérabilité pour un individu, un ménage ou un groupe de personnes est déterminé par son exposition aux facteurs de risque et par son aptitude à affronter les situations de crise et à leur survivre.

Chapitre XXII : INDEX MOTS CLES

Agriculture 17, 24, 40, 45
assainissement 54, 57, 58, 70
Bourses de Sécurité Familiales 72
campagne agricole 126
carrières 136, 137
Chômage 46
climat 33, 136
collectivités territoriales 17, 113, 114, 115, 147
commerce 17, 139
Commerce 40, 45, 138, 139, 140
culture 57, 101, 126, 131, 136, 146, 148
cycle moyen 91
densité 17, 19, 20, 24, 146, 150
département 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 29, 31, 32, 33, 66, 67, 70, 71, 72, 73, 80, 87, 89, 90, 94, 96, 101, 102, 103, 104, 107, 108, 109, 113, 126, 129, 130, 131, 136, 137, 139, 140, 142, 143, 146, 149
eau 31, 55, 57, 70, 131, 146, 149
éducation 80, 98, 99
élevage 96, 129, 130, 131, 146
Élevage 17, 24, 94, 124, 148
emploi 39, 40, 44, 46, 148, 149, 151
énergie 54, 59, 134, 135, 146, 147
enseignement 63, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 98
Guinguinéo 17, 19, 20, 24, 29, 31, 32, 33, 55, 57, 58, 66, 67, 70, 71, 72, 73, 80, 81, 82, 83, 87, 88, 89, 90, 96, 97, 101, 102, 103, 104, 107, 109, 110, 111, 113, 114, 127, 129, 130, 136, 137, 139, 140, 143
hydraulique 55, 56, 134, 146
indice synthétique de fécondité 26
insécurité alimentaire 66, 67, 147, 151
Jeunesse 103
Kaolack 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 37, 40, 41, 42, 44, 46, 55, 56, 57, 58, 62, 63, 66, 67, 70, 71, 72, 73, 80, 81, 82, 83, 85, 87, 88, 89, 90, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 114, 116, 125, 126, 127, 129, 130, 131, 132, 134, 136, 137, 139, 140, 141, 142, 143, 144
l'encours de crédit 107
Ménage agricole 124, 148
ménages 44, 49, 50, 57, 58, 59, 66, 72, 73, 98, 124, 125, 129, 134, 146, 147
mortalité 22, 26, 27, 146, 149
Nioro 19, 20, 24, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 55, 56, 57, 58, 66, 67, 70, 71, 72, 73, 80, 81, 82, 83, 87, 88, 89, 90, 96, 97, 101, 102, 103, 104, 107, 109, 110, 111, 113, 114, 126, 127, 129, 130, 131, 132, 136, 137, 139, 140, 143
Nutrition 94
parc automobile 141
patrimoine culturel 101, 148
pêche 128, 131, 132
Pêche 94, 131
pluviométrie 34
population 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 37, 38, 39, 40, 46, 70, 80, 146, 148, 149, 150
poste 33, 34, 80, 81, 109, 110, 111, 148
Préscolaire 38, 40, 45, 47, 87, 88
PSE 57
pyramide des âges 22
Rapport de masculinité 22, 149
ratio de dépendance démographique 22, 149
Recensement 17, 24
Recettes 113, 114, 149
région 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 30, 31, 32, 33, 41, 42, 44, 46, 57, 58, 63, 66, 67, 72, 73, 80, 82, 83, 93, 96, 98, 99, 102, 103, 104, 107, 108, 109, 124, 125, 126, 127, 129, 130, 131, 132, 134, 136, 139, 141, 143, 146
Ressources fauniques 31, 150
Ressources forestières 31, 150
santé 80, 81, 82, 83, 84
secondaire général 91, 92, 98, 99
Sécurité alimentaire 66, 150
Sénégal 2, 17, 18, 19, 29, 37, 41, 46, 57, 72, 98, 111, 129, 130, 139, 146, 148, 149
Sports 103, 104
superficie 17, 19, 20, 31, 124, 125, 126
sylviculture 128
taux d'abandon 62, 63, 82, 88, 89
taux de réussite 62, 63, 89, 90, 96
TBS 89, 90, 91, 92
territoire 17
Tourisme 143, 144
transport 17, 134, 141, 147
Transport 141
Urbanisme 29, 30
violences basées sur le genre 64

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS 10

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION 15

CHAPITRE I : TERRITOIRE 16
I.1 LA REGION DE KAOLACK DANS LE SENEGAL 17
I.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE 19

CHAPITRE II : POPULATION 21
II.1 STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION 22
II.2 REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE 23
II.3 DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION) 26

CHAPITRE III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT 28
III.1 OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE 29
III.2 RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX 31
III.3 CONDITIONS CLIMATIQUES 33

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL 35

CHAPITRE IV : EMPLOI 36
IV.1 POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER 37
IV.2 POPULATION EN EMPLOI REMUNERE 39
IV.3 ÉTABLISSEMENTS OUVERTS, CONFLITS ET CONTRATS DE TRAVAIL 41

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE 43
V.1 TRAVAIL FAMILIAL 44
V.2 CHOMAGE 46

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES 48

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES 49
VI.1 LOGEMENT EQUIPEMENT DES MENAGES 50
VI.2 ACCES A INTERNET 52

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE 54
VII.1 EAU 55
VII.2 ASSAINISSEMENT 57
VII.3 SOURCES D'ENERGIE DES MENAGES 59

CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLE 61
VIII.1 SITUATION DES ENFANTS (0-14 ANS) 62
VIII.2 SITUATION DES FEMMES 64
VIII.3 SECURITE ALIMENTAIRE 66

SECTION D. SERVICES SOCIAUX 68

CHAPITRE IX : ASSISTANCE SOCIALE 69
IX.1 ASSISTANCES SOCIALES ET SECOURS AUX VICTIMES 70
IX.2 PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE 72

CHAPITRE X : JUSTICE 74
X.1 ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES ET PERSONNEL JUDICIAIRE 75
X.2 POPULATION PENALE 77

CHAPITRE XI : SANTE 79
XI.1 PERSONNELS ET EQUIPEMENTS DE SANTE 80
XI.2 RESULTATS DES PROGRAMMES DE SANTE 82
XI.3 ANALYSE FINANCIERE DU SECTEUR DE LA SANTE 84

CHAPITRE XII : EDUCATION 86
XII.1 PRESCOLAIRE 87
XII.2 ÉLEMENTAIRE 89
XII.3 MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL 91
XII.4 SUPERIEUR 93
XII.5 FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE 96
XII.6 ANALYSE FINANCIERE DU SECTEUR DE L'EDUCATION 98

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS 100
XIII.1 CULTURE ET LOISIRS 101
XIII.2 JEUNESSE ET SPORTS 103

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES 105

CHAPITRE XIV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE 106
XIV.1 ACTIVITES DES SFD 107
XIV.2 ACTIVITES POSTALES 109

CHAPITRE XV : FINANCES PUBLIQUES LOCALES 112
XV.1 RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 113
XV.2 DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 115

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF 117

CHAPITRE XVI : ENTREPRISES 118
XVI.1 FORMALISATION DES ENTREPRISES 119
XVI.2 CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES 121

CHAPITRE XVII : AGRICULTURE 123
XVII.1 CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS 124
XVII.2 PRODUCTION 126

CHAPITRE XVIII : ÉLEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE 128
XVIII.1 ÉLEVAGE 129
XVIII.2 PECHE – AQUACULTURE 131

CHAPITRE XIX : ÉNERGIE - MINES - CARRIERES 133
XIX.1 ÉNERGIE 134
XIX.2 MINES ET CARRIERES 136

CHAPITRE XX : COMMERCE - SERVICES 138
XX.1 COMMERCE 139
XX.2 TRANSPORT 141
XX.3 TOURISME 143

SECTION G. ANNEXES 145

CHAPITRE XXI : GLOSSAIRES 146

CHAPITRE XXII : INDEX MOTS CLES 152

TABLE DES MATIERES 153